

Diagnostic agricole et foncier

Élaboration du PLUi de la
communauté de communes
Entre Dore et Allier (EDA)



Avril 2023



Table des matières

Introduction	3
Partie 1 : Étude du contexte foncier	4
- Fiche n°1 : Occupation du sol	4
- Fiche n°2 : Les espaces agricoles et naturels	5
- Fiche n°3 : Le morcellement parcellaire	6
- Fiche n°4 : Analyse de la propriété foncière	7
- Fiche n°5 : Focus sur la propriété agricole	8
Partie 2 : Analyse spatiale de l'agriculture	9
- Fiche n°6 : Les surfaces agricoles du territoire	9
- Fiche n°7 : Analyse de la structure foncière des surfaces agricoles	10
- Fiche n°8 : Les assolements 2020	11
- Fiche n°9 : Les surfaces herbagères	12
- Fiche n°10 : Les productions dites de « Grandes cultures »	13
- Fiche n°11 : Les autres productions	14
- Fiche n°12 : Les surfaces agricoles labellisées « agriculture biologique »	15
Partie 3 : Analyse de la dynamique d'évolution des usages agricoles	16
- Fiche n°13 : Évolution des usages du sol	16
- Fiche n°14 : Occupation agricole au sein des zones U et AU	17
- Fiche n°15 : La consommation « masquée » des espaces agricoles	18

Partie 4 : Identification des secteurs de reconquête agricole	19
- Fiche n°16 : Identification sommaire des espaces agricoles potentiellement délaissés ou en friche	19
Partie 5 : Inventaire et analyse des exploitations agricoles du territoire	20
- Fiche n°17 : Recensement des exploitations présentes sur le territoire	20
- Fiche n°18 : Démographie agricole et avenir des exploitations	21
- Fiche n°19 : Systèmes de production et mode de commercialisation	22
- Fiche n°20 : Qualité agronomique des sols	23
Partie 6 : Identification des enjeux agricoles et foncier – une démarche participative	24
- Fiche n°21 : Préserver des espaces agricoles productifs	27
- Fiche n°22 : Partager l’espace rural	28
- Fiche n°23 : Transmission - Installation	29
- Fiche n°24 : D’autres enjeux agricoles	30
Conclusion : la priorisation des enjeux par les élus du territoire	31

INTRODUCTION

L'activité agricole participe grandement au dynamisme du territoire intercommunal d'Entre Dore et Allier, par son caractère multifonctionnel qui est à la croisée entre l'économie, le paysage, l'environnement, l'alimentation et la cohésion du territoire. C'est une activité-clé d'un territoire avant tout rural ponctué de poches urbaines voire péri-urbaines, dans un contexte qui favorise une agriculture de proximité, rémunératrice des agriculteurs. **L'enjeu du maintien de l'agriculture** est de faire le lien entre les zones rurales et les espaces urbains de ce territoire à travers ses actions multifonctionnelles et la préservation d'emplois non délocalisables.

Conscients de cet enjeu, les élus de la Communauté de communes Entre Dore et Allier ont particulièrement souhaité le prendre en considération dans le cadre de l'élaboration du PLUi voire au travers d'autres actions mises en œuvre à l'échelle intercommunale. C'est dans ce contexte qu'un travail spécifique de diagnostic agricole et foncier a été réalisé conjointement par les services de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes et de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

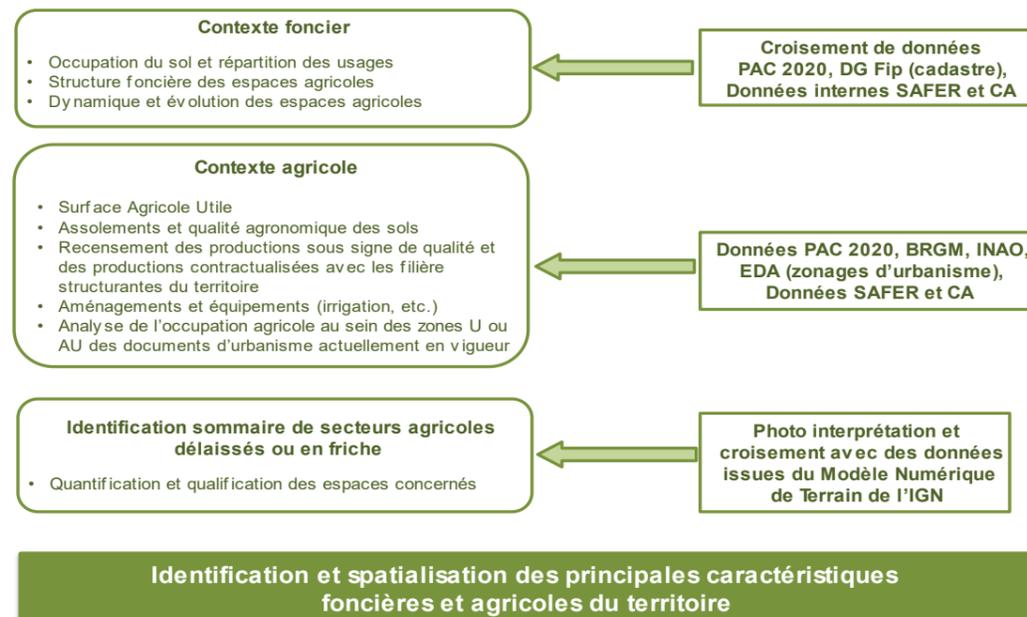
Objectif

L'objectif de ce diagnostic est d'apporter une **expertise agricole et foncière** répondant aux exigences d'un PLUi avec une **approche participative** pour faire ressortir les enjeux à intégrer au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et plus largement pour réfléchir à la mise en place d'un programme d'action en faveur de l'agriculture à l'échelle intercommunale.

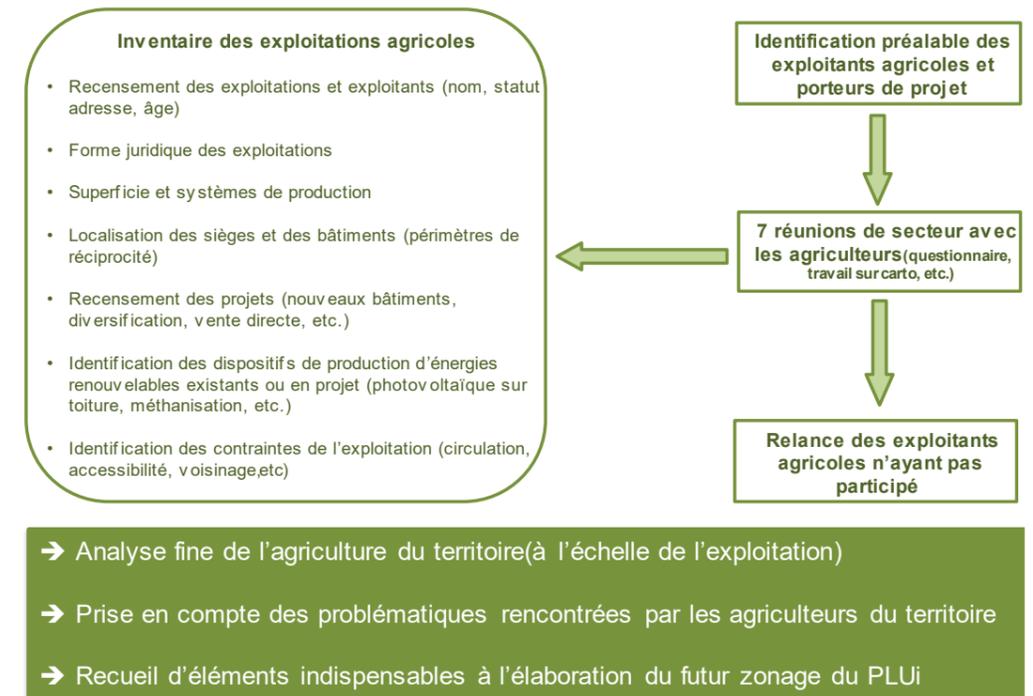
Méthodologie mise en œuvre (présentée au COPIL de lancement en mai 2022)

Ce diagnostic a été conduit entre juin 2022 et mars 2023 en plusieurs étapes mêlant travail de collecte et d'analyse des données existantes, enquêtes de terrain, réunions participatives à destination notamment des exploitants agricoles et des élus du territoire et valorisation des données sous forme cartographique et statistique. L'étude s'est terminée par un travail mené par les élus du territoire de priorisation des enjeux mis en évidence tout au long de la démarche.

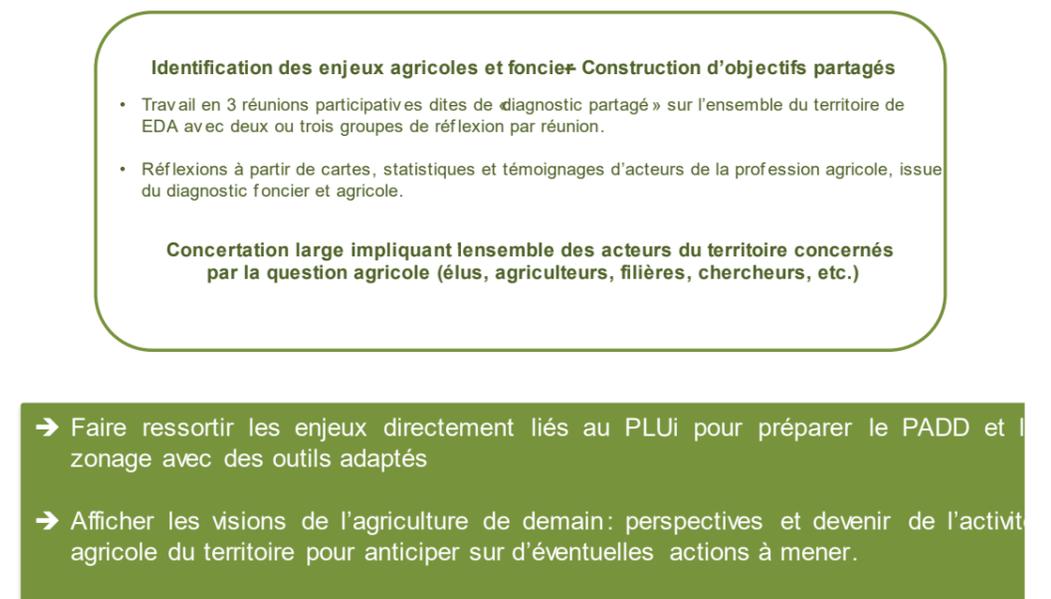
1 - Etat des lieux du contexte agricole et foncier



2 - Inventaire des exploitations agricoles



3 - Construction d'objectifs partagés

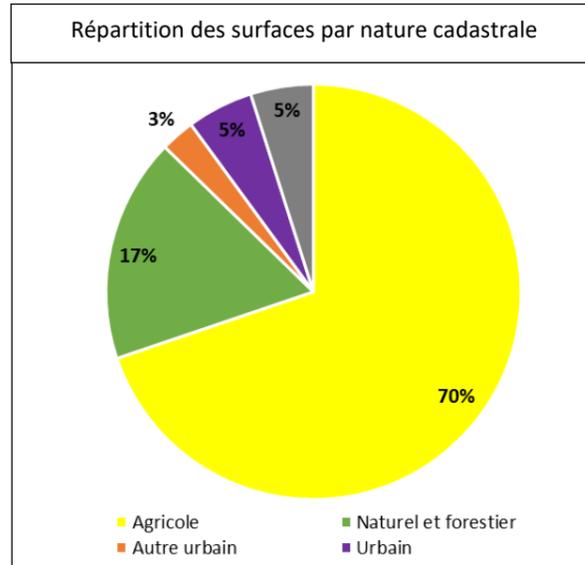


FICHE N°1 : OCCUPATION DU SOL

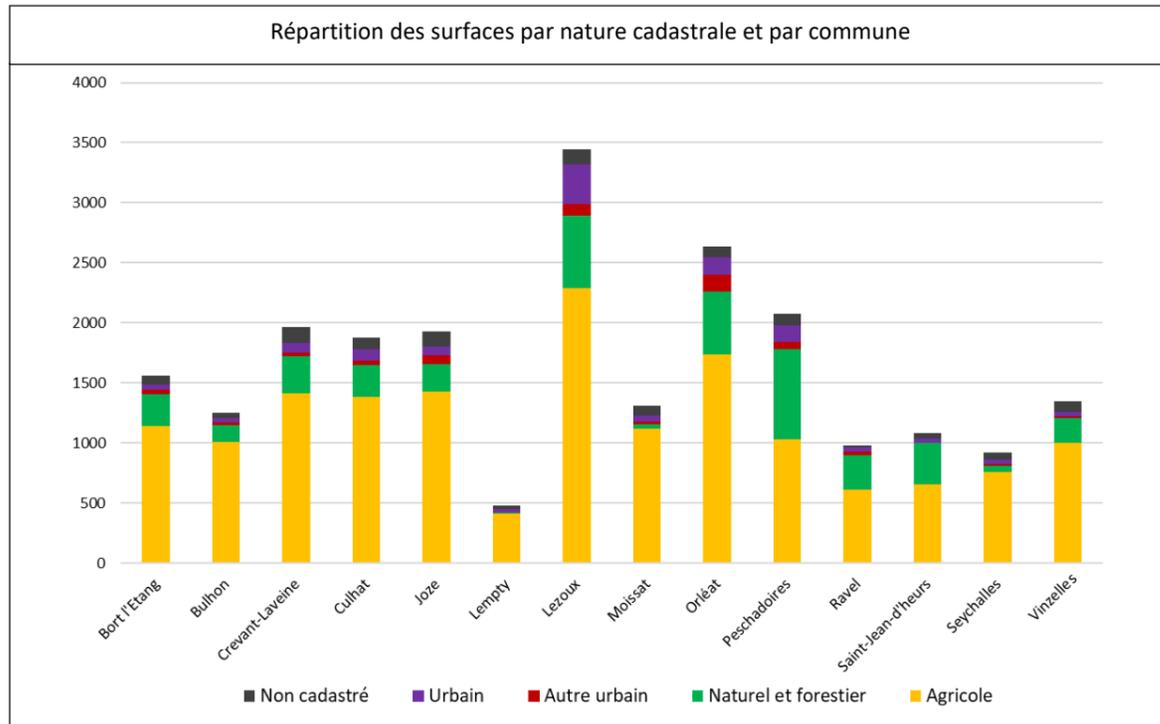
➤ Définition

La base cadastrale MAJIC affecte à chaque parcelle une nature fiscale. On considère 5 types d'occupations correspondant à des ensembles de classes fiscales :

- Urbain : surfaces en natures fiscales de sol (support de bâti) et jardin ;
- Autre urbain : agrément, à bâtir, voie ferrée, carrière ;
- Agricole : terre, pré, pâture, vigne, verger ;
- Naturel et forestier : bois, lande, eau ;
- Surface non cadastrée (infrastructure, cours d'eau, etc.)



Source : DG Fip



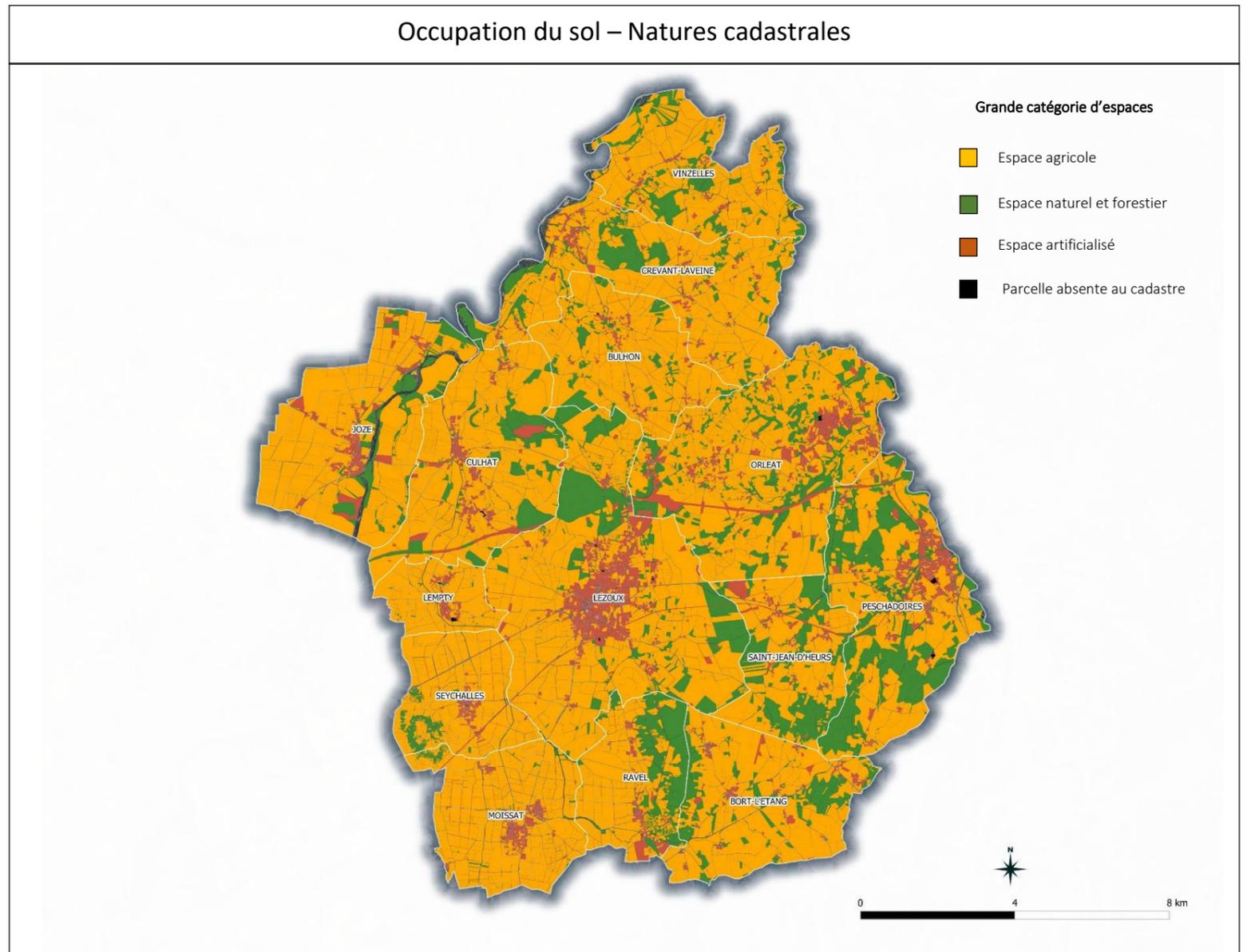
Source : DG Fip

➤ Analyse

Le territoire intercommunal s'étend sur une superficie de 22 944 ha, espaces non cadastrés compris (cours d'eau, infrastructures routières, voies ferrées, etc.). Ces derniers représentent plus de 1120 ha, soit 5 % de la superficie du territoire. En 2022, la surface cadastrale représente 21 821 ha.

La surface agricole cadastrale représente 70 % de la superficie cadastrale totale, les espaces naturels et forestiers représentent 17 %, et les espaces artificialisés 8 %. L'analyse de la répartition des natures cadastrales sur l'ensemble du territoire met en évidence une concentration des espaces agricoles sur l'ensemble du territoire intercommunal, laissant peu de place aux espaces naturels et forestiers concentrés essentiellement au sud-est du territoire. En ce qui concerne les espaces artificialisés, ils sont disséminés sur l'ensemble du territoire, formant des bourgs de taille plutôt restreinte. Nous sommes en effet sur un territoire à dominance rurale aux portes de l'agglomération clermontoise et de la ville de Thiers.

Occupation du sol – Natures cadastrales



Sources : IGN et DG Fip

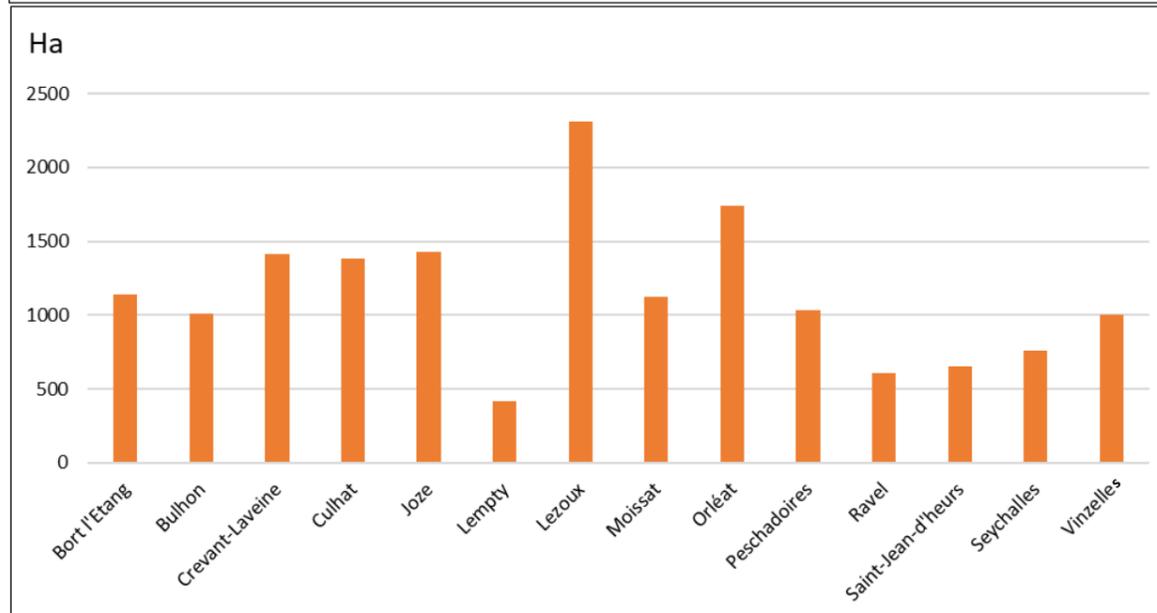
➤ Chiffres-clés

Catégorie d'espace	Agricole	Naturel et forestier	Autre urbain	Urbain	Non cadastré	Total
Superficie	16 016 ha	4 012 ha	608 ha	1 185 ha	1 123 ha	22 944 ha
Part de la superficie du territoire	70%	17%	3%	5%	5%	100%
Nombre de parcelles	19 883	8 619	2 629	14 299	/	45 430

Source : DG Fip

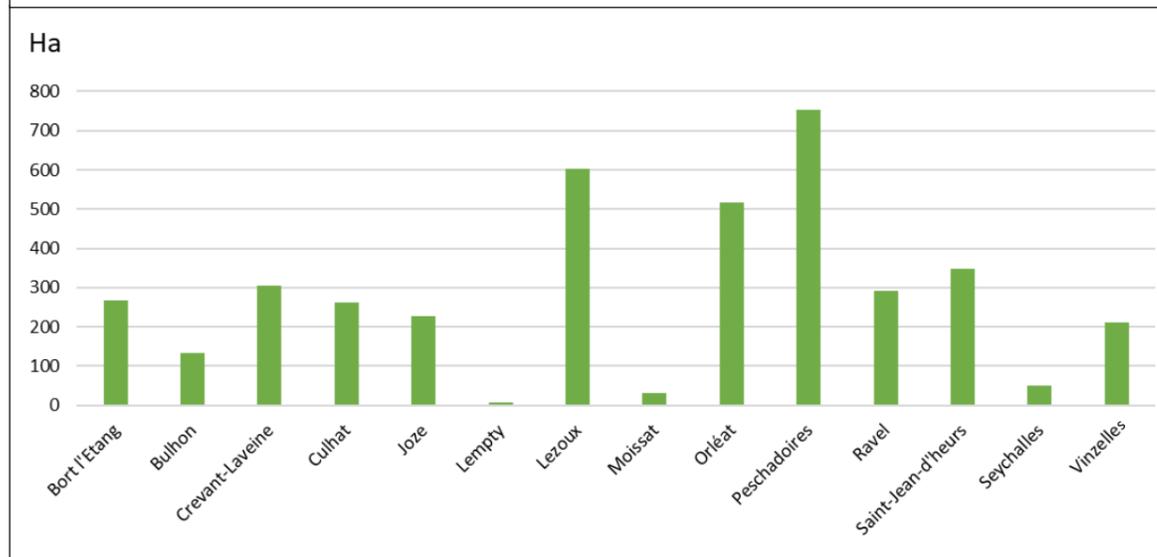
FICHE N°2 : ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Répartition par commune des surfaces cadastrées en espaces agricoles



Source : DG Fip

Répartition par commune des surfaces cadastrées en espaces naturels et forestiers



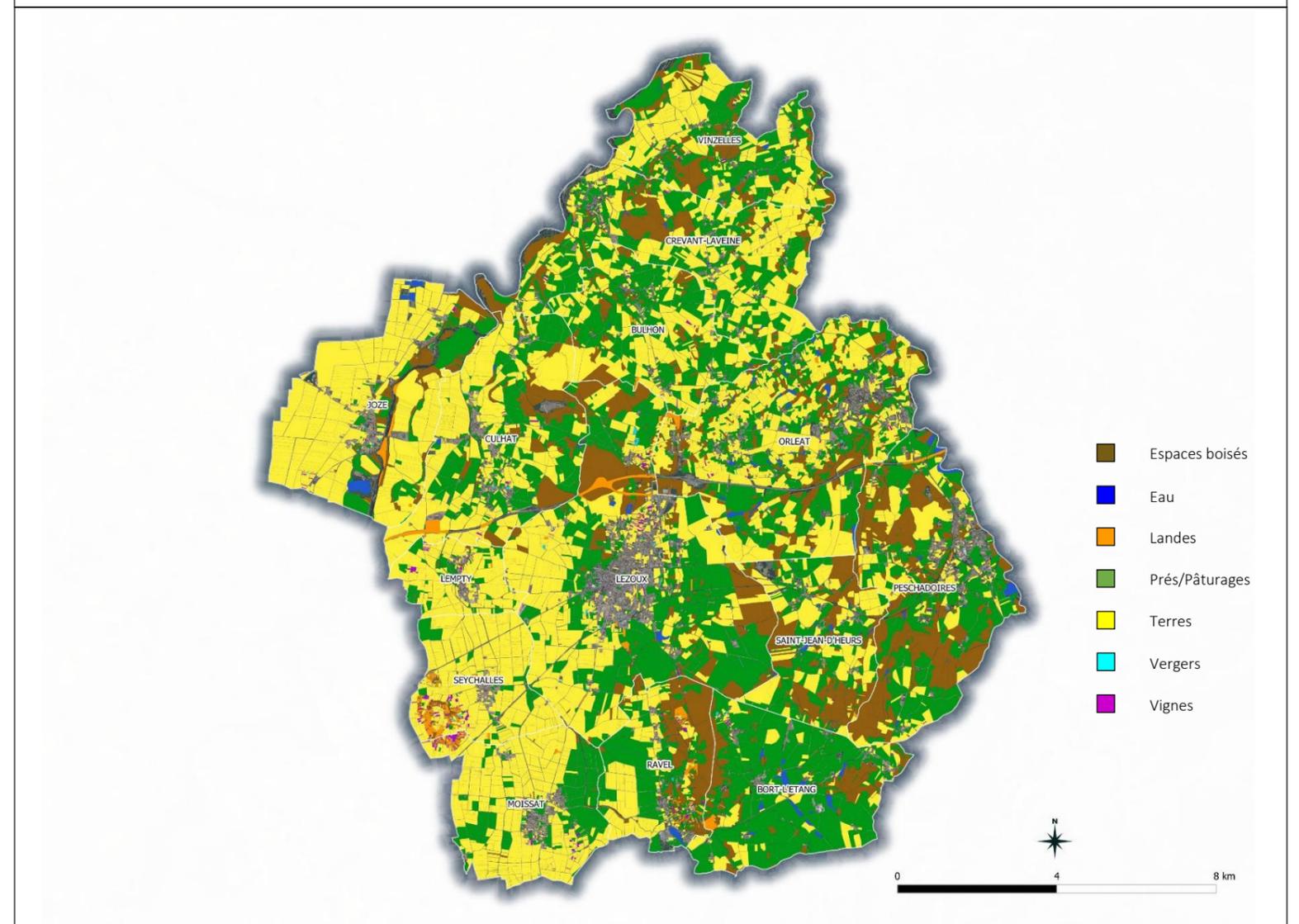
Source : DG Fip

🔍 Analyse

Concernant les espaces agricoles et naturels, on distingue 3 grands ensembles :

- le secteur céréalier à l'ouest du territoire intercommunal, en bordure de la plaine de la Limagne qui regroupe les surfaces en terres permettant l'exploitation de « grandes cultures » ;
- le secteur « agricole » au sud-est concentrant les parcelles cadastrées en nature de « prés » ou « pâturages » et également des espaces boisés ;
- le secteur au nord où la répartition de l'occupation est plus diverse, avec la présence de quelques espaces boisés, mais surtout de surfaces agricoles cadastrées de « Terres », et « prés/pâturages ».

Espaces agricoles et naturels – Répartition par nature cadastrale



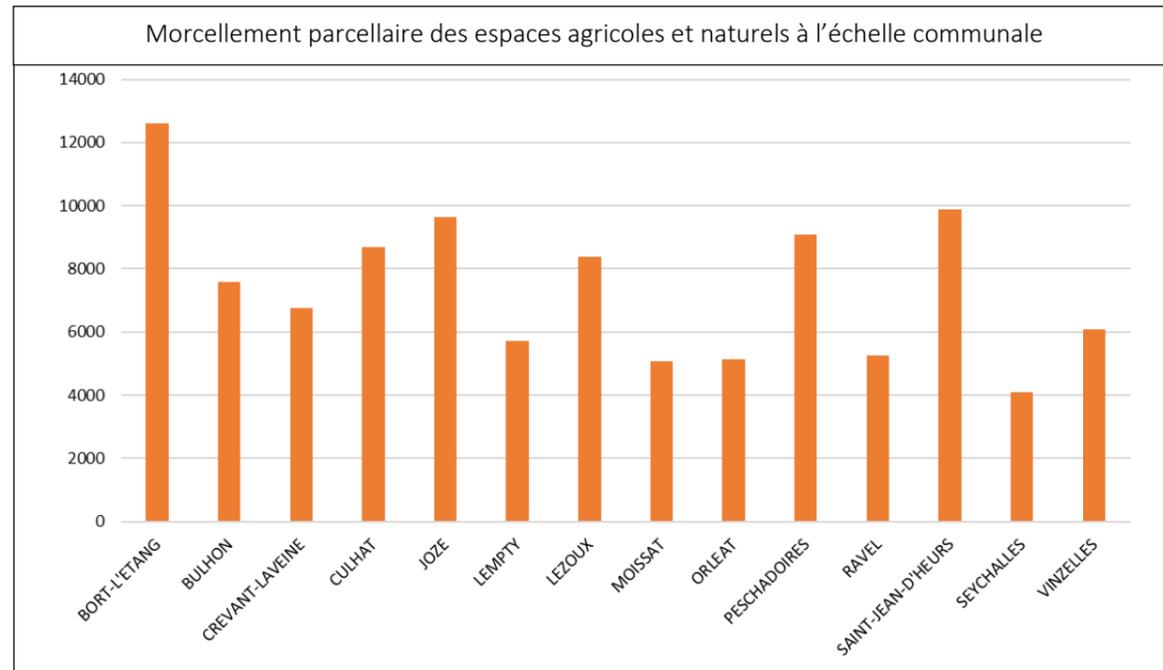
Sources : IGN et DG Fip

🔑 Chiffres-clés

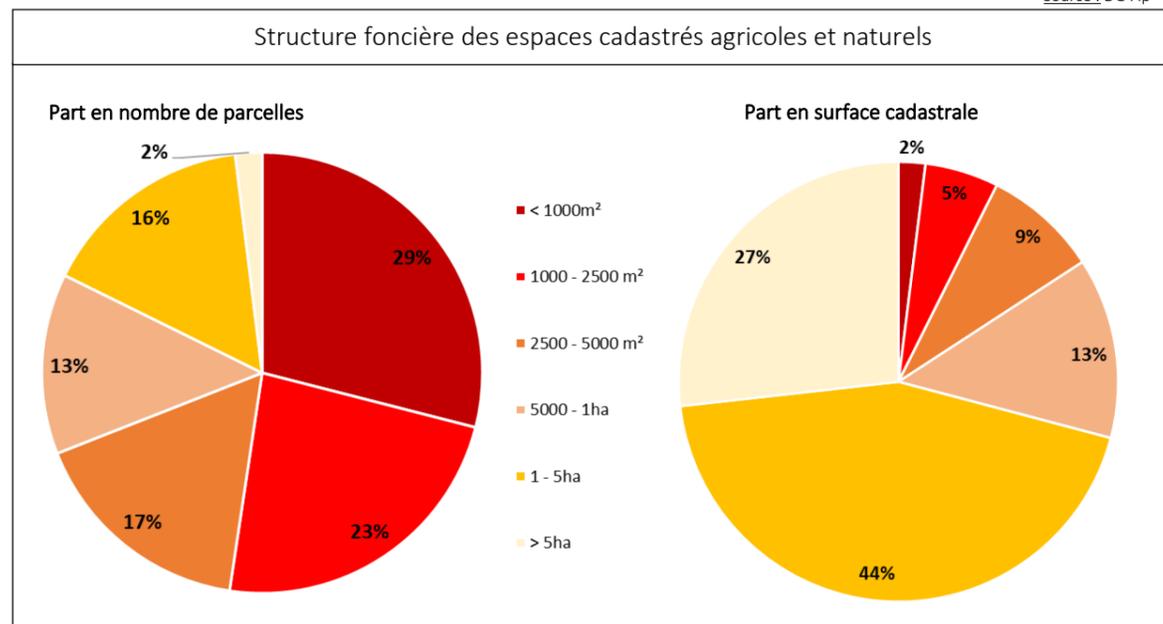
Catégorie d'espace	Espaces boisés	Eau	Landes	Prés/Pâturages	Terres	Vergers	Vignes	Total
Superficie	3 546 ha	244 ha	221 ha	6 919 ha	8 979 ha	17 ha	102 ha	20 028 ha
Part de la superficie totale du territoire	16%	1%	1%	32%	41%	0,1%	0,5%	100%

Source : DG Fip

FICHE N°3 : LE MORCELLEMENT PARCELLAIRE DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS



Source : DG Fip



Source : DG Fip

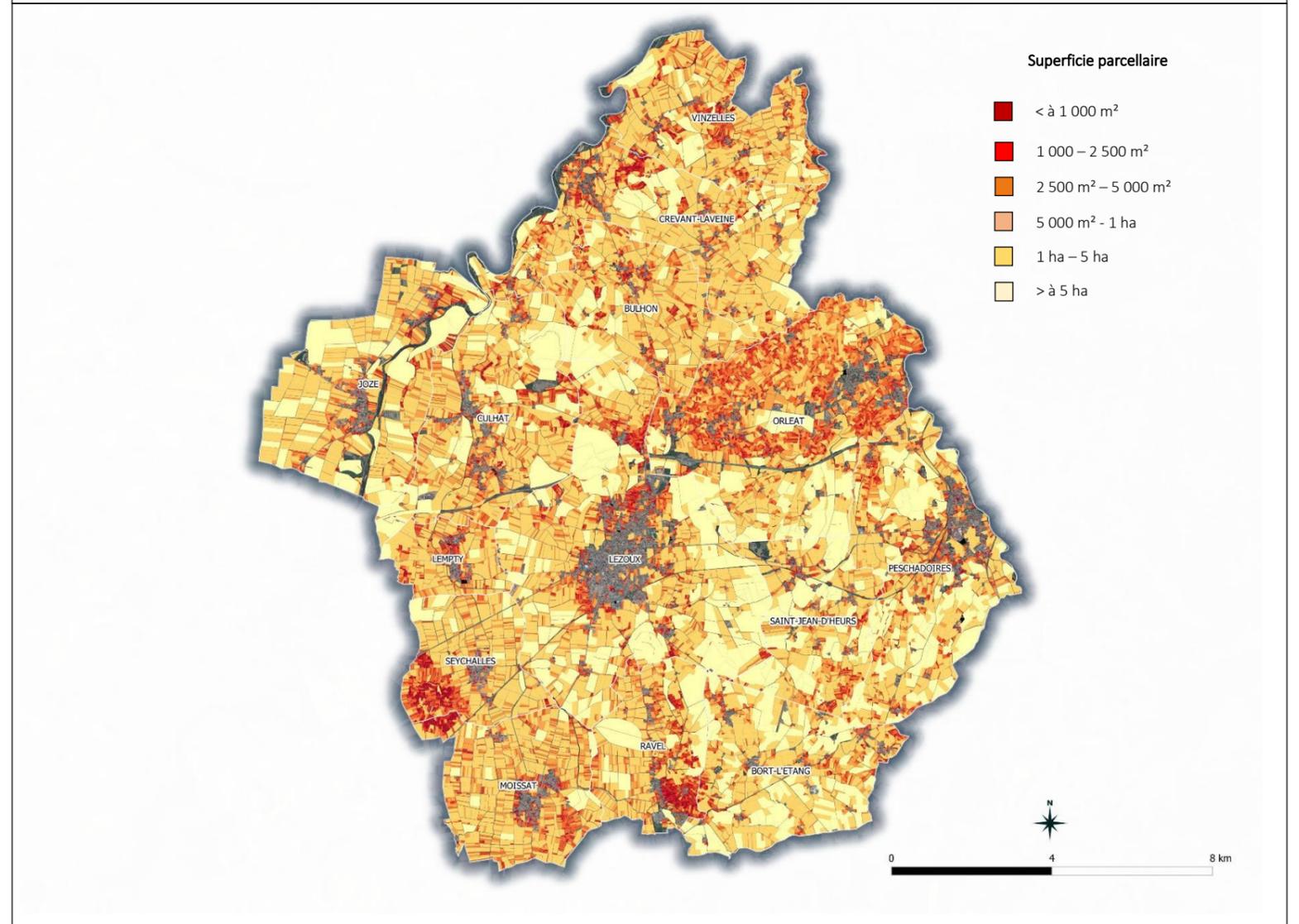
➤ Analyse

Le morcellement des espaces agricoles et naturels sur le territoire intercommunal est hétérogène. On distingue 3 grands ensembles :

- un secteur avec un faible morcellement foncier et une majorité de parcelles dont la superficie est supérieure à 1 ha. Ce secteur concerne plutôt le Sud-Est du territoire et les communes de Bort-l'Étang, Saint-Jean-d'Heurs et Peschadoires ;
- un grand secteur Ouest et Nord du territoire où l'on observe un morcellement moyen avec une majorité de parcelles dont la superficie est comprise entre 5 000 m² et 1 ha ;
- des poches du territoire où le morcellement foncier est important avec une majorité de parcelles dont la superficie est inférieure à 2 500 m². C'est le cas notamment à proximité des zones urbaines, mais également d'une manière plus globale sur la commune d'Orléat et sur une partie des communes de Seychalles et Ravel.

Le faible morcellement observé sur certains secteurs est le résultat des différentes procédures d'aménagement foncier qui ont eu lieu au cours des années. Ces procédures ont permis de restructurer le foncier agricole.

Morcellement parcellaire des espaces agricoles et naturels

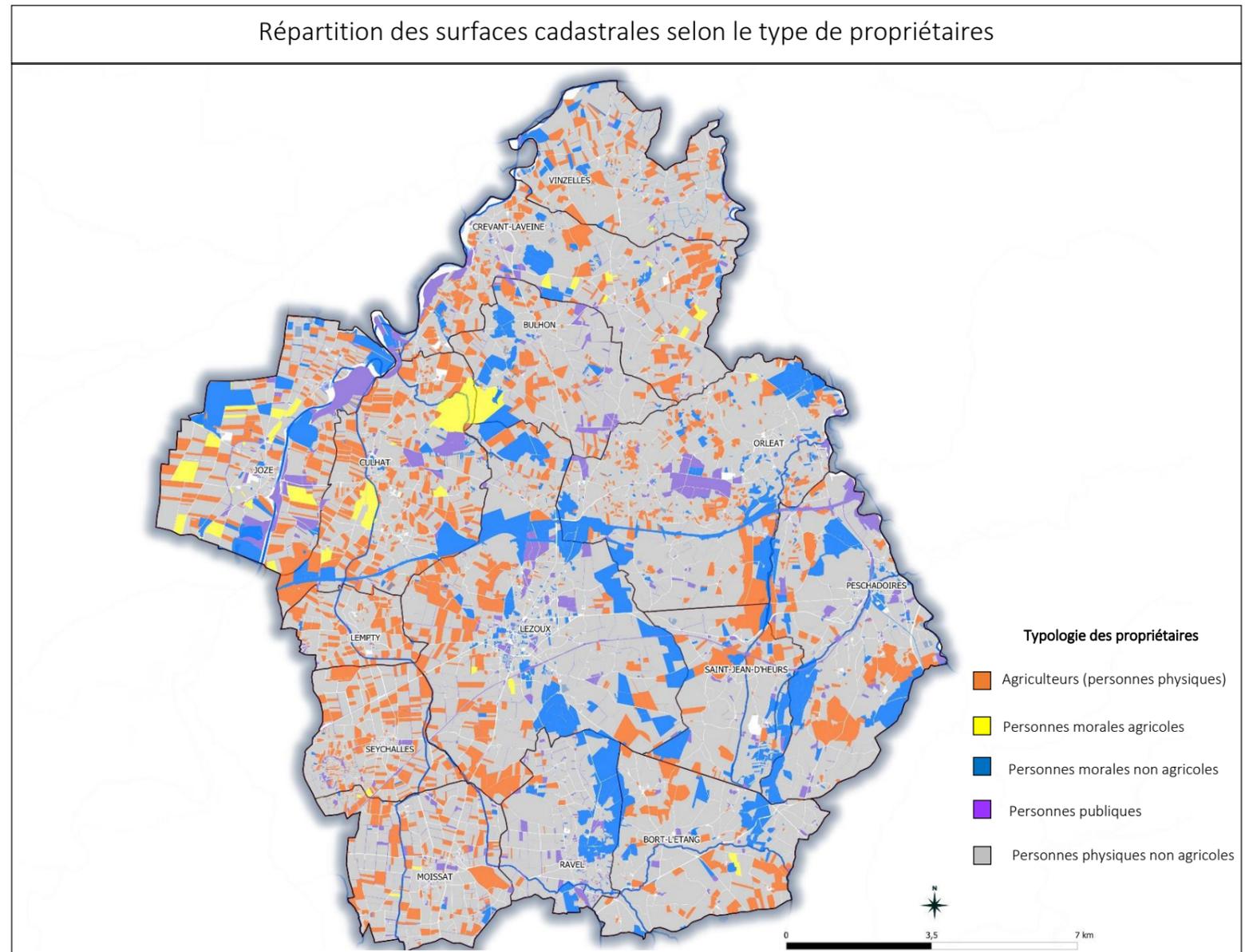
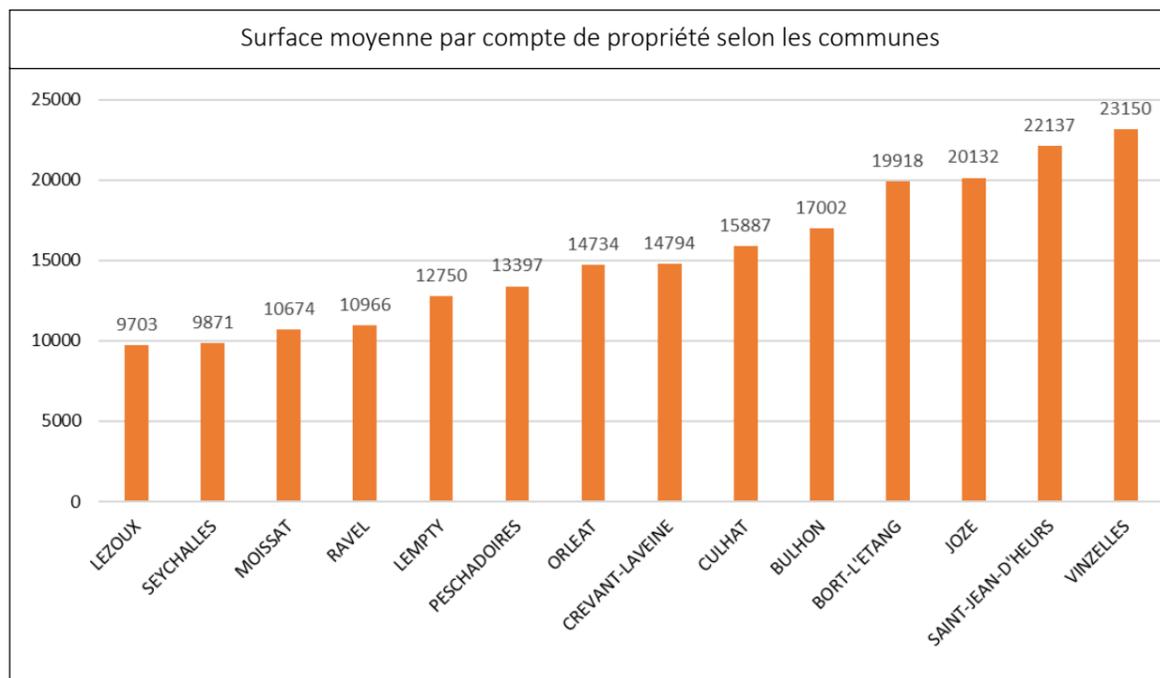
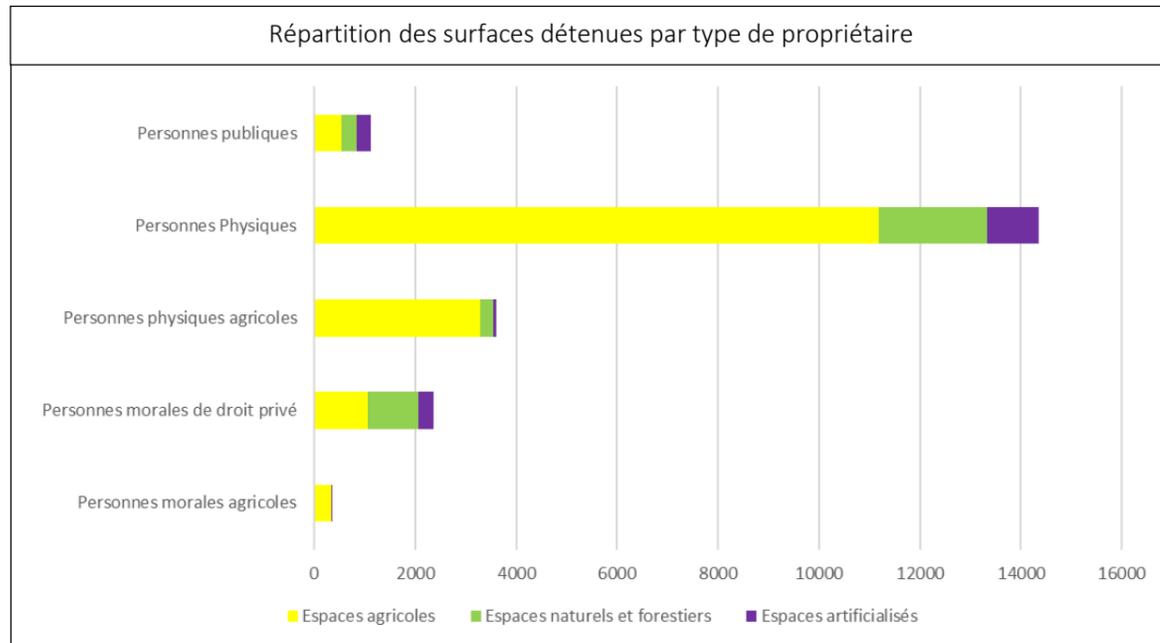


Sources : IGN et DG Fip

➤ Chiffres-clés

- ✓ Superficie moyenne d'une parcelle cadastrée agricole : **8 274 m²**, contre 6 627 m² à l'échelle départementale
- ✓ Superficie moyenne d'une parcelle cadastrée en espaces naturels et forestiers : **4307 m²**, contre 4 694 m² à l'échelle départementale
- ✓ Commune où le morcellement parcellaire des espaces agricoles et naturels est le plus élevé : **Seychalles (4 000 m² par parcelle)**
- ✓ Commune où le morcellement parcellaire des espaces agricoles et naturels est le plus faible : **Bort l'Étang (12 500 m² par parcelle)**
- ✓ **29 %** des parcelles cadastrées ont une superficie inférieure à 1 000 m² → **2 %** de la superficie des espaces agricoles et naturels.
- ✓ **18 %** des parcelles cadastrées ont une superficie de plus d'1 ha → **71 %** de la superficie de ces espaces agricoles et naturels

FICHE N°4 : ANALYSE DE LA PROPRIETE FONCIERE



Chiffres-clés

Nombre de comptes de propriété : **15565**
 Nombre de propriétaires : **24516**
 Superficie moyenne d'un compte de propriété : **1,40 ha**

NB : Les comptes de propriété peuvent regrouper plusieurs propriétaires. On parle alors d'indivision, ce qui explique la différence entre le nombre de comptes et le nombre de propriétaires. Le nombre de propriétaires recensés lors de cette analyse est certainement surestimé par rapport au chiffre réel. En effet, une personne peut être propriétaire à titre individuel et par ailleurs faire partie d'une indivision (deux fois comptabilisés). De plus, un propriétaire est comptabilisé autant de fois que le nombre de communes sur lesquelles il détient des surfaces.

Analyse

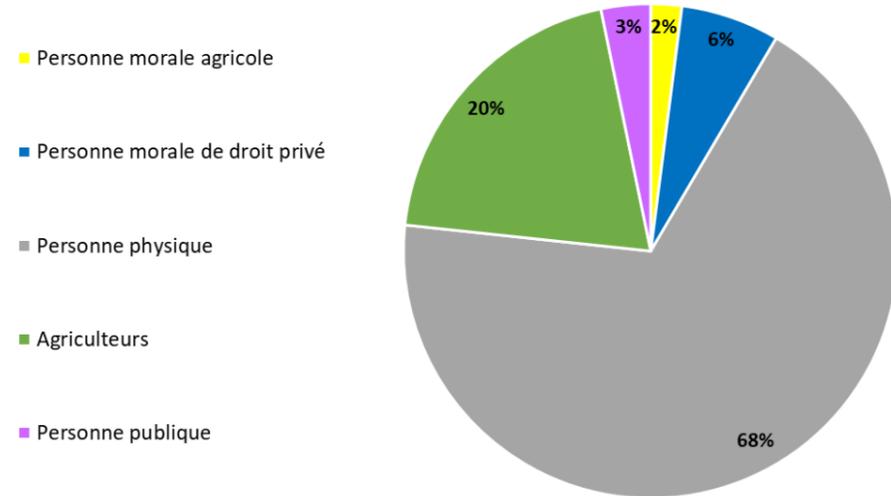
Sur le territoire intercommunal, on recense plus de 15 565 comptes de propriété représentant 24 516 propriétaires. Ces comptes de propriété concernent tous types de biens (agricoles, forestiers, bâtis, etc.). Concernant la typologie des comptes de propriété, on distingue trois grands ensembles :

- La propriété publique (collectivités territoriales, État, établissements publics, syndicats mixtes, biens de section) ;
- La propriété des personnes morales (sociétés, syndicats de copropriétés, groupements fonciers, associations, etc.).
- La propriété des personnes physiques regroupant les autres propriétaires dont les agriculteurs.

Une grande majorité des espaces agricoles, naturels et forestiers est détenue par les personnes physiques. Dans le secteur de la Plaine de Limagne, on observe une part plus importante en propriété des agriculteurs. Les personnes morales détiennent 11% des espaces agricoles, naturels et forestiers avec le plus souvent des comptes de propriété de tailles importante. Enfin, les personnes publiques détiennent 4% de ces espaces. Ce sont principalement les communes qui sont propriétaires. A noter, la présence de biens de section d'une superficie importante sur les communes d'Orléat et Crevant-Laveine.

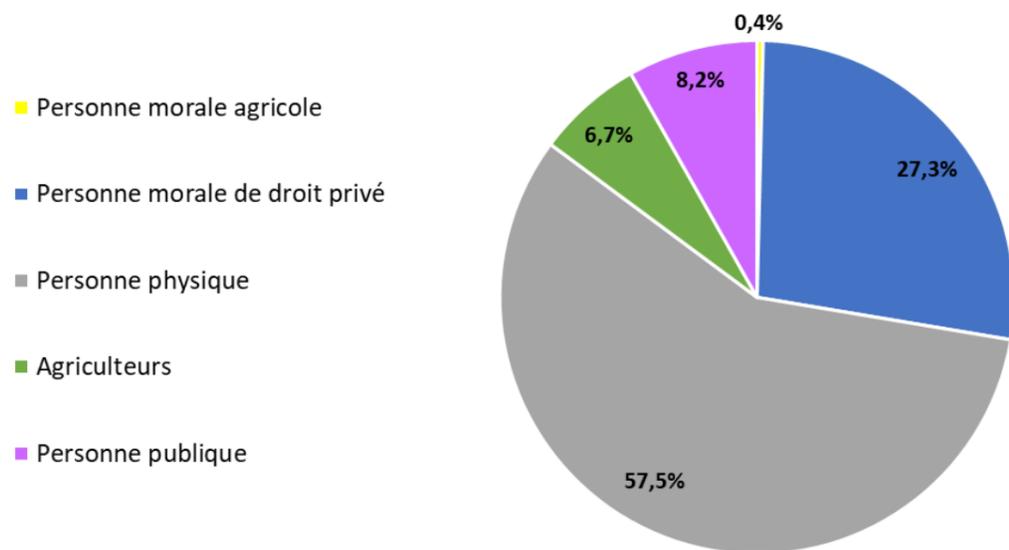
FICHE N°5 : ANALYSE DE LA PROPRIETE FONCIERE DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Répartition des surfaces cadastrées agricoles selon le type de propriétaire



Sources : DG Fip, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

Répartition des surfaces cadastrées en « espace naturel et forestier » selon le type de propriétaire



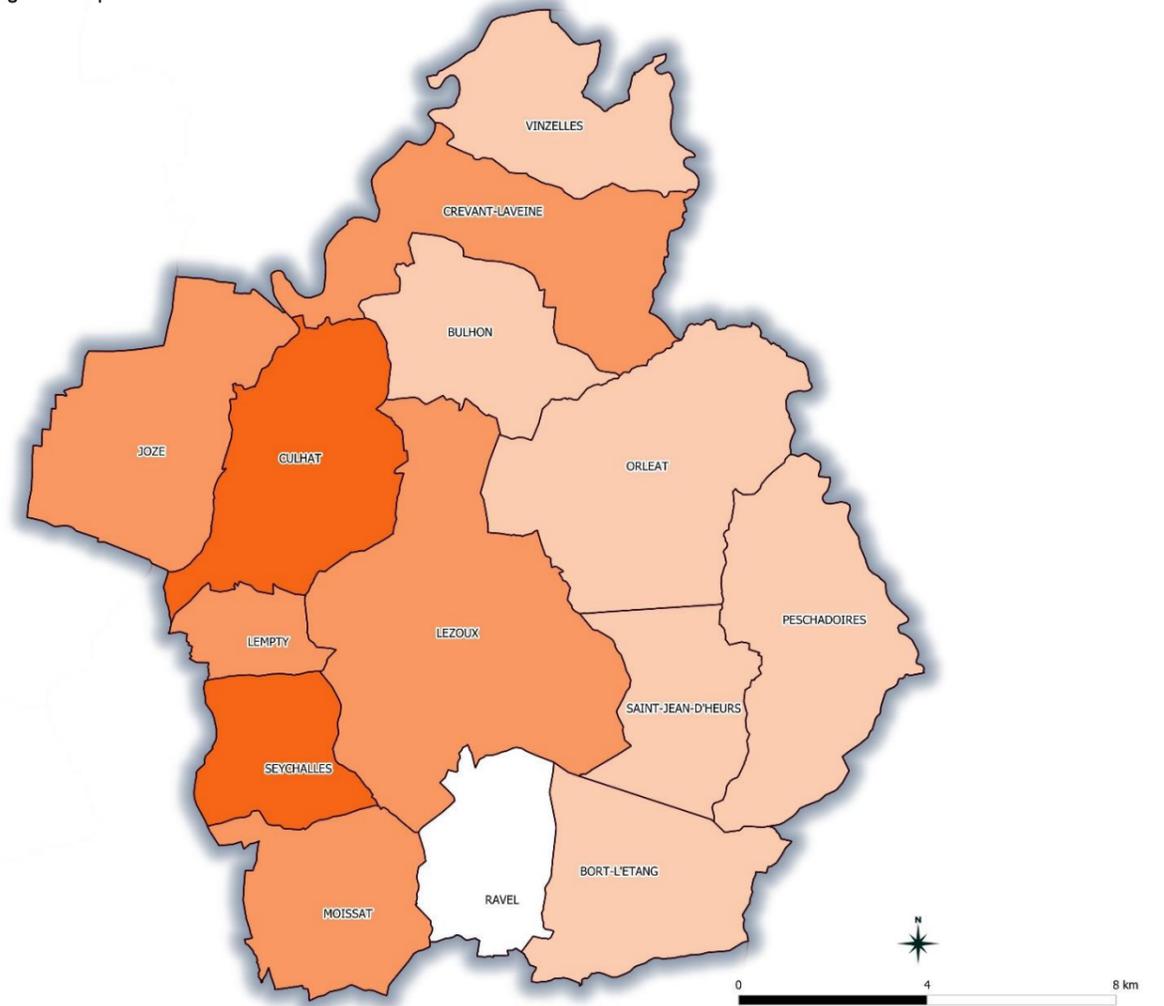
Sources : DG Fip, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

➔ Analyse

Lorsque l'on réalise un focus sur les espaces agricoles, on constate que la part de la propriété des agriculteurs atteint 22 % de la superficie agricole totale, soit 3625 ha. Ce chiffre de la propriété des agriculteurs est certainement sous-estimé du fait de la difficulté de comptabiliser la propriété agricole en indivision ou la propriété agricole appartenant aux personnes morales (GAEC et EARL). Les collectivités ne détiennent quasiment pas de surfaces agricoles, naturelles ou forestière sur le territoire intercommunal (2% de la surface cadastrée agricole et 8% de la surface naturelle et forestière).

Part de des espaces agricoles détenue par les agriculteurs à l'échelle communale

Part de la propriété des agriculteurs par commune



Sources : IGN, DG Fip, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

➔ Chiffres-clés

✓ Propriété des agriculteurs

Superficie cadastrée « agricole » en propriété des agriculteurs (personnes physiques/morales) : **3 625 ha**

Superficie moyenne d'un compte de propriété détenu par un agriculteur : **11,4 ha**

✓ Propriété publique

Superficie cadastrée « agricole » en propriété publique : **295 ha**

Superficie cadastrée en « espace naturel et forestier » en propriété publique : **294 ha**

FICHE N°6 : LES SURFACES AGRICOLES EXPLOITEES SUR LE TERRITOIRE

➔ Définition

Sont comprises dans le calcul des surfaces agricoles exploitées :

- Les surfaces déclarées par les agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC)
- Les surfaces viticoles inscrites au Casier Viticole Informatisé (CVI)
- Les surfaces agricoles exploitées par d'autres agriculteurs non répertoriés dans les deux classes précédentes mais dont la Chambre d'Agriculture et la Safer ont connaissance grâce à leurs activités quotidiennes (exemple : certaines surfaces maraîchères, arboricoles, etc.)

➔ Chiffres-clés

Superficie agricole déclarée par les exploitations : **12 913 ha**

Part de la superficie agricole exploitée sur la superficie totale du territoire : **59 %**

Potentiel agricole exploité sur le territoire* : **78%**

* Rapport entre la surface agricole réellement exploitée et la surface cadastrée agricole

➔ Analyse

L'analyse des surfaces réellement exploitées montre que 59 % de la superficie totale du territoire intercommunal est exploitée. Cel représente 78 % de la surface cadastrée agricole totale. En faisant le rapport entre les surfaces agricoles réellement exploitées et les surfaces cadastrées agricole, on estime donc que 78% du potentiel agricole du territoire intercommunale est exploité.

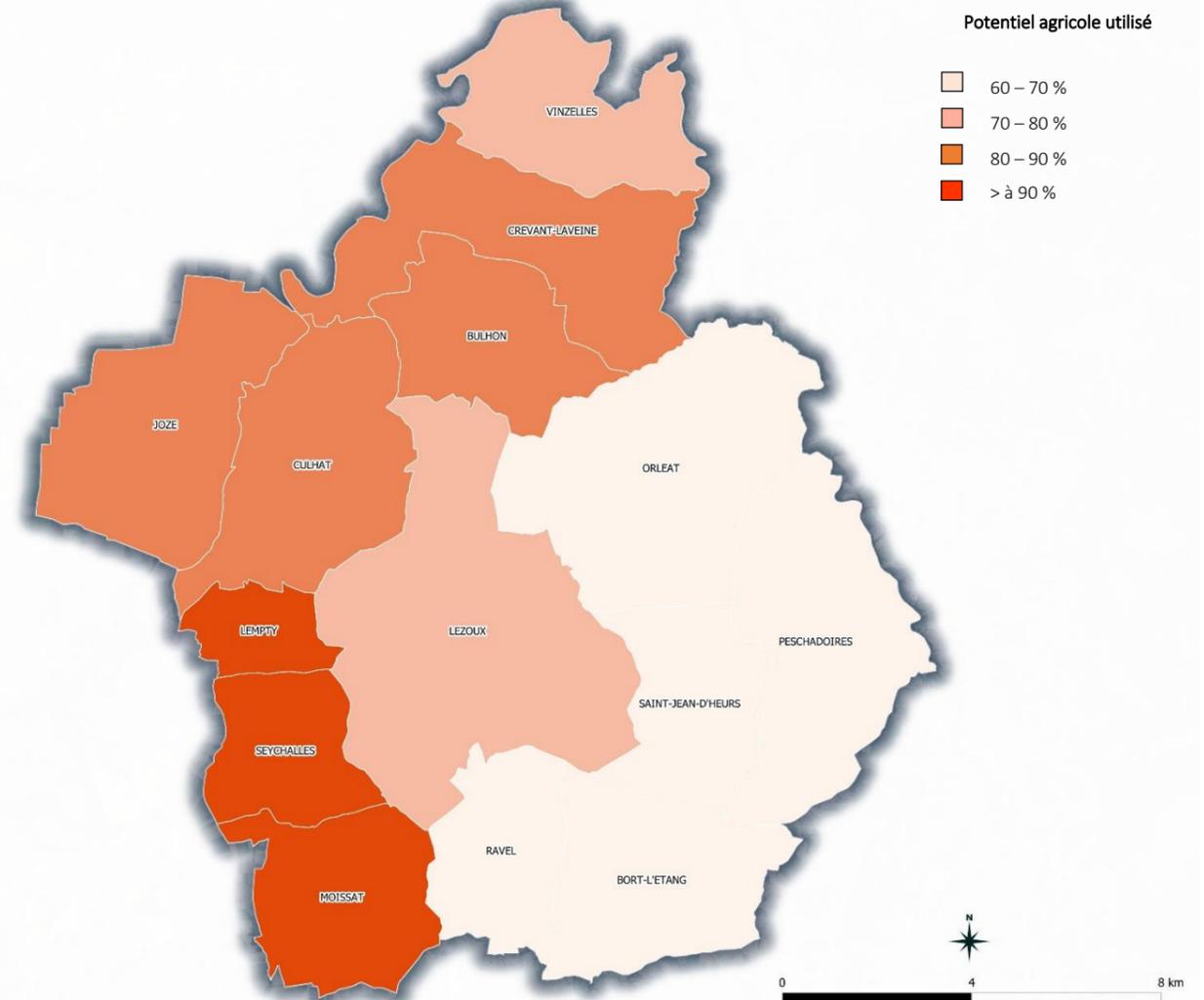
Néanmoins, l'indicateur du potentiel agricole est variable selon les communes du territoire. En effet, sur les communes situées en bordure de la plaine de la Limagne, à l'ouest, plus de 80 % des surfaces agricoles sont exploitées voire plus de 90% pour les communes de Lempty, Seychalles et Moissat. La topographie plane et la qualité agronomique des terrains expliquent en grande partie ces chiffres.

A contrario, concernant les communes situées sur les contreforts du Livradois-Forez, le potentiel agricole est moins utilisé, avec en moyenne entre 60 et 70% de la superficie cadastrée agricole qui est exploitée. Il s'agit notamment des communes de Orléat, Peschadoires, Saint-Jean-d'Heurs, Ravel et Bort-l'Étang. Ceci s'explique en grande partie par la présence d'une topographie moins adaptée à l'exploitation agricole, une dynamique agricole moins importante avec un contexte plus difficile (dominance de l'activité d'élevage) et un foncier agricole plus dispersé du fait du mitage observé sur cette partie du territoire.

➔ Tableau de synthèse par commune

Commune	Bort l'Étang	Bulhon	Crevant-Laveine	Culhat	Joze	Lempty	Lezoux	Moissat	Orléat	Peschadoires	Ravel	Saint-Jean-d'Heurs	Seychalles	Vinzelles	Total
Superficie agricole exploitée en 2020	834 ha	849 ha	1173 ha	1274 ha	1269 ha	390 ha	1837 ha	1028 ha	1154 ha	752 ha	399 ha	462 ha	700 ha	792 ha	12 913 ha
Part sur la superficie totale du territoire	56%	70%	64%	71%	70%	88%	55%	83%	45%	38%	41%	43%	81%	63%	100%
Part sur la superficie cadastrée agricole du territoire	69%	82%	81%	90%	86%	94%	77%	91%	63%	70%	65%	68%	92%	79%	100%

Potentiel agricole exploité par commune
(Part de la superficie agricole exploitée sur la superficie cadastrée agricole du territoire)



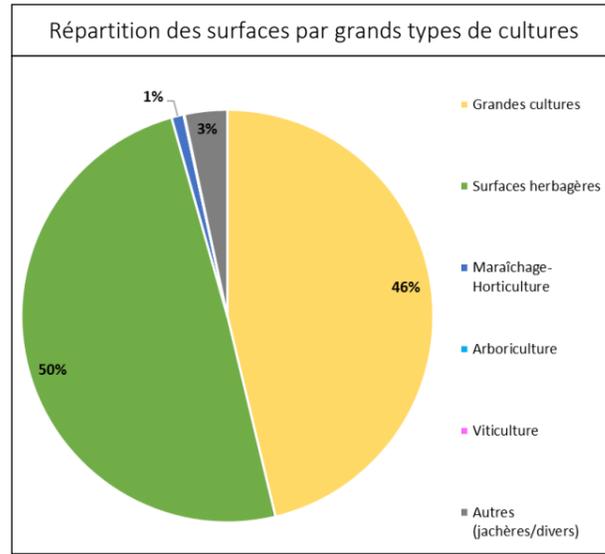
Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, Safer AuRA, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et DG Fip

FICHE N°7 : LES ASSOLEMENTS EN 2020

➤ Définition

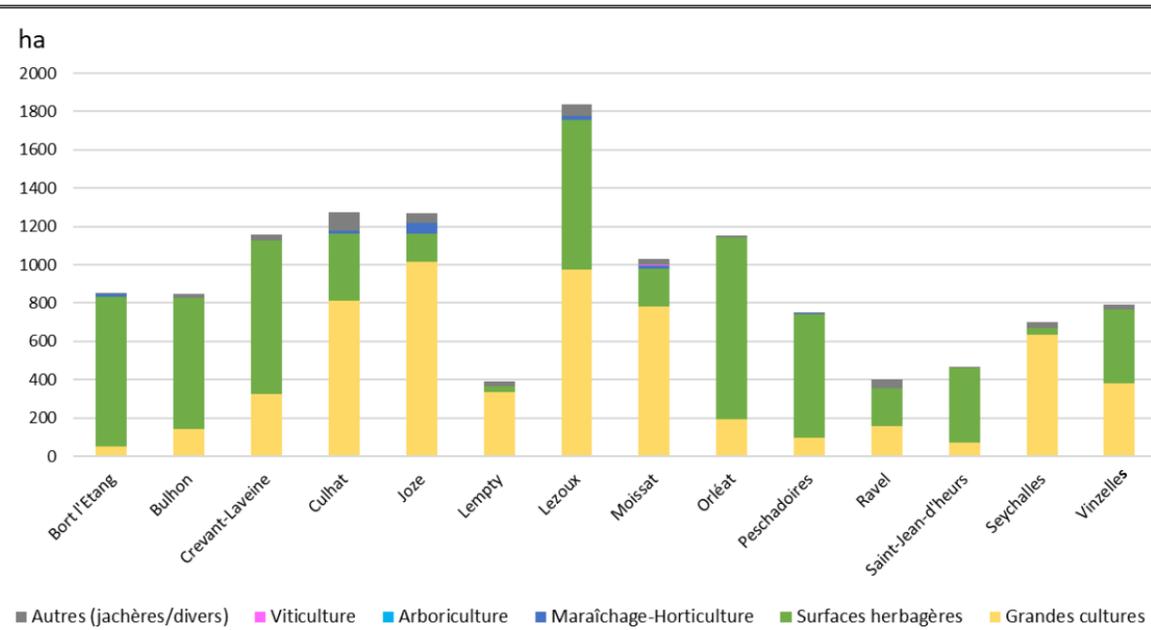
L'analyse des données PAC 2020 fournies par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, des données issues du Casier Viticole Informatisé et des données internes à la chambre d'agriculture et à la Safer Auvergne-Rhône-Alpes permet de classer les surfaces selon plusieurs grands types de cultures :

- Grandes cultures (céréales, oléagineux, betteraves, etc.) ;
- Surfaces herbagères (prairies, estives)
- Maraîchage – Horticulture ;
- Arboriculture ;
- Viticulture ;
- Autres (jachères, haies, etc.)



Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, CDA 63 et Safer AuRA

Répartition des surfaces par grands types de culture à l'échelle des communes (2020)



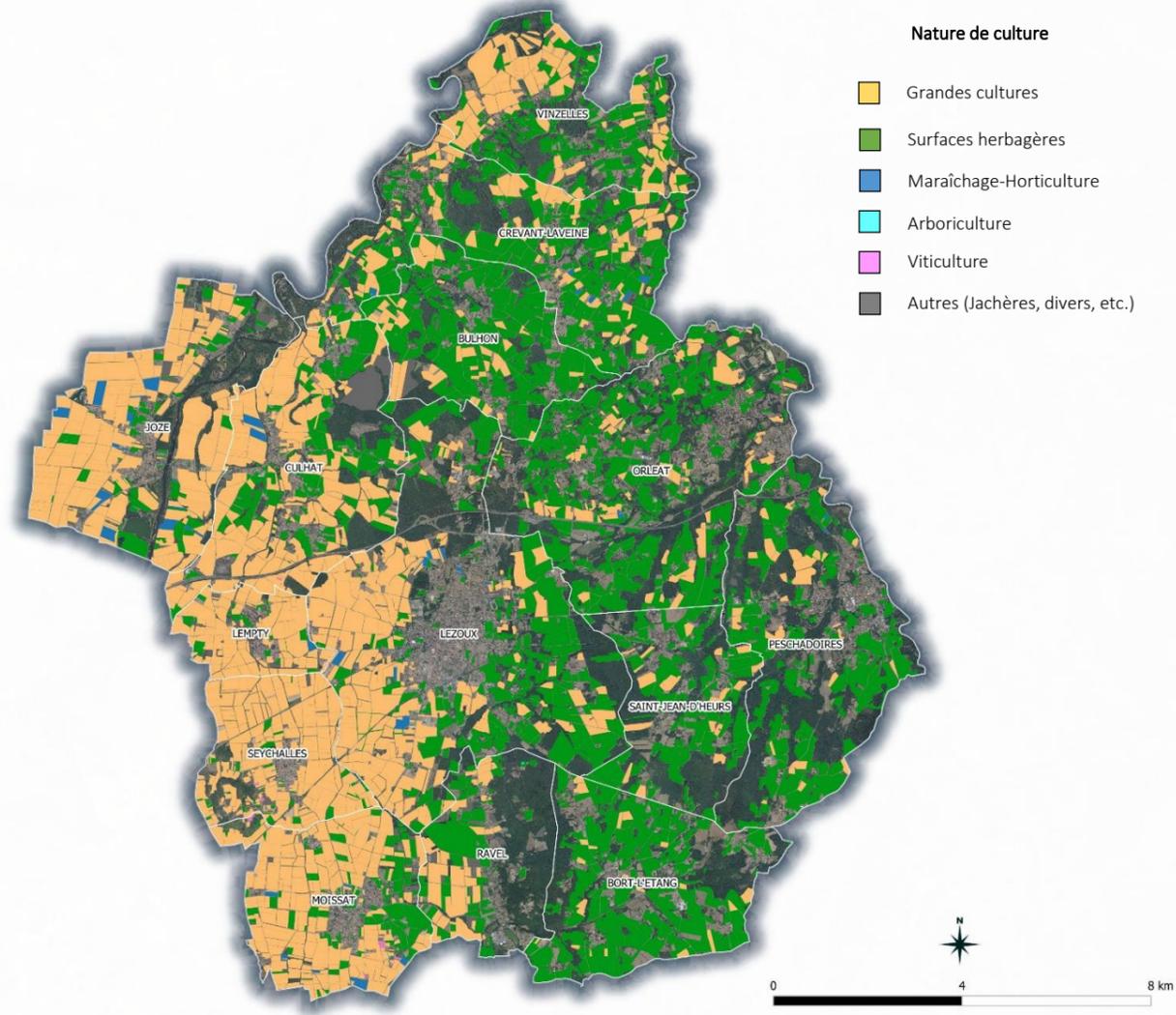
Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

➤ Analyse

L'activité agricole sur le territoire est très segmentée en fonction de la topographie du territoire. Ainsi, l'est du territoire concentre les surfaces herbagères (prairies) nécessaires à la pratique de l'élevage (bovins et ovins principalement). La partie ouest est largement influencée par la plaine de la Limagne, avec la présence quasi-exclusive de surfaces agricoles destinées aux productions dites de « grandes cultures », caractéristiques de l'agriculture pratiquée au sein de cet espace. À noter qu'une partie des surfaces agricoles situées dans ce secteur sont mises en jachères, pratique nécessaire pour effectuer une rotation des cultures.

D'autres productions sont présentes et viennent participer à la diversité des productions locales. Ainsi, 1 % des surfaces agricoles correspondent à des productions maraîchères, concentrées principalement sur les communes de l'ouest du territoire. On retrouve également la présence de quelques hectares de vignes (6ha) notamment sur la commune de Moissat.

Assolement des espaces agricoles déclarés en 2020



Sources : IGN, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

➤ Chiffres-clés

Catégories de cultures	Grandes cultures	Surfaces herbagères	Maraîchage-Horticulture	Arboriculture	Viticulture	Autres (jachères/divers)
Superficie	5972 ha	6377 ha	124 ha	1 ha	6 ha	433 ha

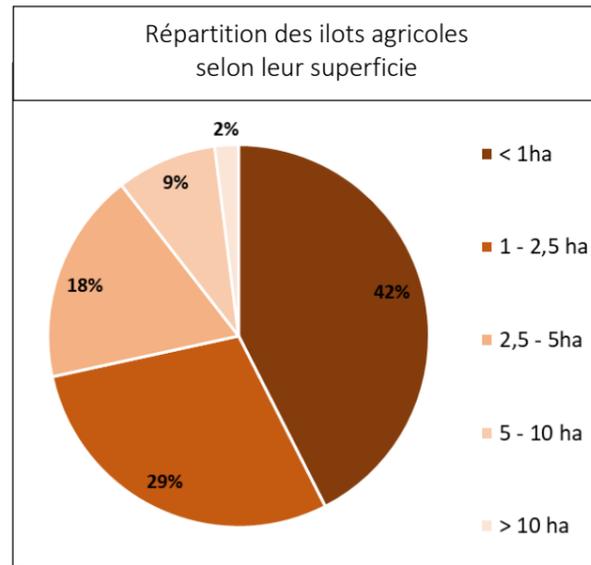
Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

FICHE N°8 : STRUCTURE FONCIERE DES ESPACES AGRICOLES EXPLOITEES

➤ Définition

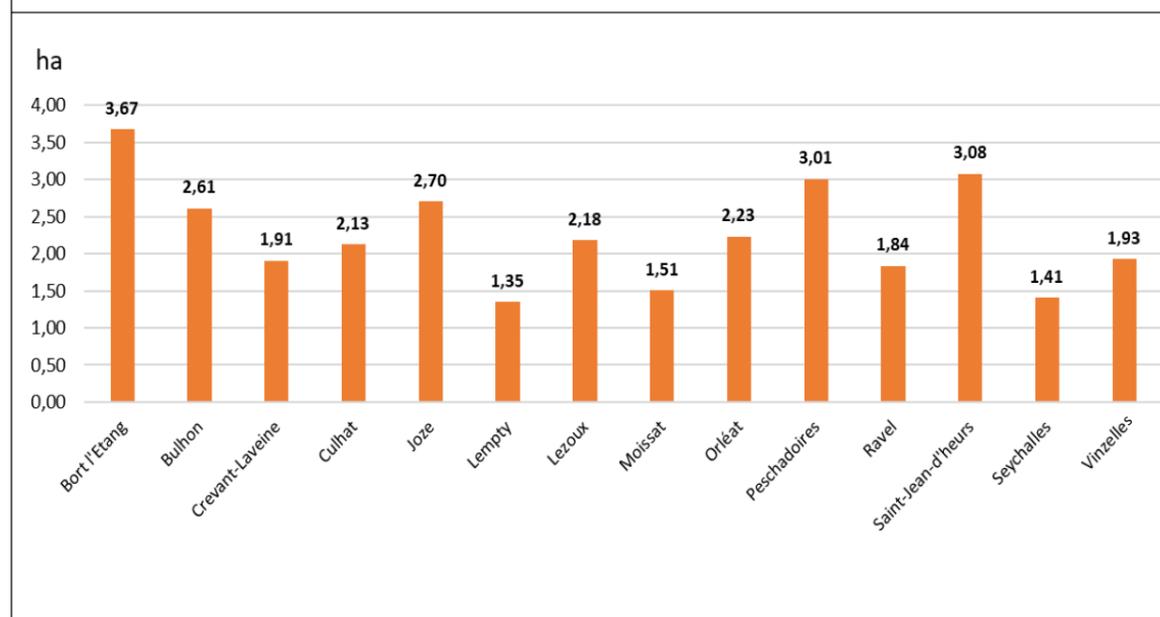
Dans le cas présent, on appelle un ilot agricole, un ensemble de parcelles culturales contiguës, entières ou partielles, portant une ou plusieurs cultures, exploité par une seule et même exploitation et limité par des éléments facilement repérables et permanents, comme un chemin, une route, un ruisseau...ou par d'autres ilots agricoles

L'analyse de la superficie des ilots agricoles permet de mieux appréhender la structure foncière des espaces agricoles puisqu'elle concerne les surfaces réellement exploitées et ne se limite pas au découpage administratif représenté par les parcelles cadastrales.



Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, CDA 63 et Safer AuRA

Surface moyenne d'un ilot agricole à l'échelle communale



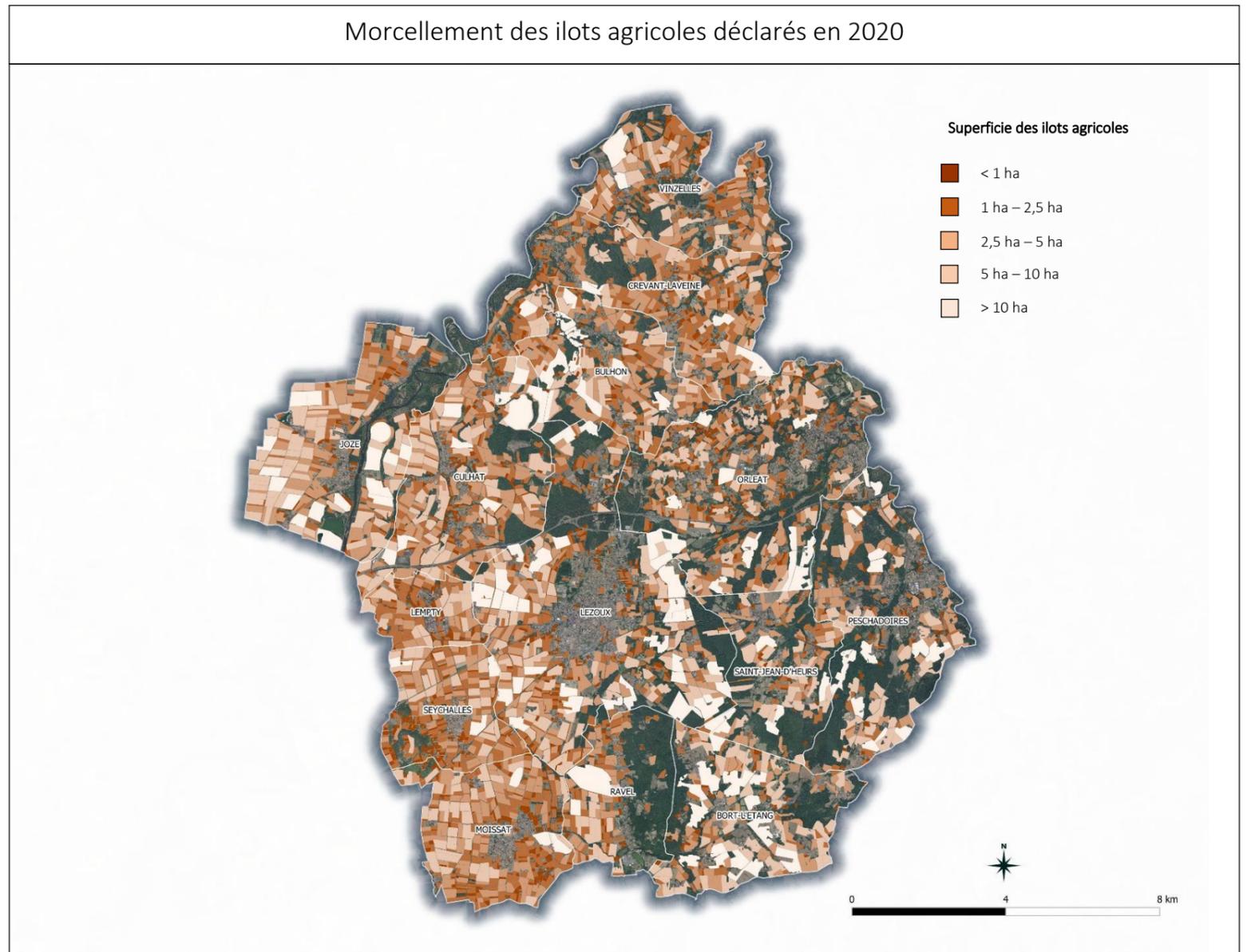
Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Safer AuRA

➤ Analyse

L'analyse du morcellement des ilots agricoles recoupe globalement celle effectuée au niveau du parcellaire cadastrale. En effet, les ilots agricoles de taille importante (supérieure à 3 ha) se concentrent sur le secteur Sud-Est du territoire et sur une partie de la Plaine de Limagne (Joze et Culhat). Les autres communes de la Plaine de Limagne connaissent un morcellement plus important mais avec néanmoins une structure foncière relativement simple du fait de la topographie et de la bonne accessibilité aux parcelles.

A contrario, on observe un morcellement plus important pour les ilots situés en proximité des espaces urbains, entraînant de fait un mitage important de l'espace agricole sur ces secteurs. Ce phénomène est particulièrement présent sur les communes de Lezoux et Orléat. On retrouve également un morcellement important sur certaines poches du territoire où la structure parcellaire est complexe. C'est le cas sur une partie des communes de Seychalles et Ravel.

Morcellement des ilots agricoles déclarés en 2020



Sources : IGN, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

➤ Chiffres-clés

Nombre d'ilots agricoles : 5926

Superficie moyenne d'un ilot agricole : 2,18 ha

Catégorie de production	Grandes cultures	Surfaces herbagères	Maraîchage -Horticulture	Arboriculture	Viticulture	Autres (jachères/divers)
Surface moyenne par ilot	2,8 ha	2,6 ha	1,7 ha	0,2 ha	0,3 ha	0,4 ha

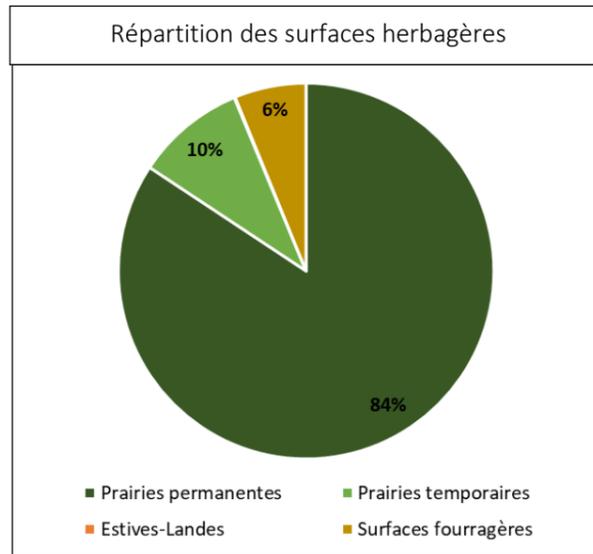
Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Safer AuRA

FICHE N°9 : LES SURFACES HERBAGERES

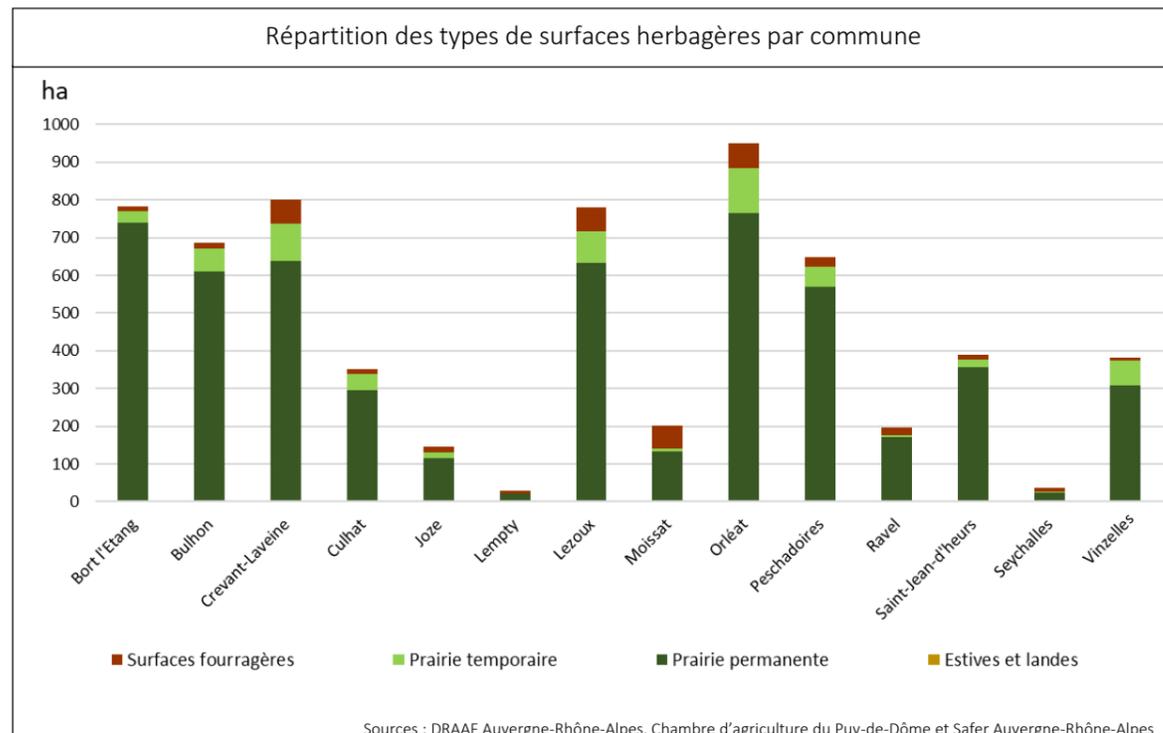
➔ Définition

L'analyse des données PAC 2020 fournies par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes permet de distinguer plusieurs catégories de surfaces herbagères :

- Prairies permanentes : surface de production d'herbe qui n'a pas été retournée depuis au moins 5 ans.
- Prairies temporaires : surface de prairies renouvelées depuis moins de six ans qui entrent dans la rotation des autres cultures.
- Estives, Landes et parcours : surfaces herbagères de montagne utilisées pour le pâturage des animaux ;
- Surfaces fourragères : Luzerne, mélange de légumineuses.



Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, CDA 63 et Safer AuRA

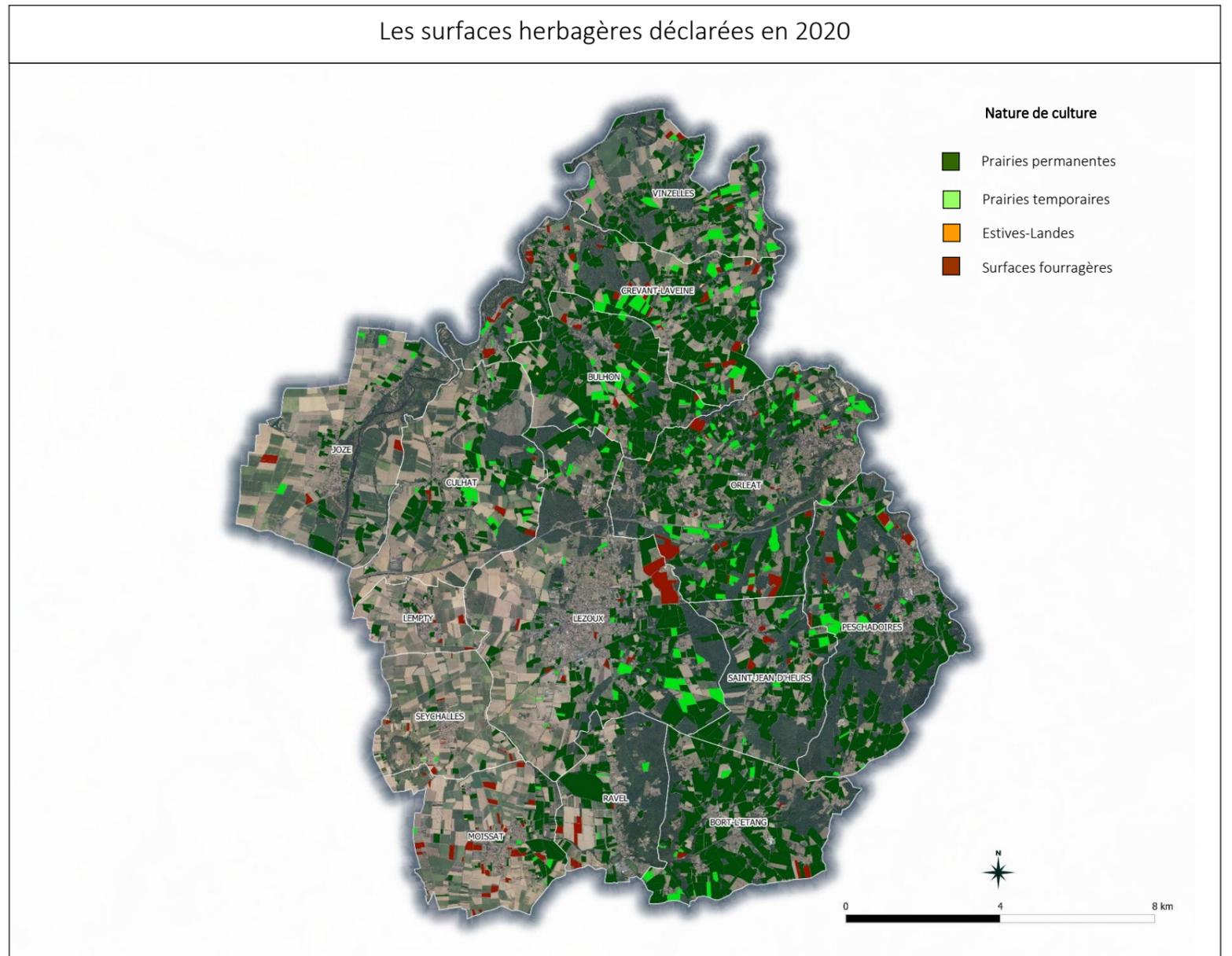


Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

➔ Analyse

La moitié de la surface agricole du territoire correspond à des surfaces herbagères. Elles sont principalement composées de prairies permanentes, c'est-à-dire des surfaces toujours en herbe. Ces prairies sont nécessaires aux exploitations pratiquant l'élevage de bovins (viandes ou vaches laitières) et d'ovins. On les retrouve principalement sur les communes à l'est du territoire intercommunal. Sur le reste du territoire, on retrouve quelques îlots agricoles en surfaces herbagères. Ces dernières sont utiles notamment pour les exploitations pratiquant la polyculture/élevage ou l'élevage équin.

Les surfaces herbagères déclarées en 2020



Sources : IGN, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

➔ Chiffres-clés

Superficie herbagère exploitée : **6376 ha**

Part des surfaces herbagères exploitées sur la superficie du territoire : **28%**

Part des surfaces herbagères exploitées sur la superficie agricole exploitée du territoire : **49%**

Catégories de cultures	Prairies permanentes	Prairies temporaires	Estives-Landes	Surfaces fourragères
Superficie	5375 ha	602 ha	5 ha	394 ha

Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

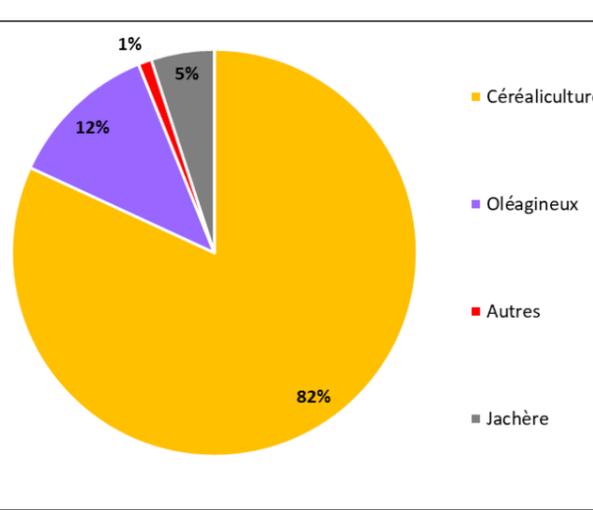
FICHE N°10 : LES PRODUCTIONS DE GRANDES CULTURES

➤ Définition

L'analyse des données PAC 2020 fournies par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes permet de distinguer plusieurs catégories de productions dites de « grandes cultures » :

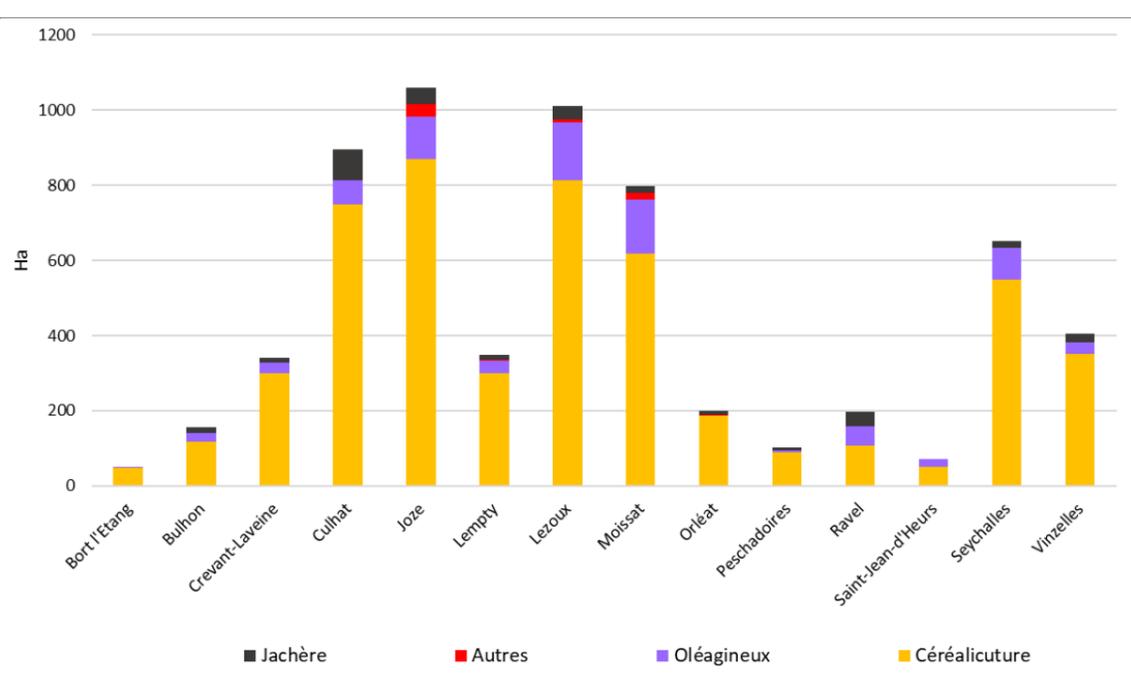
- **Céréaliculture** : blé, maïs, orge, etc.
- **Oléagineux** : colza et tournesol
- **Autres cultures** : pommes de terre, tabac, etc.
- **Protéagineux** : pois, lupins, féveroles
- **Jachères** : surfaces agricoles non exploitées dans le cadre des rotations des cultures mises en place par les exploitations agricoles.

Répartition des productions dites de « grandes cultures »



Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CDA 63 et Safer AuRA

Répartition des surfaces exploitées et destinées aux productions de grandes cultures par type et par commune

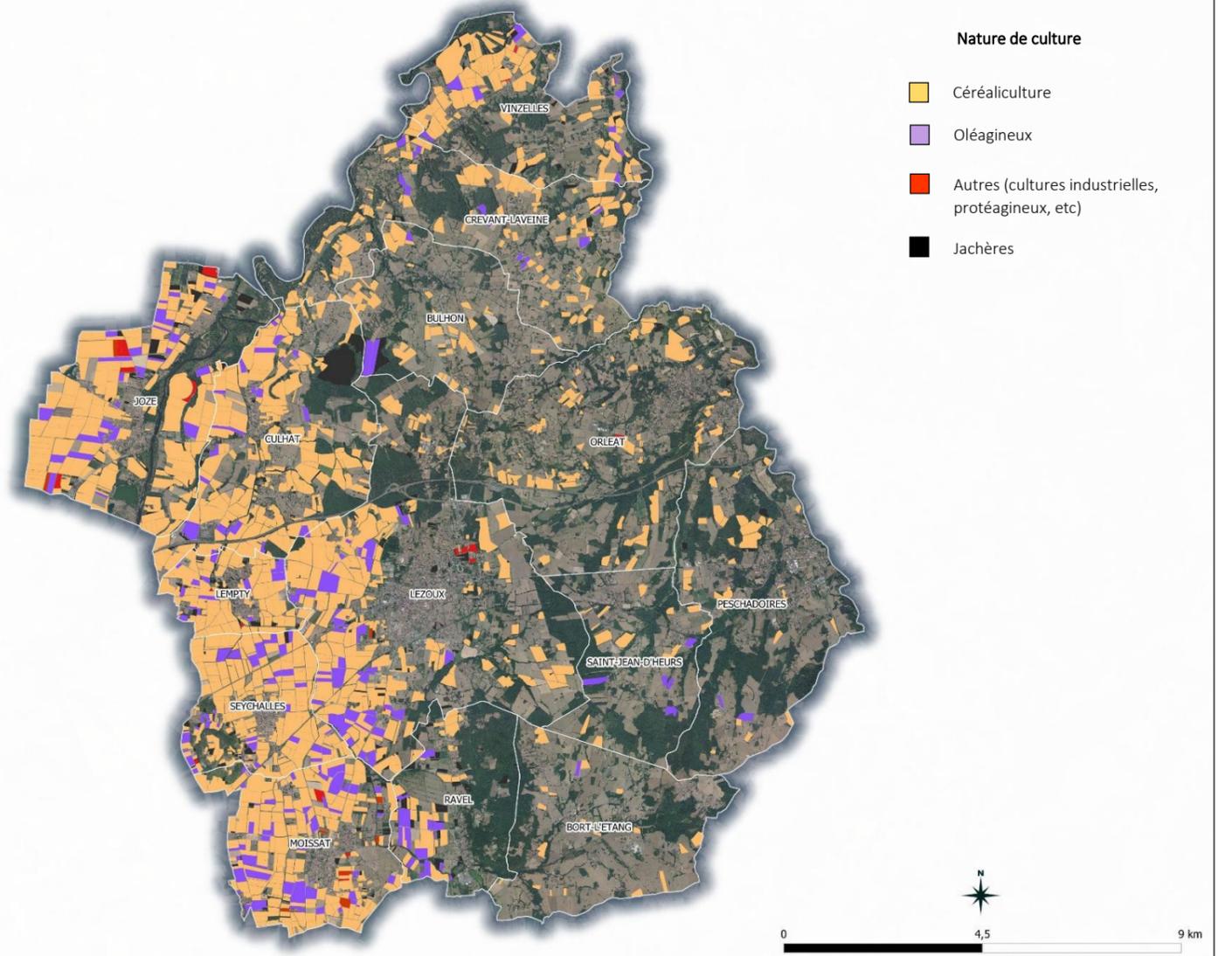


Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Safer AuRA

➤ Analyse

49% des surfaces agricoles du territoire sont consacrées aux productions dites de « grandes cultures ». Elles regroupent principalement les productions céréalières standards (blé, orge, maïs consommation) et les productions d'oléagineux (Tournesol, Colza). D'autres productions industrielles (protéagineux, pommes de terre, tabac) sont présentes à la marge. Ces productions concernent en très grande majorité les communes situées sur la plaine de Limagne. Une partie de ces productions est irriguée grâce à la présence sur le territoire de plusieurs réseaux collectifs d'irrigation gérés par des Associations Syndicales Autorisées (ASA de l'Artière, ASA des Bressons, ASA du Jauron et ASA de Vinzelles). L'irrigation est indispensable à la production de certaines cultures à haute valeur ajoutée, contractualisées avec les filières structurantes du territoire. Elle permet notamment de sécuriser les rendements, d'assurer la qualité des productions et de pallier les différents aléas climatiques de plus en plus nombreux.

Les surfaces destinées aux productions de grandes cultures déclarées en 2020



Sources : IGN, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Safer AuRA

➤ Chiffres-clés

Superficie exploitée pour les productions de grandes cultures : **6289 ha**

Part des surfaces exploitées à destination des productions de grandes cultures sur la superficie du territoire : **27%**

Part des surfaces exploitées à destination des productions de grandes cultures sur la superficie agricole exploitée du territoire : **49%**

Catégories de cultures	Céréaliculture	Oléagineux	Autres	Jachère
Superficie	5149 ha	756 ha	67 ha	317 ha

Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Safer AuRA

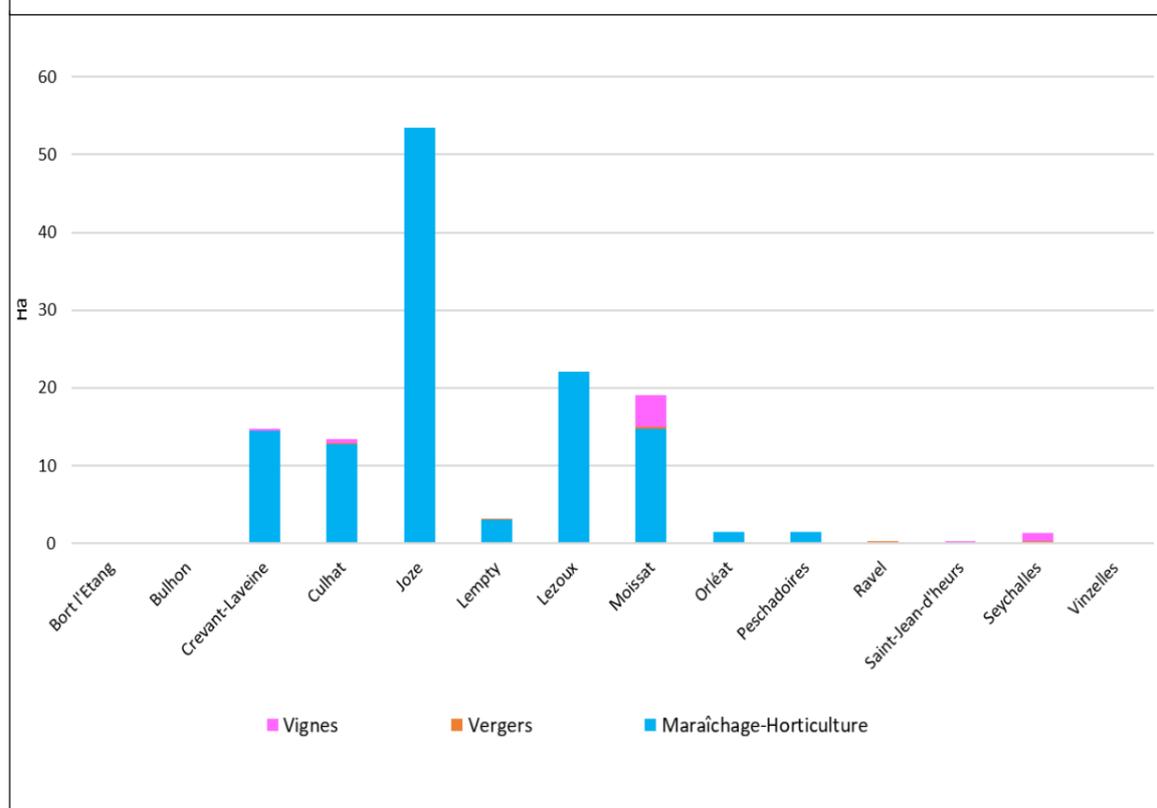
FICHE N°11 : LES AUTRES PRODUCTIONS

➔ Définition

Les surfaces maraîchères, arboricoles et viticoles recensées n'émanent pas toutes de l'analyse des données du RPG PAC. Elles font parfois l'objet d'un croisement entre les fichiers internes de la SAFER et de la Chambre d'Agriculture avec les données du cadastre.

Les surfaces maraîchères sont pour la plupart composées de cultures légumières de plein champ (asperges, salades, choux, ail, oignons, etc.)

Répartition par communes des surfaces exploitées en maraîchage-horticulture, arboriculture et viticulture

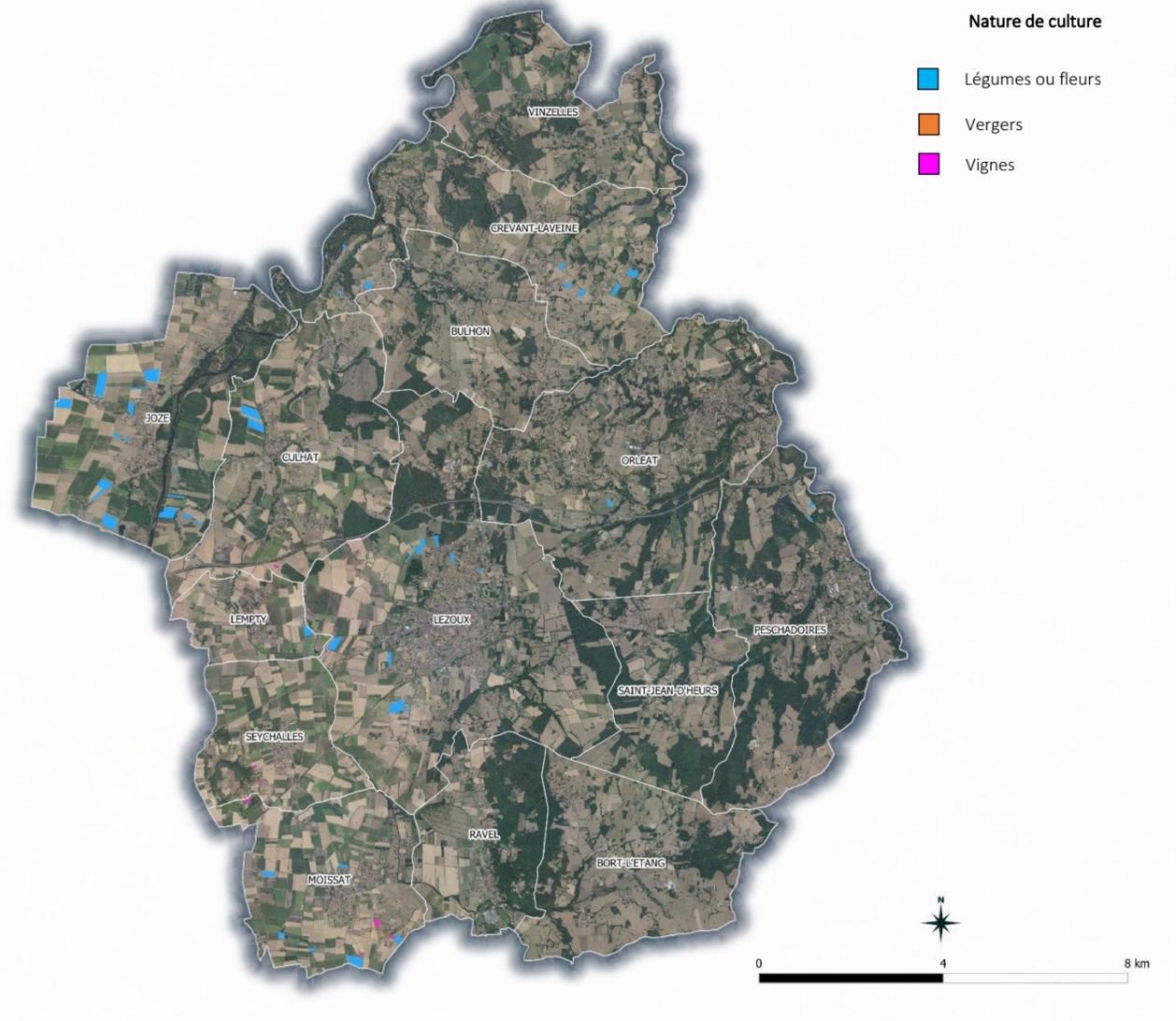


Sources : IGN, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

➔ Analyse

Les productions maraîchères, viticoles et arboricoles représentent 1 % des surfaces agricoles du territoire. Les productions maraîchères sont en grande partie situées sur les communes de Lezoux, Jozé et Moissat à proximité des bassins de population car offrant un potentiel de commercialisation plus important. Les productions viticoles sont très minimes et localisées sur les communes de Moissat et Seychalles. Concernant les surfaces consacrées à l'arboriculture, elles sont très marginales, 1 hectare seulement sur l'ensemble du territoire.

Les surfaces maraîchères, horticoles, arboricoles et viticoles exploitées en 2020



Sources : IGN, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

➔ Chiffres-clés

Superficie exploitée en maraîchage et horticulture : **123 ha**

Part des surfaces exploitées en maraîchage et horticulture sur la superficie du territoire : **0,5%**

Part des surfaces exploitées en maraîchage et horticulture sur la superficie agricole exploitée du territoire : **1%**

Superficie exploitée en viticulture : **6 ha**

Part des surfaces exploitées en viticulture sur la superficie du territoire : **0,03%**

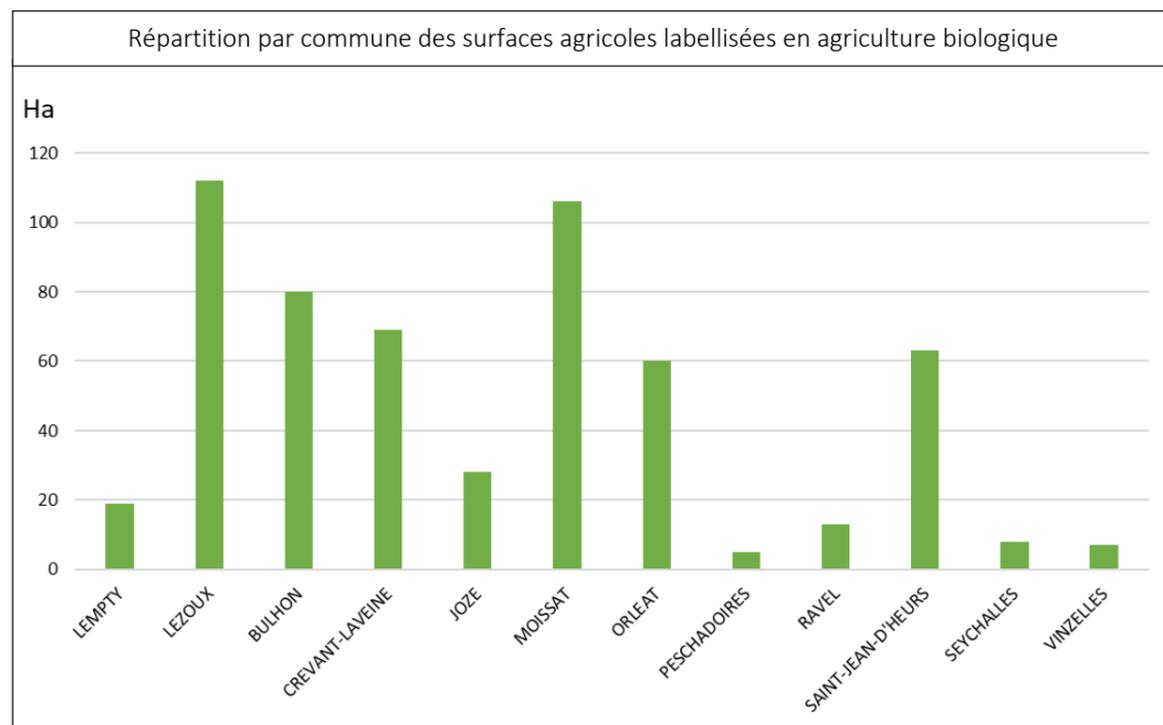
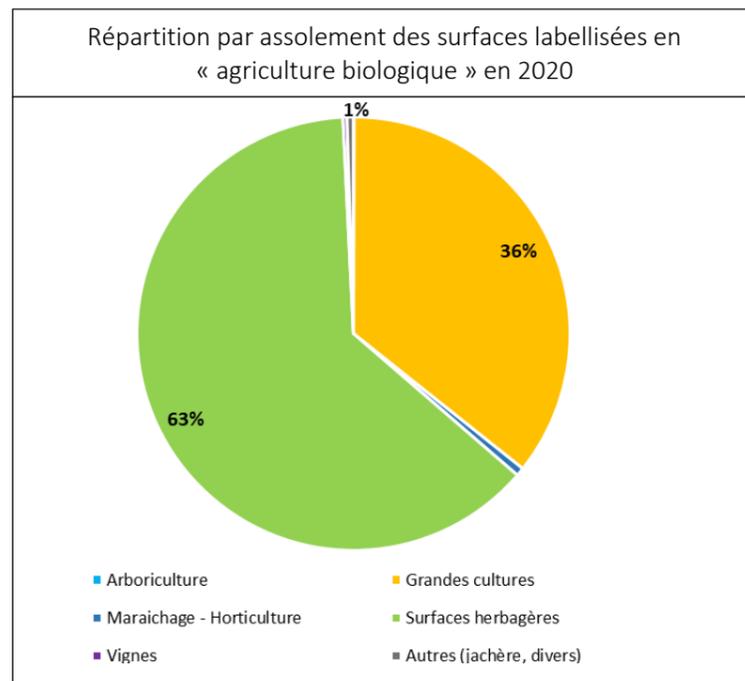
Part des surfaces exploitées en viticulture sur la superficie agricole exploitée du territoire : **0,05%**

Superficie exploitée en arboriculture : **1 ha**

Part des surfaces exploitées en arboriculture sur la superficie du territoire : **0,004%**

Part des surfaces exploitées en arboriculture sur la superficie agricole exploitée du territoire : **0,008%**

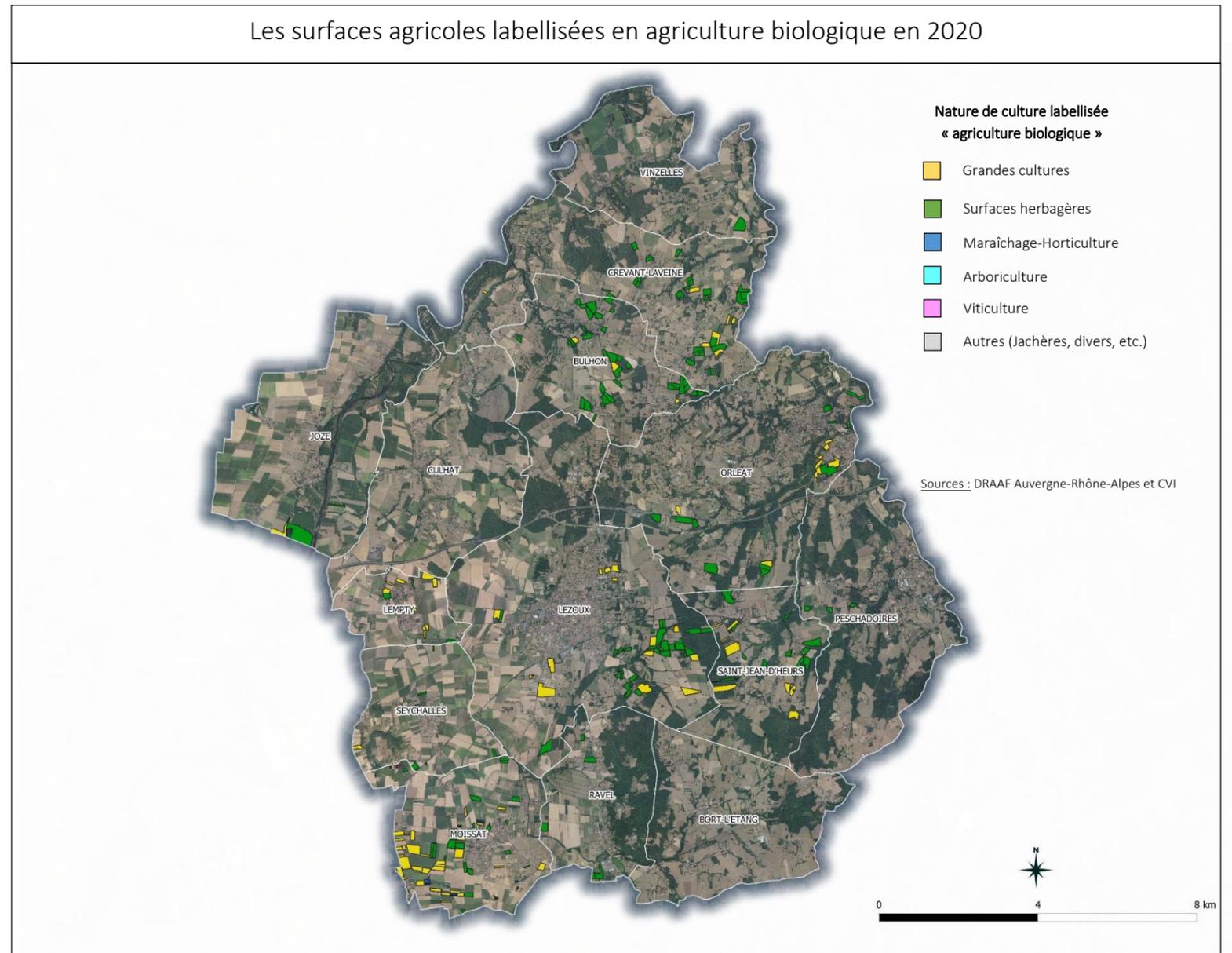
FICHE N°12 : LES SURFACES AGRICOLES LABELLISEES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE



➔ Analyse

En 2020, on recense sur le territoire intercommunal, 570 ha de surfaces agricoles labellisées en « agriculture biologique ». Cela représente près de 4 % des surfaces agricoles du territoire. Même si la plupart des surfaces labellisées en « agriculture biologique » sont des surfaces herbagères, on observe que tous les types de productions sont concernés (céréaliculture, maraîchage, horticulture, vignes, etc.). Au total, ce sont 12 exploitations qui produisent en « agriculture biologique » sur le territoire.

Les surfaces agricoles labellisées en agriculture biologique en 2020



➔ Chiffres-clés

Superficie agricole en « agriculture biologique (2020) : 570 ha
 Part de la SAU du territoire en « agriculture biologique » : 4 %
 Nombre de producteurs concernés : 12

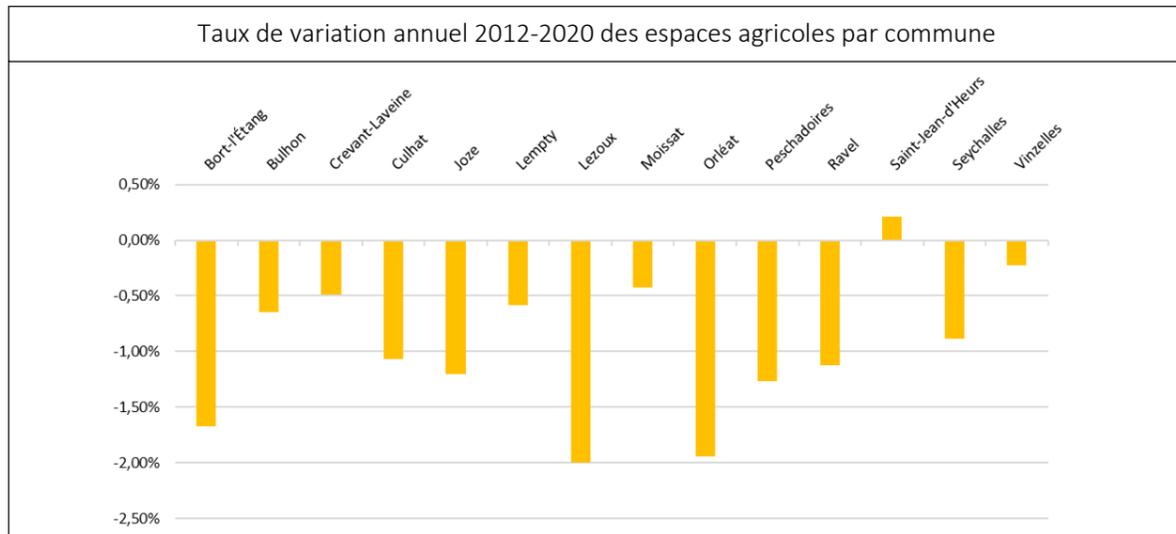
Catégorie de production	Grandes cultures	Surfaces herbagères	Maraîchage - Horticulture	Arboriculture	Viticulture	Divers, jachère
Surface	204 ha	358 ha	3,6 ha	0,25 ha	1,7 ha	2,7 ha

FICHE N°13 : EVOLUTION DES USAGES DU SOL

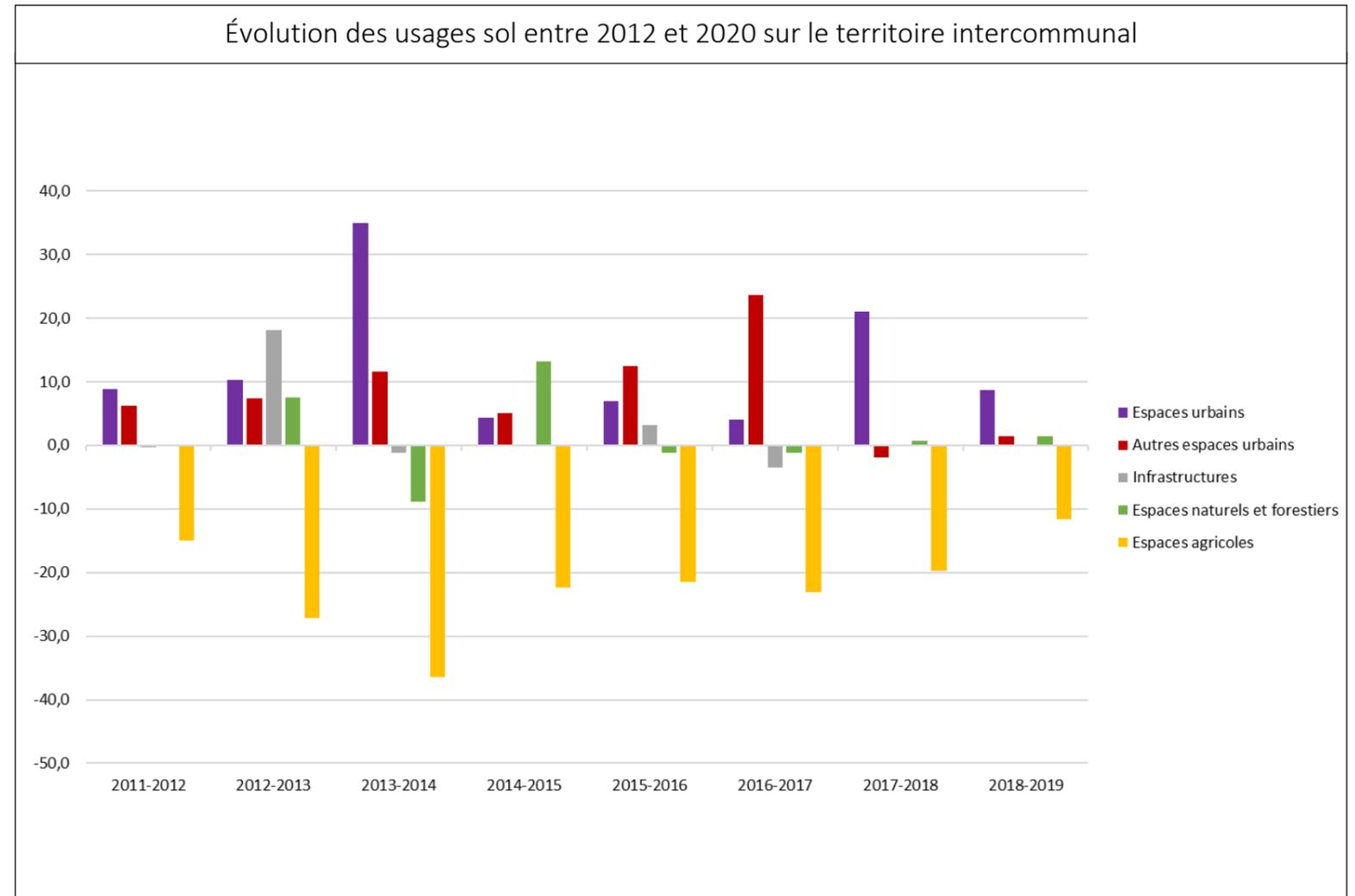
➔ Définition

L'analyse diachronique (dans le temps) des surfaces de chaque nature fiscale permet d'estimer l'évolution de l'occupation du sol. On considère 5 types d'occupations correspondant à des ensembles de classes fiscales :

- Urbain : surfaces en natures fiscales de sol (support de bâti) et jardin (attenant au sol)
- Autre urbain : agrément, à bâtir, voie ferrée, carrière
- Infrastructures : surfaces non cadastrées
- Agricole : terre, pré, pâture, vigne, verger
- Naturel et forestier : bois, lande, eau



Source : DG Fip



Source : DG Fip

➔ Chiffres-clés

Évolution des surfaces agricoles depuis 2011 : - 182 ha soit environ 20 ha/an depuis 2012

Taux de variation annuel des espaces agricoles sur le territoire intercommunal : - 1,12 %

Commune	Bort l'Étang	Bulhon	Crevant-Laveine	Culhat	Joze	Lempthy	Lezoux	Moissat	Orléat	Peschadoires	Ravel	Saint-Jean-d'Heurs	Seychalles	Vinzelles	Total
Évolution en ha (2012-2020) des espaces artificialisés	+ 18 ha	+ 6 ha	+ 6 ha	+ 15 ha	+ 8 ha	+ 3 ha	+ 55 ha	+ 5 ha	+ 31 ha	+ 13 ha	+ 4 ha	- 1 ha	+ 7 ha	+ 1 ha	+ 172 ha
Évolution en ha (2012-2020) des espaces naturels et forestiers	+ 1,30 ha	+ 0,13 ha	+ 1,09 ha	- 0,19 ha	+ 9,15 ha	- 0,11 ha	- 8,11 ha	- 0,41 ha	+ 3,30 ha	+ 0,40 ha	+ 3,09 ha	- 0,85 ha	+ 0,02 ha	+ 0,91 ha	+ 9,72 ha
Évolution en ha (2012-2020) des espaces agricoles	- 19 ha	- 7 ha	- 7 ha	- 15 ha	- 17 ha	- 2 ha	- 47 ha	- 5 ha	- 34 ha	- 13 ha	- 7 ha	+ 1 ha	- 7 ha	- 2 ha	- 182 ha

Source : DG Fip

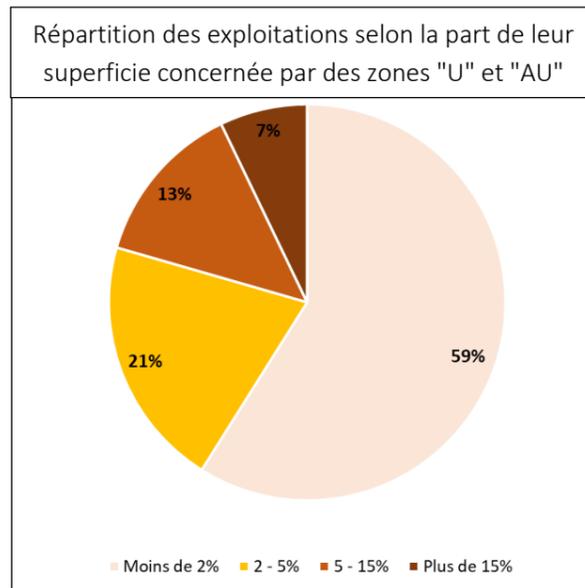
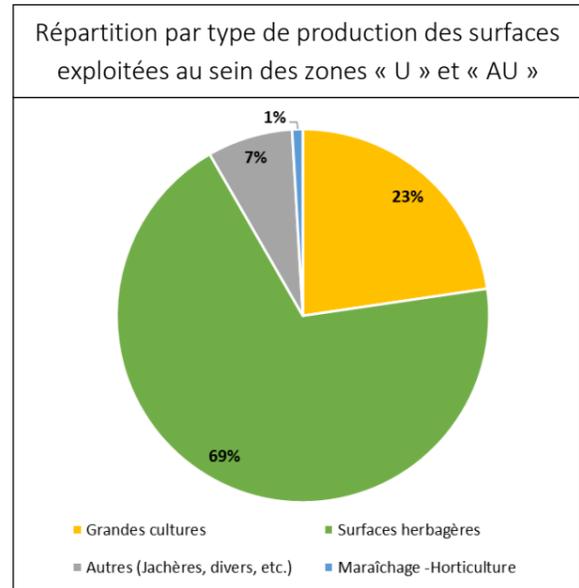
➔ Analyse

Sur les dix dernières années et selon les données cadastrales, les espaces artificialisés ont augmenté de 172 ha. Cette augmentation s'est faite quasi-exclusivement au détriment des espaces cadastrés agricoles. Depuis 2012, cela représente une perte de 182 ha d'espaces agricoles, soit la superficie de près de 3 exploitations si l'on tient compte de la SAU moyenne d'une exploitation sur le territoire intercommunal (60 ha selon le RGA 2020).

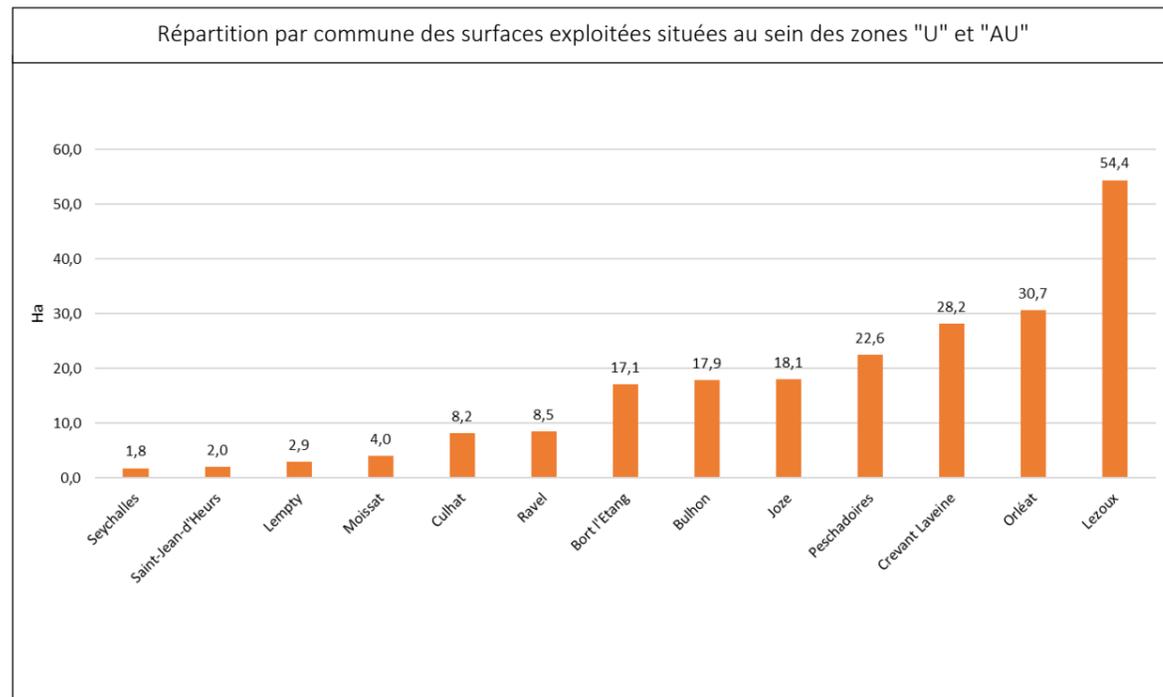
Si la perte de surfaces agricoles sur le territoire intercommunal concerne en moyenne 20ha/an, on observe une tendance au ralentissement du rythme de disparition de ces espaces puisque sur la période 2017-2020, l'artificialisation des terres agricoles concernait environ 15 ha par an, alors qu'elle se situait aux alentours de 27 ha par an sur la période 2012-2016.

Il existe de grandes disparités entre les communes. En effet, les communes de Lezoux et Orléat concentrent près de la moitié des pertes de surfaces agricoles observés depuis 2008 (80 ha). A contrario, pour la plupart des autres communes, la perte de surfaces agricoles est limitée à moins de 10 ha (Bulhon, Crevant-Laveine, Lempthy, Moissat, Ravel, Saint-Jean-d'Heurs, Seychalles et Vinzelles). Ces chiffres restent néanmoins à relativiser au regard de l'importance ou non des surfaces agricoles présentes sur chaque territoire communal.

FICHE N°14 : OCCUPATION DU SOL AU SEIN DES ZONES « U » et « AU » DES DOCUMENTS D'URBANISME



Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, EDA et DDT du Puy-de-Dôme

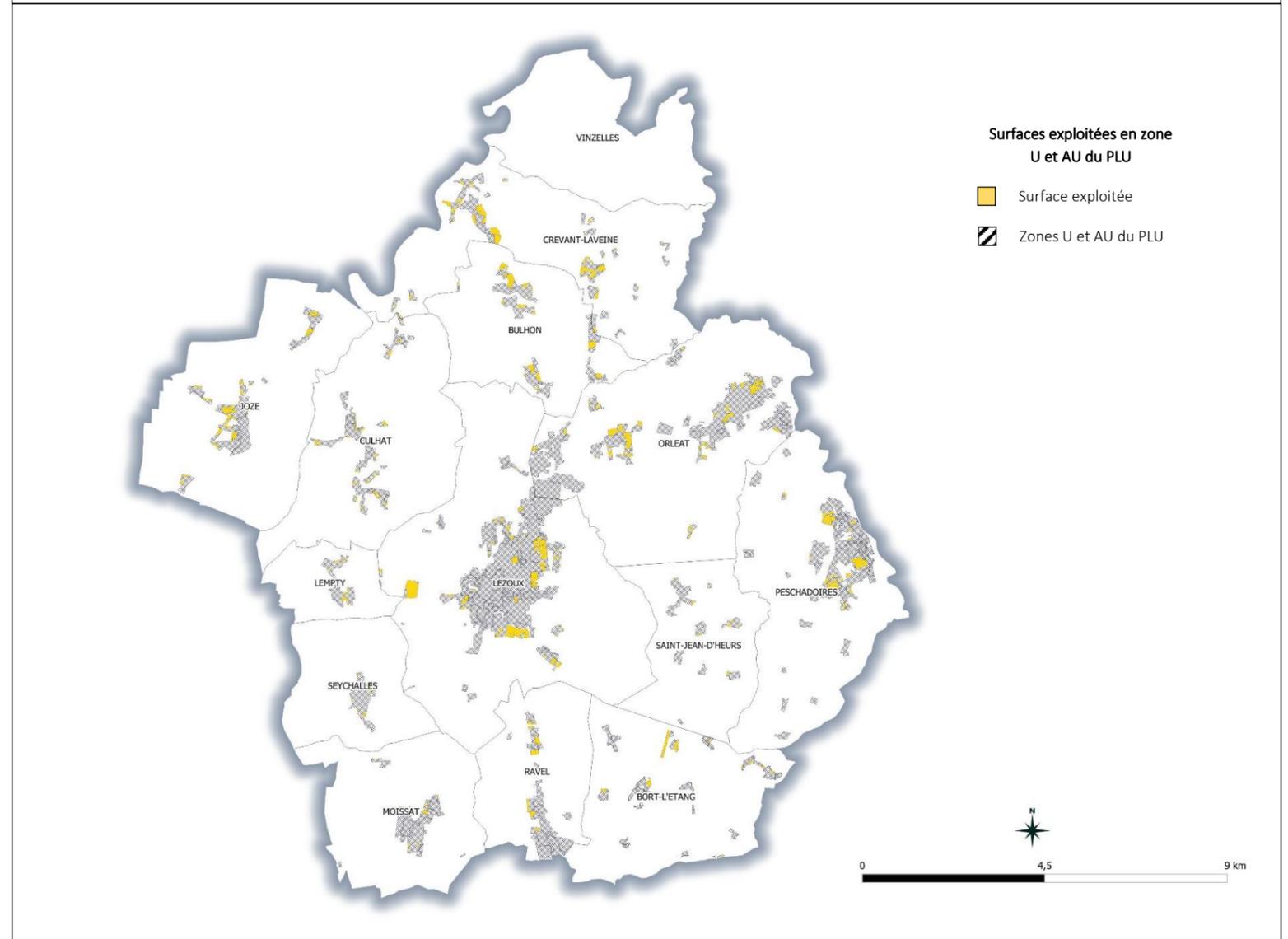


Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, EDA et DDT du Puy-de-Dôme

➤ Analyse

L'analyse de l'occupation agricole au sein des zones dites « urbanisés » ou « à urbaniser » sur le territoire intercommunale montre que 216 ha de surfaces agricoles déclarées par les exploitations sont concernés par un changement de destination à plus ou moins long terme. Ce sont principalement des surfaces herbagères situées notamment sur les communes de Lezoux et Orléat, communes qui concentrent la majorité du développement économique et résidentiel du territoire. Comme le montre le graphique ci-dessus, pour la plupart des exploitations, les surfaces concernées représentent moins de 5 % des surfaces de l'exploitation, mais pour certaines exploitations l'impact foncier peut-être supérieur à 15 %. Au-delà de l'impact foncier, la perte de ces surfaces peut également entraîner des conséquences sur l'économie et la fonctionnalité des exploitations. En effet, la perte de chiffre d'affaires lié aux productions concernées et la perte d'îlots structurants pour les exploitations (proximité du siège d'exploitation, irrigation, etc.) sont autant d'éléments à prendre en compte.

Les surfaces agricoles exploitées concernées par les zones « U » et « AU » des documents d'urbanisme



Sources : IGN, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, EDA et DDT du Puy-de-Dôme

➤ Chiffres-clés

Superficie exploitée en zones « U » ou « AU » des documents d'urbanisme en vigueur : **216 ha**
 Part de la superficie agricole exploitée concernée par un zonage « U » et/ou « AU » d'un document d'urbanisme : **1,5%**
 Nombre d'exploitations agricoles concernées : **112**

Catégorie de production	Grandes cultures	Surfaces herbagères	Autres (Jachères, divers, etc.)	Maraîchage - Horticulture
Superficie située en zones « U » et « AU »	49 ha	149 ha	16 ha	2 ha

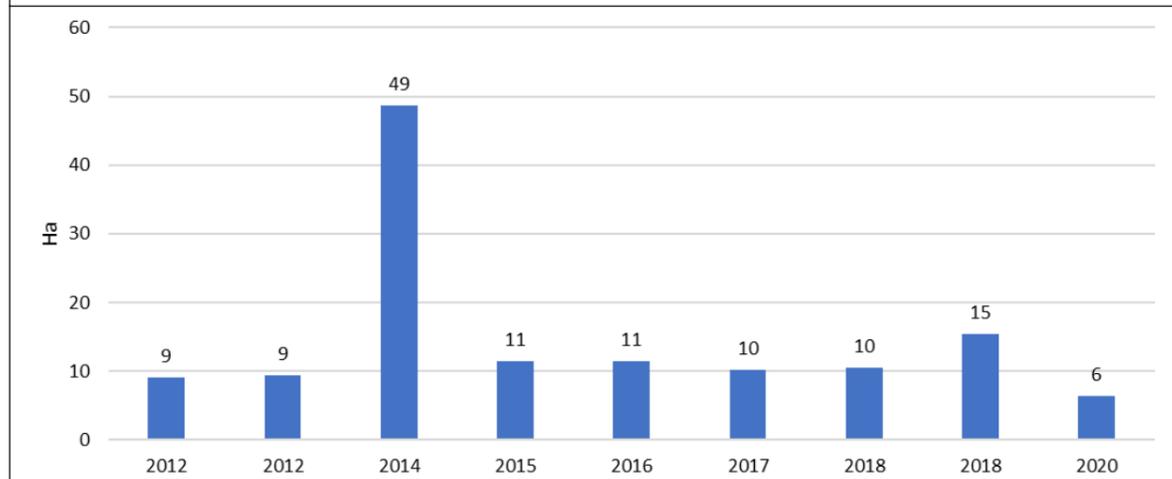
Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, EDA et DDT du Puy-de-Dôme

FICHE N°15 : LA CONSOMMATION FONCIERE « MASQUEE » DES ESPACES AGRICOLES

➔ Définition

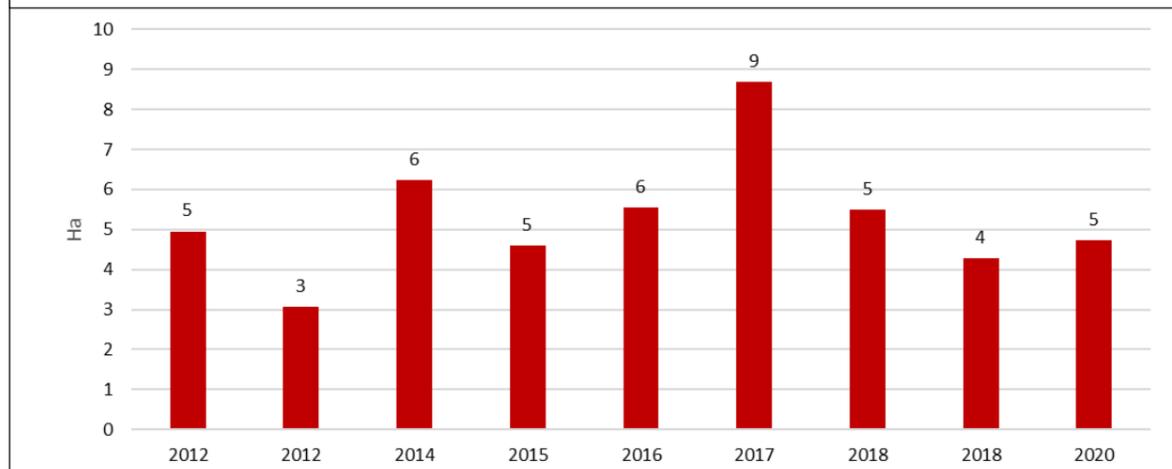
Il s'agit d'une consommation des espaces productifs agricoles par les non-agriculteurs qui se rendent propriétaires de terres et prés, soit lors d'un achat résidentiel (acquisition d'une maison + jardin + quelques milliers de mètres carrés de terres ou prés), soit lors d'achats d'agrément (achat d'un pré, extension d'un jardin, etc.). Ces terrains ne sont pas soustraits de « l'espace nature », car ils ne sont pas urbanisés, mais ils acquièrent un usage de loisirs difficilement réversibles.

Évolution 2012-2020 des surfaces agricoles consommées lors d'un achat résidentiel



Source : Safer Auvergne-Rhône-Alpes

Évolution 2012-2020 des surfaces agricoles consommées lors d'un achat de loisirs

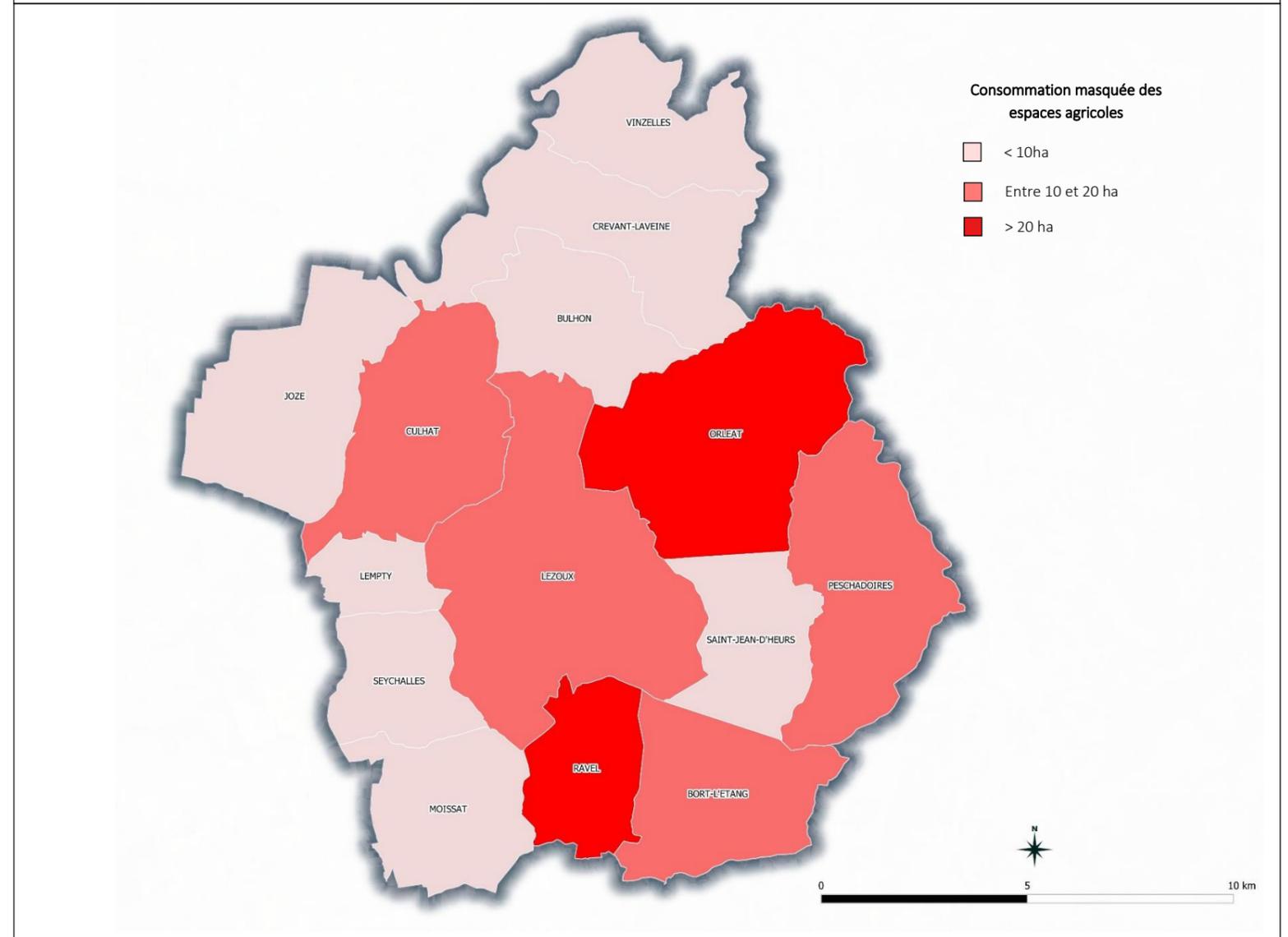


Source : Safer Auvergne-Rhône-Alpes

➔ Analyse

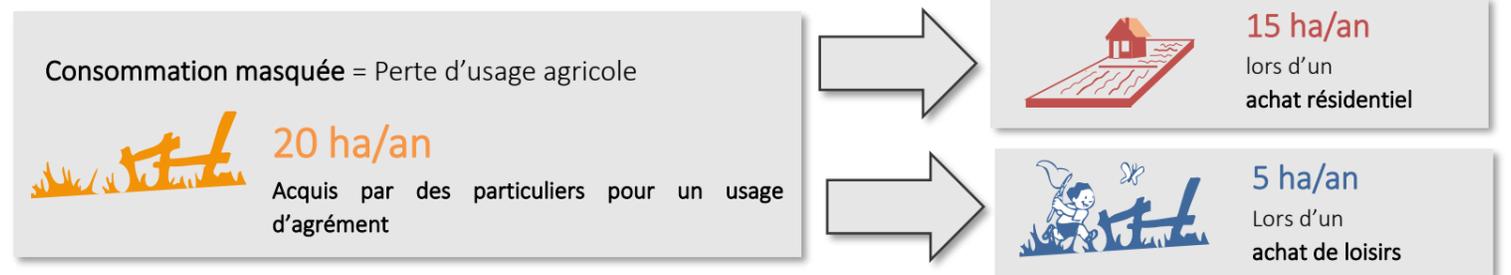
Depuis 2012, la consommation foncière masquée sur le territoire de la communauté de communes représente une perte d'usage agricole sur une superficie d'environ 20 ha/an. Cela représente une surface de 180 ha entre 2012 et 2020. 75 % de cette consommation se fait lors d'un achat résidentiel (c'est-à-dire comprenant une maison d'habitation + terrain agricole) et 25 % se fait lors d'un achat de loisirs effectué par un non-agriculteur. La perte de surface agricole liée à ce phénomène est relativement stable depuis 2015 et oscille entre 15ha/an et 20 ha/an. En comparant ces chiffres avec ceux observés sur les autres EPCI du territoire, on observe que ce phénomène est important sur le territoire. Ce sont les communes situées sur les contreforts du Livradois et à proximité de Lezoux qui sont les plus concernées. A contrario les communes situées en plaine Limagne et dans le Val d'Allier sont moins touchées par ce phénomène.

Répartition par commune de la consommation foncière « masquée » des surfaces agricoles 2012-2020



Sources : IGN et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

➔ Chiffres-clés



Source : Safer Auvergne-Rhône-Alpes

FICHE N°16 : IDENTIFICATION SOMMAIRE DES SECTEURS AGRICOLES POTENTIELLEMENT DELAISSES OU EN FRICHE

➔ Champs d'observation

Un travail de repérage de secteurs agricoles potentiellement délaissés ou en friche a été réalisé. L'objectif est de mieux connaître les opportunités de surfaces, que ce soit pour favoriser l'implantation de nouvelles exploitations agricoles ou la consolidation de certaines d'entre-elles.

Il s'agit donc dans un premier temps d'estimer et de localiser la quantité de surfaces potentiellement disponibles.

La carte de synthèse présentée résulte d'un premier travail de recensement de secteurs à potentiel agricole sous-exploités.

Une première identification a donc été réalisée en soustrayant, sur l'ensemble du territoire, les espaces correspondant aux :

- Surfaces artificialisées
- Surfaces agricoles effectivement exploitées
- Surfaces forestières recensées dans la base de données de l'IGN (BD Forêt 2020)
- Surfaces en eau issue recensées dans la base de données de l'IGN (BD Carthage 2020)

➔ Chiffres-clés

Potentiel agricole inexploité : **3100 ha** soit **22%** de la superficie cadastrée agricole

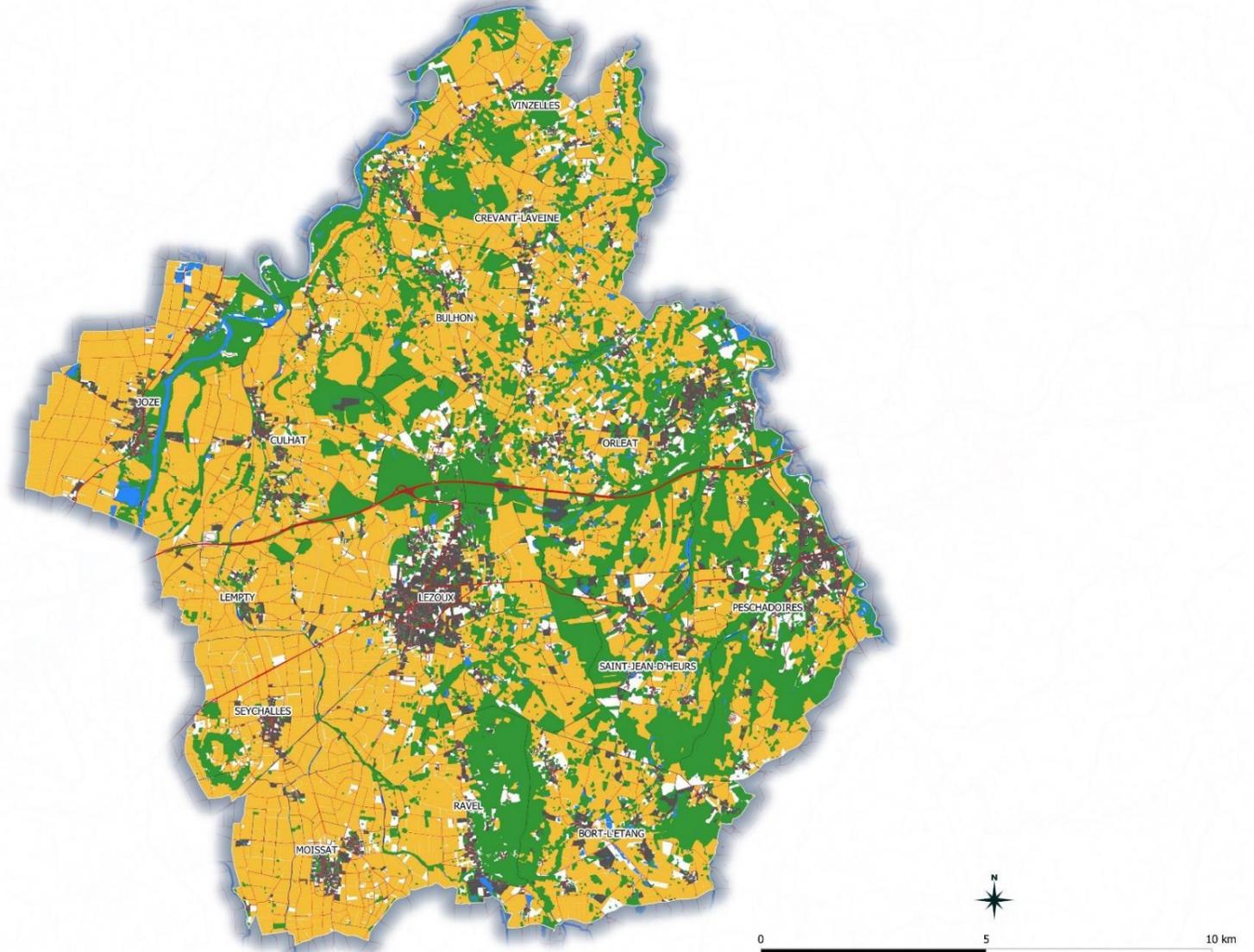
➔ Analyse

Sur le territoire intercommunal, plus de 3 000 ha de surfaces cadastrées agricoles ne sont en réalité pas exploitées par les agriculteurs. Cela représente 22% de la surface cadastrée agricole du territoire. Ces espaces sont identifiés en blanc dans la carte de synthèse ci-dessus. Toutefois, toutes ces surfaces ne sont peut-être pas exploitables et ce pour plusieurs raisons. En effet, la topographie (pente, exposition), les difficultés liées à l'accessibilité et la structure foncière parfois très complexe, l'enrichissement trop avancé de certains secteurs, les zonages d'urbanisme en vigueur (surface agricole en attente d'un changement de destination), l'utilisation, par des non-agriculteurs, de certaines surfaces agricoles à d'autres fins (chevaux, agrément, etc.) sont autant d'éléments d'explication au fait que ces espaces ne soient pas exploités.

Par ailleurs, il est à noter que certaines parcelles sont encore cadastrées agricoles alors qu'elles sont en réalité des espaces d'agrément attenants à des maisons d'habitation. On retrouve ces parcelles généralement au sein ou à proximité du tissu urbain.

Néanmoins, on observe un plus fort potentiel agricole inexploité sur les parties Nord et Est du territoire, notamment sur les communes d'Orléat, Crevant-Laveine et Vinzelles. Les secteurs agricoles situés à proximité des centres-bourgs sont également concernés par le délaissement agricole. C'est le cas notamment sur la commune de Lezoux. Le secteur de la Plaine de Limagne est assez peu concerné.

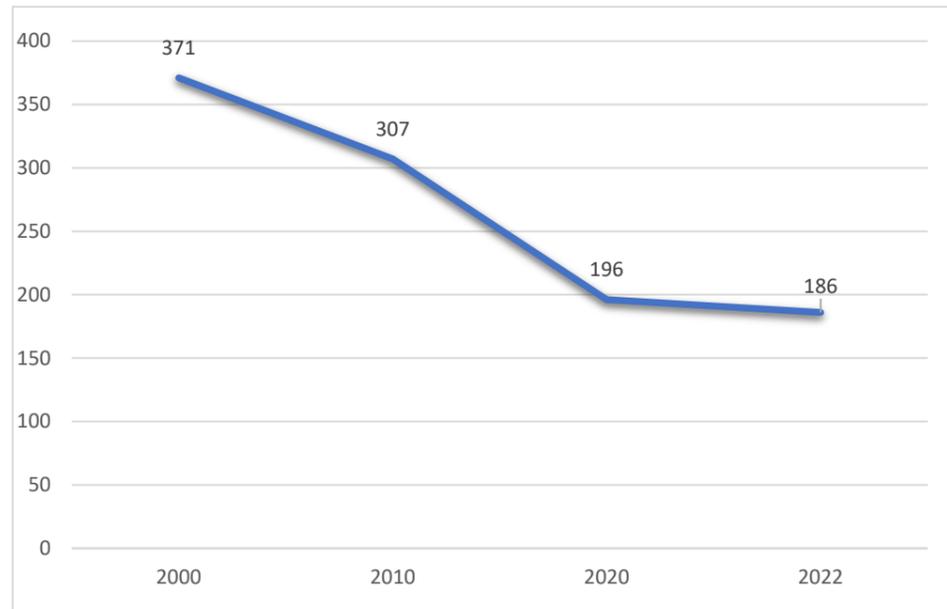
Identification sommaire des secteurs agricoles délaissés ou en friche



Sources : IGN, DG Fip, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, CVI, INAO, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, Safer Auvergne-Rhône-Alpes

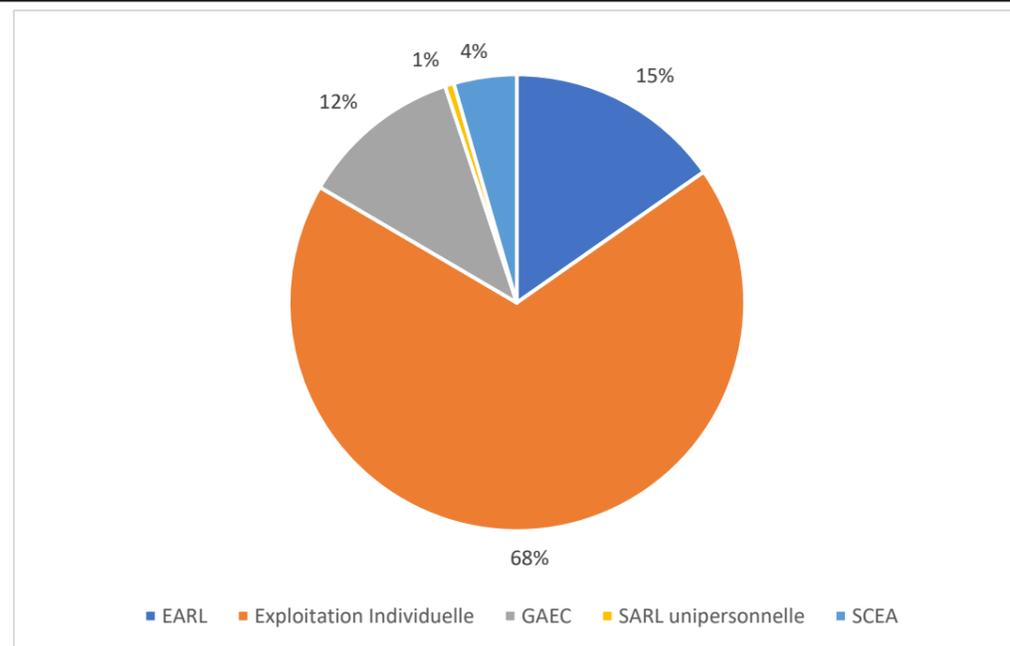
FICHE N°17 : RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AYANT LEUR SIEGE SUR LE TERRITOIRE

Évolution du nombre d'exploitations sur le territoire intercommunal entre 2000 et 2022



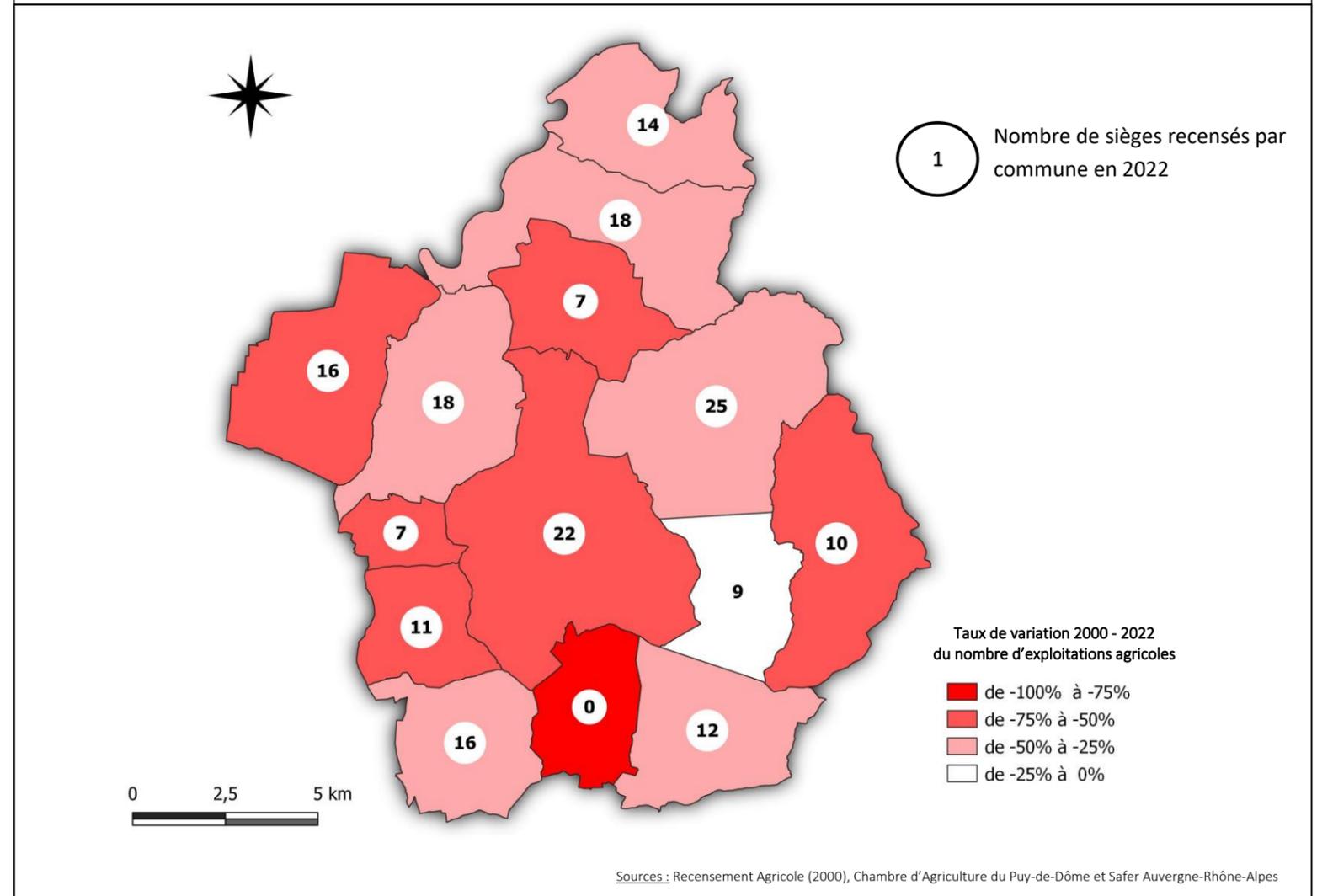
Sources : Recensement Agricole (2000, 2010, 2020), Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

Forme juridique des exploitations ayant leur siège sur le territoire intercommunal



Sources : Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

Nombre d'exploitations agricoles recensées par commune en 2022 et taux de variation entre 2000 et 2022 du nombre d'exploitations



Chiffres-clés

Nombre d'exploitations ayant leur siège sur le territoire intercommunal en 2022 : **186** (dont 29 déclarant des parcelles de subsistance ou cotisants de solidarité) soit une dizaine de moins qu'en 2020, année du dernier recensement agricole.

Taux de variation du nombre d'exploitations entre 2000 – 2022 : **- 49,87%**

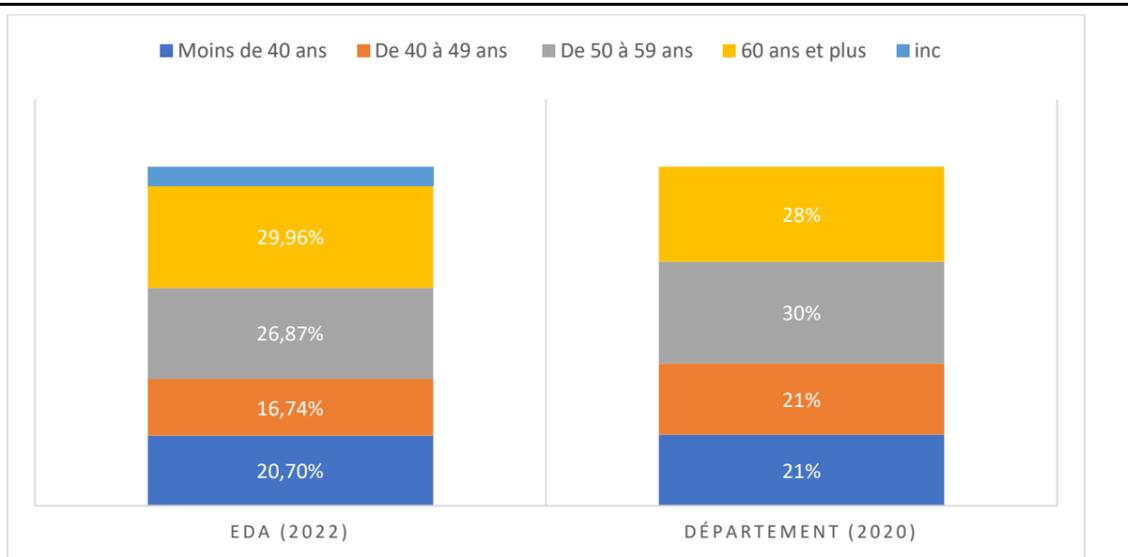
Analyse

En 2022 on recense 186 exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire, contre 307 en 2010 et 371 en 2000, soit une baisse de 39,4 % du nombre d'exploitations en 12 ans et de près de 50% en 22 ans. Ainsi, en analysant les données du recensement agricole, on constate que la diminution connue entre 2000 et 2020 sur le territoire d'EDA (-47,2%) est plus forte qu'à l'échelle départementale (-39,7%). En termes de statut juridique, l'exploitation sous forme individuelle reste largement majoritaire (68%) comparable au taux départemental (70%). Parmi les formes sociétaires, l'EARL et le GAEC sont respectivement à 15% et 12% (contre 9% et 17% au niveau départemental). Sur le territoire, ces exploitations sont majoritairement composées de deux associés voire trois.

À noter, qu'à la faveur entre autres de l'évolution de l'organisation du travail au sein des exploitations, les formes sociétaires tendent à se développer. Ainsi, selon les données du recensement agricole, les exploitations individuelles du territoire ont connu une baisse d'environ 45% entre 2010 et 2020, alors que les formes sociétaires (EARL et GAEC) ont progressé de 37% sur la même période.

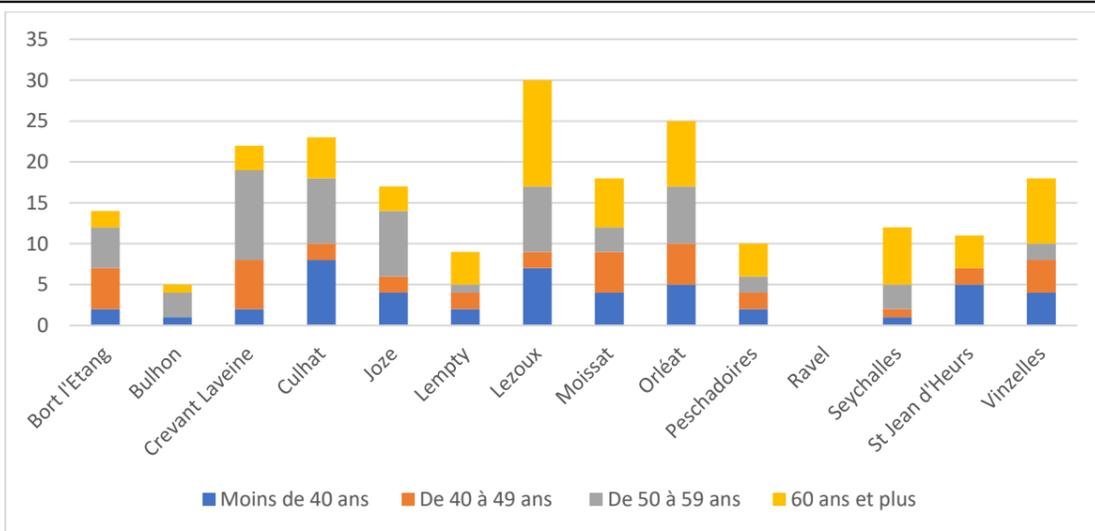
FICHE N°18 : DÉMOGRAPHIE AGRICOLE ET AVENIR DES EXPLOITATIONS

Répartition par tranche d'âge des exploitants agricoles habitant sur le territoire



Sources : Recensement agricole (2020), Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

Répartition par tranche d'âge et par commune des exploitants agricole habitant sur le territoire



Sources : Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

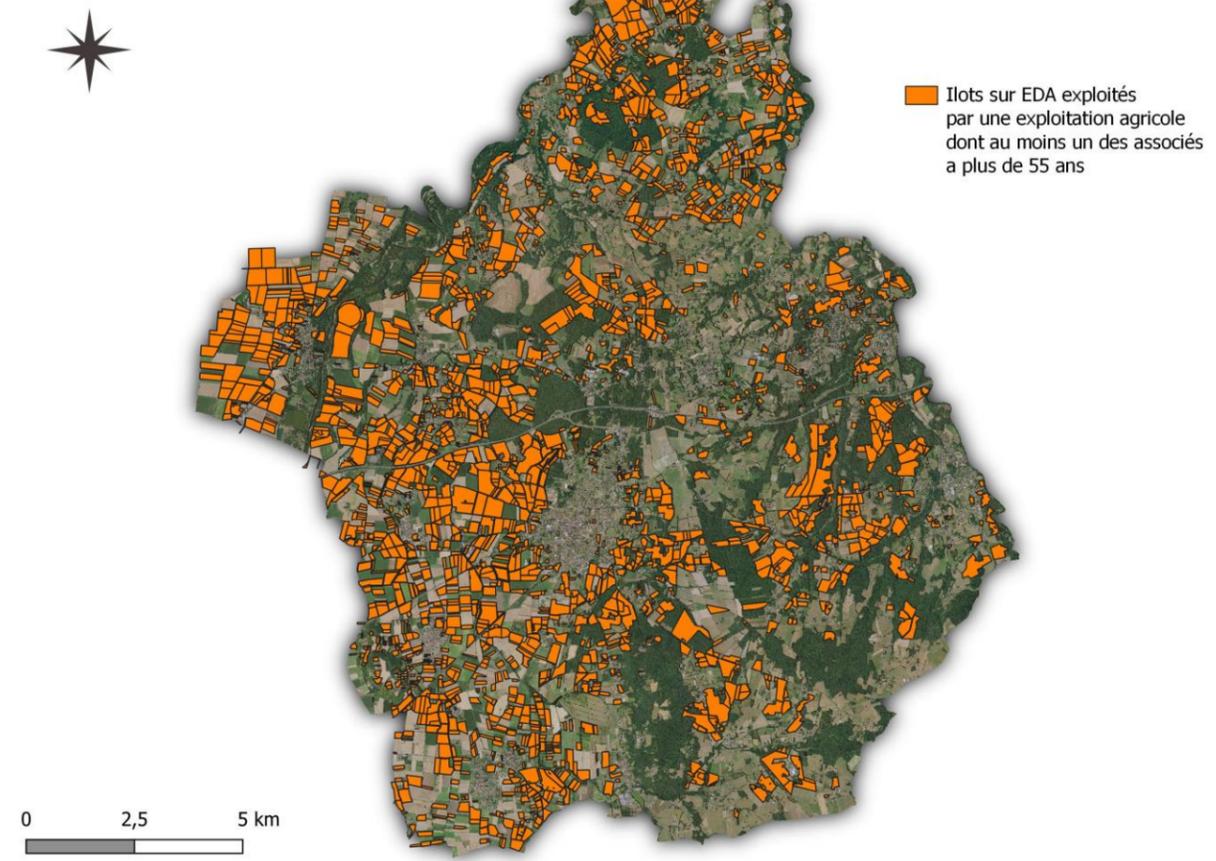
Part des femmes parmi les chefs d'exploitation

	Entre Dore et Allier (2022)	Département (2020)	Région (2020)
	23,35%	28,00%	24,50%

Sources : Recensement agricole (2020), Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

Foncier exploité sur EDA des exploitations ayant leur siège sur le territoire et dont au moins un des exploitants a plus de 55 ans

Sources : IGN, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes



0 2,5 5 km

Chiffres-clés

Nombre d'exploitants agricoles habitant sur le territoire : **227** (dont 29 déclarant des parcelles de subsistance ou cotisants de solidarité)
 Age moyen des exploitants agricoles : **51 ans**
 Part des superficies déclarées à la PAC par des exploitations dont au moins un des exploitants a plus de 55 ans : **46,2%**

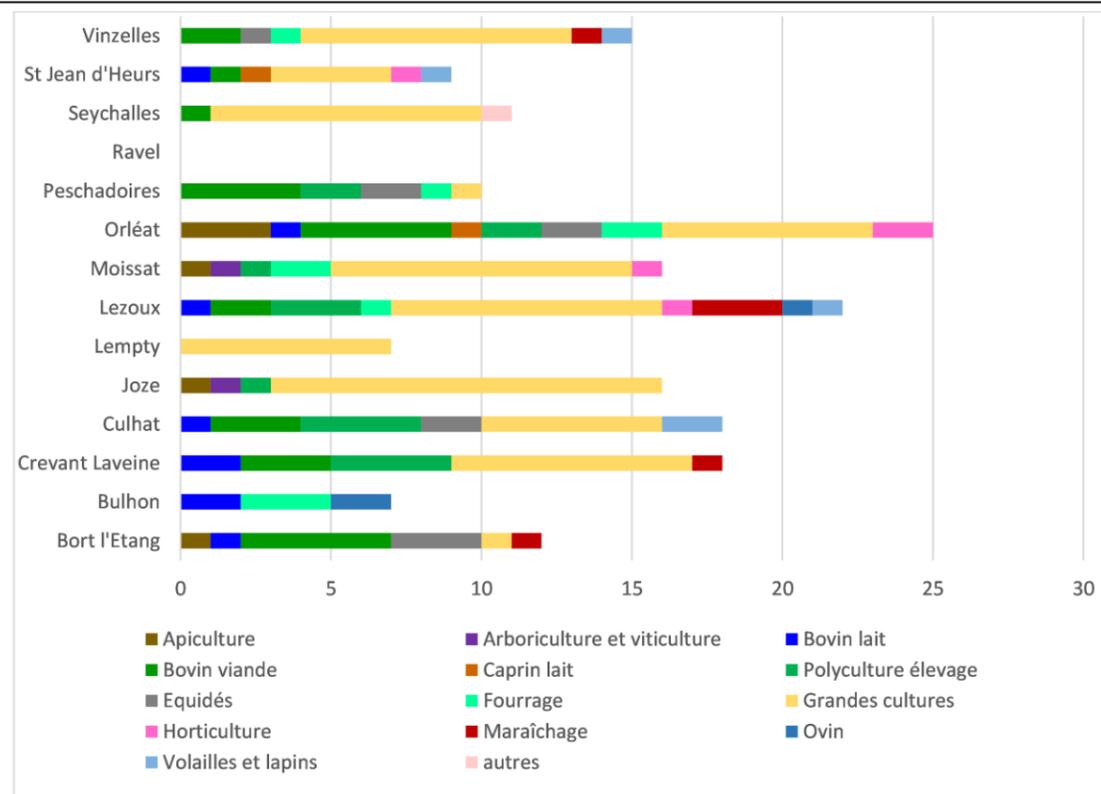
Analyse

Parallèlement à la baisse du nombre d'exploitants agricoles, on observe également un vieillissement de la population agricole puisque l'âge moyen d'un exploitant agricole du territoire est de 51 ans, âge proche des moyennes nationale (51,4 ans) et régionale (50,4 ans). Actuellement, près de 57% des exploitants agricoles résidant sur le territoire ont 50 ans et plus (dont près de 30% ont 60 ans et plus) tandis que 20,7% ont moins de 40 ans.

Plus de 46% de la superficie inscrite à la PAC est déclarée par des exploitations dont au moins un des exploitants a plus de 55 ans c'est-à-dire susceptible de prendre sa retraite dans les dix ans à venir. Si une partie des transmissions se feront par une reprise familiale, (notamment au sein des structures sociétaires dont un des associés est plus jeune), on peut s'attendre à une importante recombinaison des exploitations agricoles dans les dix années à venir. L'enjeu transmission est donc particulièrement fort sur le territoire notamment pour les exploitations individuelles. Par ailleurs, ces mutations vont probablement s'accompagner d'un accroissement du besoin de main d'œuvre agricole salariée (saisonnier ou non) et d'un développement du recours à la délégation (entreprises de travaux agricoles).

FICHE N°19 : SYSTEMES DE PRODUCTION – COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS

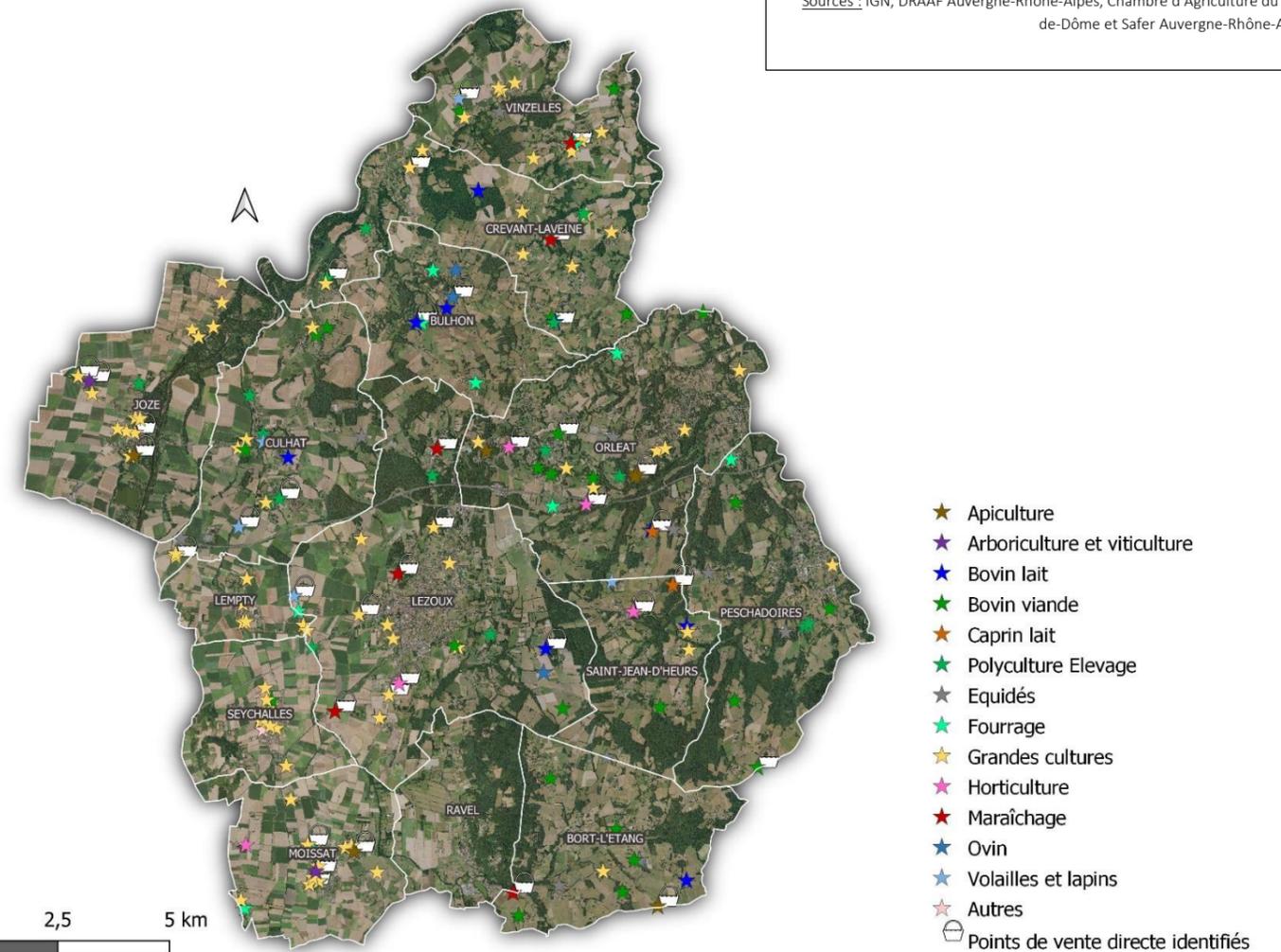
Répartition par commune du nombre d'exploitation selon leur système de production



Sources : Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

Localisation des sièges d'exploitation selon leur système de production dominant et des points de vente directe

Sources : IGN, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes



Chiffres-clés

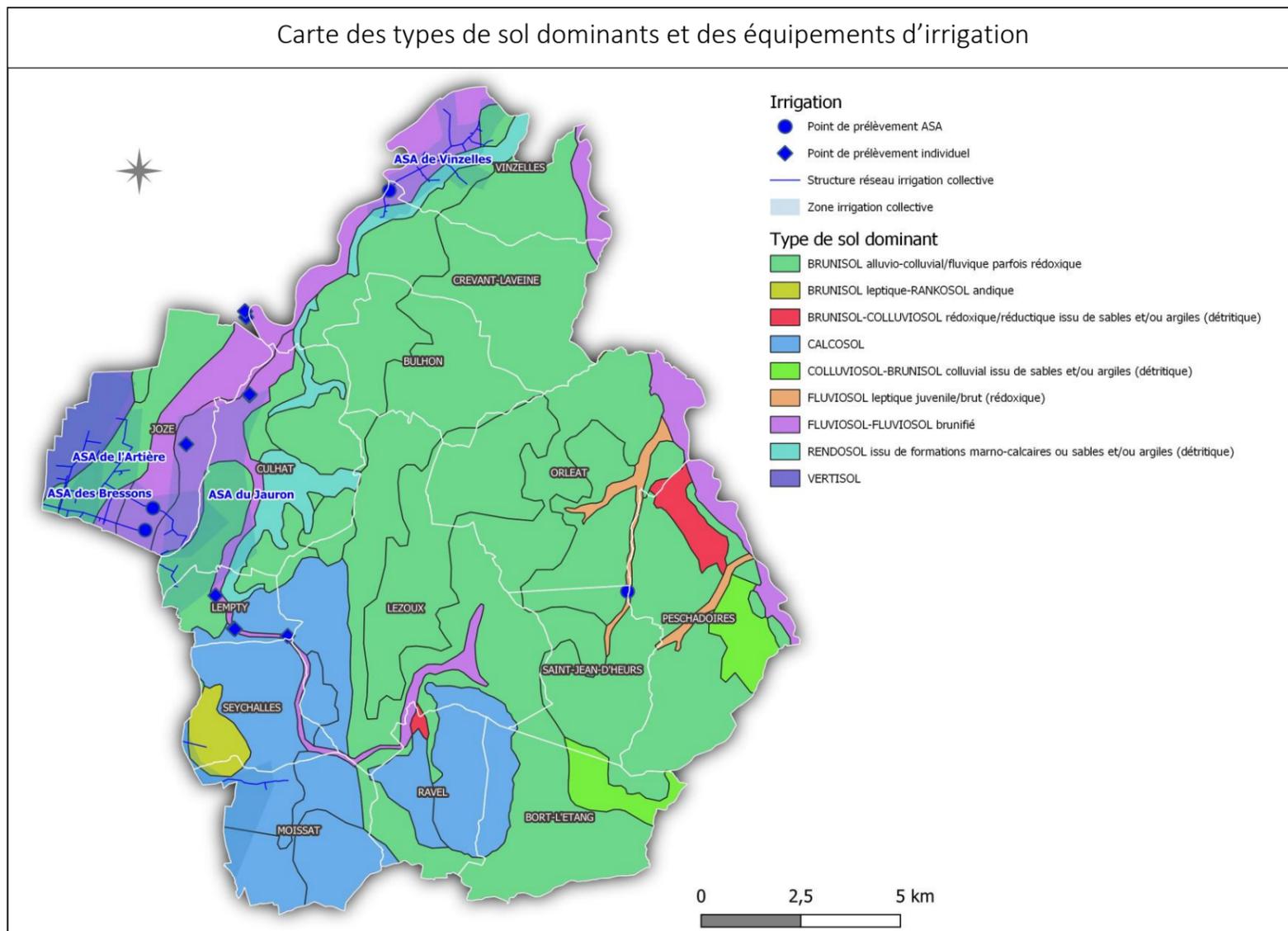
Systèmes de production dominant des exploitations	Apiculture	Arboriculture et viticulture	Élevage bovins viande	Élevage de vaches laitières	Élevage équin Centre équestre	Élevage caprin lait	Élevage ovin	Grandes cultures	Horticulture	Maraîchage	Fourrage	Polyculture et élevage associés	Volaille et lapin
Nombre d'exploitations ayant leur siège sur le territoire	6	2	26	9	10	2	3	84	5	6	10	17	5

A noter : Les systèmes de production en polyculture/élevage recouvrent des situations variées avec toutefois une prédominance de l'association grandes cultures/bovins viande (12 exploitations), viennent ensuite des associations du type grandes cultures/bovins lait (3 exploitations) et enfin des associations moins courantes du type grandes cultures/bovins mixtes et grandes cultures/caprins lait. Par ailleurs, on trouve également sur le territoire une exploitation dont l'activité principale consiste en la réalisation de travaux agricoles (ETA)

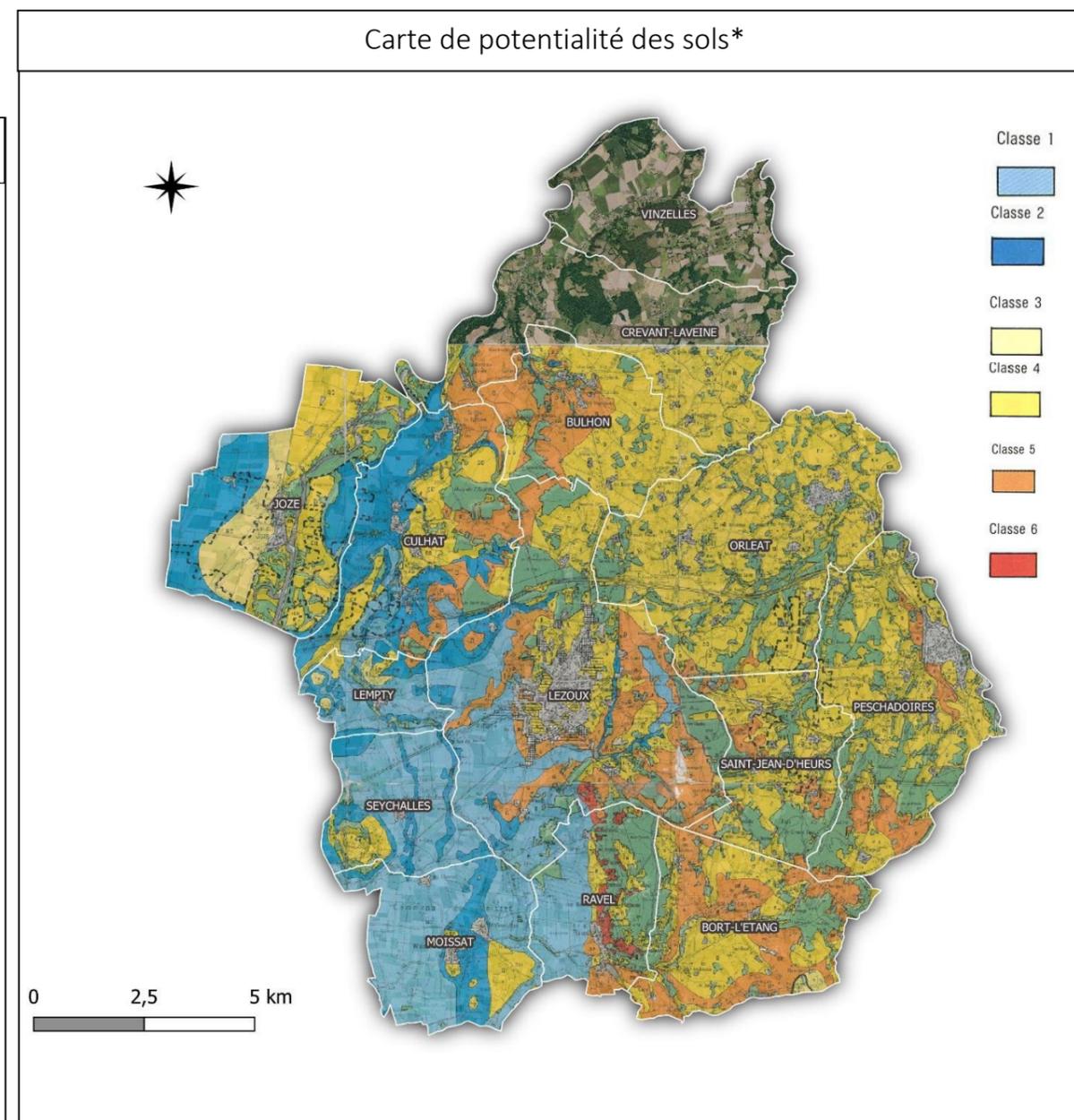
Analyse

L'analyse des systèmes de production des exploitations ayant leur siège situé sur le territoire fait ressortir la diversité des productions présentes à l'échelle de l'intercommunalité avec toutefois une prédominance des systèmes dits de « grandes cultures » (céréales, oléagineux, semences, tabac, etc.) qui représentent près de la moitié (45,16%) des exploitations du territoire. Ces exploitations se concentrent à l'Ouest du territoire (plaine de Limagne) et contractualisent quasi-exclusivement avec les filières structurantes du territoire comme Limagrain. Sur les secteurs Nord et Est, à la topographie plus marquée, on retrouve davantage les productions animales avec une prédominance de l'élevage bovin viande (38 exploitations dont 12 en polyculture/élevage) qui peu à peu prend le pas sur l'élevage de vaches laitières. La plupart de ces exploitations fonctionnent avec les groupes coopératifs présents sur le département ou la région (SLVA, SODIAAL, Covido). Certaines de ces exploitations (38 recensées) pratiquent également la vente directe (après transformation de produits laitiers notamment) et d'autres écoulent une partie de leur production en circuits-courts (boucheries locales par exemple). Concernant la production de fourrage, on constate qu'elle est pratiquée essentiellement par des exploitants disposant de parcelles de subsistance ou double actif. Par ailleurs, on dénombre 5 exploitations horticoles et 6 exploitations maraîchères principalement situées sur Lezoux et Orléat. Ces exploitations pratiquent majoritairement la vente directe. La diversité de l'offre agricole existant sur le territoire est complétée par des élevages caprins (lait avec transformation à la ferme) et ovins (davantage en viande) ainsi que des ateliers plus spécialisés tels que la production de volailles variées et de lapins ou encore l'arboriculture (Joze) et la viticulture (Moissat).

FICHE N°20 : QUALITE AGRONOMIQUE DES SOLS



Sources : Vet agro sup, ADIRA, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme



* Données manquantes pour le nord de la commune de Crevant Laveine et pour Vinzelles
Sources : IGN, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme

🔄 Analyse

Les terres aux meilleures potentialités (classes 1 et 2) se concentrent à l'ouest du territoire et correspondent notamment aux sols calcosol (argilo-calcaire marneux, carbonaté, peu caillouteux, à texture exclusivement argileuse), vertisol (riche en argile) et fluviolosol-brunisol brunifié (issu de dépôts alluviaux) permettant d'y développer les « grandes cultures ». Ces potentialités sont renforcées grâce à la présence de réseaux collectifs d'irrigation gérés par 4 ASA (ASA de l'Artière, ASA des Bressons, ASA du Jauron et ASA de Vinzelles).

Sur la partie ouest du territoire, la majeure partie des terres sont de classe 4 (sol de type brunisol alluvio-colluvial) davantage propices aux prairies et à l'élevage. Elles peuvent par ailleurs permettre la production céréalière notamment pour l'autoconsommation du bétail.

Enfin le territoire est ponctué de terres de classes 5 et 6 qui pour certaines correspondent notamment à des secteurs de pentes (notamment Ravel) qui limitent les possibilités de mécanisation.

IDENTIFICATION DES ENJEUX : UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

La méthodologie mise en œuvre pour la réalisation du diagnostic foncier et agricole s'est inscrite dans une démarche participative importante. En effet, au-delà du travail de bureau permettant de recueillir, traiter et synthétiser un certain nombre de données concernant le foncier et l'agriculture, plusieurs temps d'animation locale/enquêtes ont été organisés et pilotés par la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme pour recueillir les données auprès des exploitations agricoles du territoire et partager les enjeux agricoles et fonciers.

- Recueil d'informations complémentaires sur les exploitations agricoles via l'envoi d'une **enquête auprès de l'ensemble des exploitants agricoles** concernés
 - ☞ *Repérage des bâtiments agricoles, productions, mode de commercialisation, projets d'avenir...*
- **Organisation en juin puis septembre 2022 de sept réunions** auxquelles l'ensemble des agriculteurs intervenant sur le territoire ont été conviés par courrier individuel sur les communes de **Crevant-Laveine, Orléat, Joze, Ravel, Lezoux, Culhat et Peschadoires** afin de communiquer sur la démarche PLUi engagée par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier tout en recueillant des éléments sur les exploitations n'ayant pas répondu à l'enquête citée ci-dessus.
 - ☞ *Présentation du cadre de réalisation du diagnostic, de la démarche, des objectifs de l'étude, du planning de mise en place du PLUi ;*
 - ☞ *Identification des bâtiments agricoles ainsi que les projets (constructions agricoles ou de diversification) des agriculteurs, à l'aide de la cartographie du territoire*
 - ☞ *Identification des problématiques rencontrées par les agriculteurs.*

L'étude agricole : objectifs et organisation

1 Disposer d'un état des lieux du contexte agricole et foncier

- Analyse des données existantes
- Réunions avec les agriculteurs
- Collecte d'informations
- Travail de terrain

2 Identifier les enjeux agricoles et fonciers et construire des objectifs partagés

- Sur la base des données récoltées, organisation de « diagnostics partagés » regroupant un maximum d'acteurs dont des agriculteurs
- Construction de scénario : quelle agriculture demain sur EDA?

3 Prendre en compte ces enjeux et objectifs dans le futur PLUi et/ou via un programme d'actions agricole à l'échelle intercommunale

- Utilisation des outils disponibles dans le PLUi et notamment le zonage agricole
- Identification des autres outils mobilisables, etc.

Été 2022

Hiver 2022

Début 2023 et au-delà



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FONCIER RENCONTRES DES AGRICULTEURS

Organisées par la Chambre d'agriculture, ces réunions visent à répondre à vos questions sur la mise en place du PLUi et permettront d'identifier grâce à un travail cartographique vos bâtiments agricoles et projets notamment de construction.

Ces éléments sont fondamentaux pour permettre ensuite à la Communauté de communes d'élaborer un document cohérent avec les besoins identifiés.

Votre présence est fortement souhaitable car c'est l'occasion d'intégrer pleinement l'agriculture et vos projets dans l'aménagement de votre territoire.

LUNDI 20 JUIN - 10H
CREVANT-LAVEINE
SALLE DES FÊTES

LUNDI 20 JUIN - 14H30
ORLÉAT
SALLE DES FÊTES

MARDI 28 JUIN - 14H
JOZE
SALLE DES FÊTES

JEUDI 30 JUIN - 10H
RAVEL
SALLE POLYVALENTE
MATRAUD

JEUDI 30 JUIN - 14H30
LEZOUX
MAISON DU PEUPLE (SALLE BEIGE)

INFO ET CONTACTS :

NICOLAS ROUGIER
04 73 44 45 70
06 02 10 98 97

GÉRALDINE RODARIE
04 73 44 45 92
06 02 11 94 29

CONSEILLERS URBANISME À
LA CHAMBRE D'AGRICULTURE



Lors de cette première étape de recueil des données :

- 330 exploitations invitées (courriers + questionnaires)
- 57 exploitations participantes (soit 17,3% des exploitations invitées et 29% des exploitations ayant leur siège sur EDA)
- Taux de réponse au questionnaire sensiblement identique

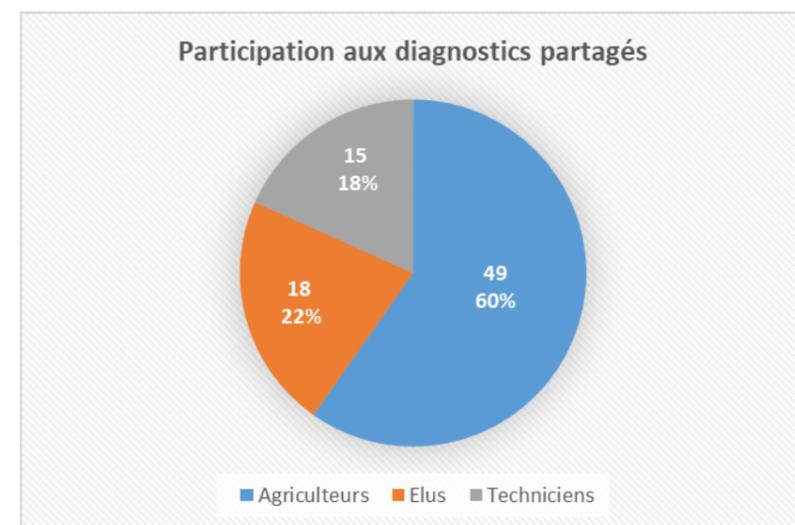
Organisation et réalisation de trois « diagnostics partagés » sur le territoire

Regroupant l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la question agricole (élus, agriculteurs, techniciens, filières, chercheurs, etc.), l'objectif de ces diagnostics partagés est de faire ressortir les enjeux directement liés au PLUi et ainsi aider à l'élaboration du PADD et du zonage avec des outils adaptés mais également d'**afficher les visions de l'agriculture de demain** : perspectives et devenir de l'activité agricole du territoire pour anticiper sur d'éventuelles actions à mener. Ces réunions ont été organisées sur les communes de Joze, Crevant-Laveine et Lezoux les 23 et 25 janvier 2023.

*Identification des enjeux et dynamiques en matière foncière et agricole,
Élaboration des scénarii d'évolution de l'agriculture (prospection à 20 ans) sur le territoire,
Spatialisation des atouts et des opportunités pour l'agriculture de demain,
Proposition des pistes d'action à court et moyen termes pour développer l'agriculture sur le territoire.*

Bilan de ces 3 ateliers :

Diagnostic partagé	Participation
Lundi 23 janvier 2023 à 9h30 Joze	19 participants (12 agriculteurs, 2 élus, 5 techniciens) + 3 Animateurs CA63
Lundi 23 janvier 2023 14h Crevant-Laveine	36 participants (24 agriculteurs, 7 élus et 5 techniciens + 3 Animateurs CA63
Mercredi 25 janvier 2023 à 9h30 Lezoux	27 participants (13 agriculteurs, 9 élus et 5 techniciens) + 3 Animateurs CA63



Au total, sur ces ateliers, 82 participants, dont 49 agriculteurs/ agricultrices, 18 élu(e)s et 15 technicien(ne)s (collectivités locales, État, organismes agricoles...).

Toutes les communes du territoire intercommunal ont été représentées au moins par un élu et/ou un agriculteur.



▲ Classement selon la méthode AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) des principaux sujets évoqués par les participants aux diagnostics partagés

ATOUPS

- Un territoire avec une forte présence agricole sur l'ensemble de son périmètre ;
- Un territoire présentant une diversité de productions agricoles : grandes cultures, élevages de différentes natures, maraîchage, horticulture, etc. ;
- Des outils collectifs sur le territoire ou à proximité permettant la valorisation des productions localement et vecteurs d'emplois ;
- Des modes de commercialisation des productions agricoles variés avec à la fois des filières longues, des circuits courts et de la vente directe ;
- Des points de vente directe répartis un peu partout sur le territoire ;
- Un bassin de consommation locale renforcée par une certaine attractivité du territoire pour l'accueil de nouveaux habitants (présence d'une sortie d'autoroute, proximité de Clermont-Fd et de Thiers) ;
- Quelques secteurs agricoles (à l'ouest) bénéficiant d'aménagements spécifiques et notamment de réseaux d'irrigation ;
- Des sols présentant de fortes potentialités notamment à l'ouest du territoire.

FAIBLESSES

- Des sols présentant des potentialités plus faibles à l'est du territoire ;
- Un morcellement agricole sur certains secteurs également plutôt à l'est du territoire (notamment sur une partie de la commune d'Orléat) ;
- Un mitage des espaces ruraux avec une urbanisation diffuse engendrant des contraintes supplémentaires pour l'activité agricole (circulation des engins, reculs des plans d'épandage, réduction des périmètres de réciprocité à proximité des bâtiments d'élevage, etc.) ;
- Des sièges d'exploitation progressivement cernés par l'urbanisation avec un risque accru de conflits de voisinage ;
- Des difficultés de circulation avec les engins agricoles sur certains secteurs (Moissat, Orléat notamment) du fait des aménagements urbains ou de l'absence d'entretien des chemins ruraux ;
- Une baisse constante du nombre d'exploitations depuis plusieurs décennies, avec même la disparition totale de sièges d'exploitation sur certaines communes (Ravel notamment) ;
- Des relations de plus en plus distendues entre nouveaux habitants et agriculteurs ;
- Un manque de logements (notamment à l'ouest) adaptés à la main d'œuvre agricole (saisonniers).

OPPORTUNITÉS

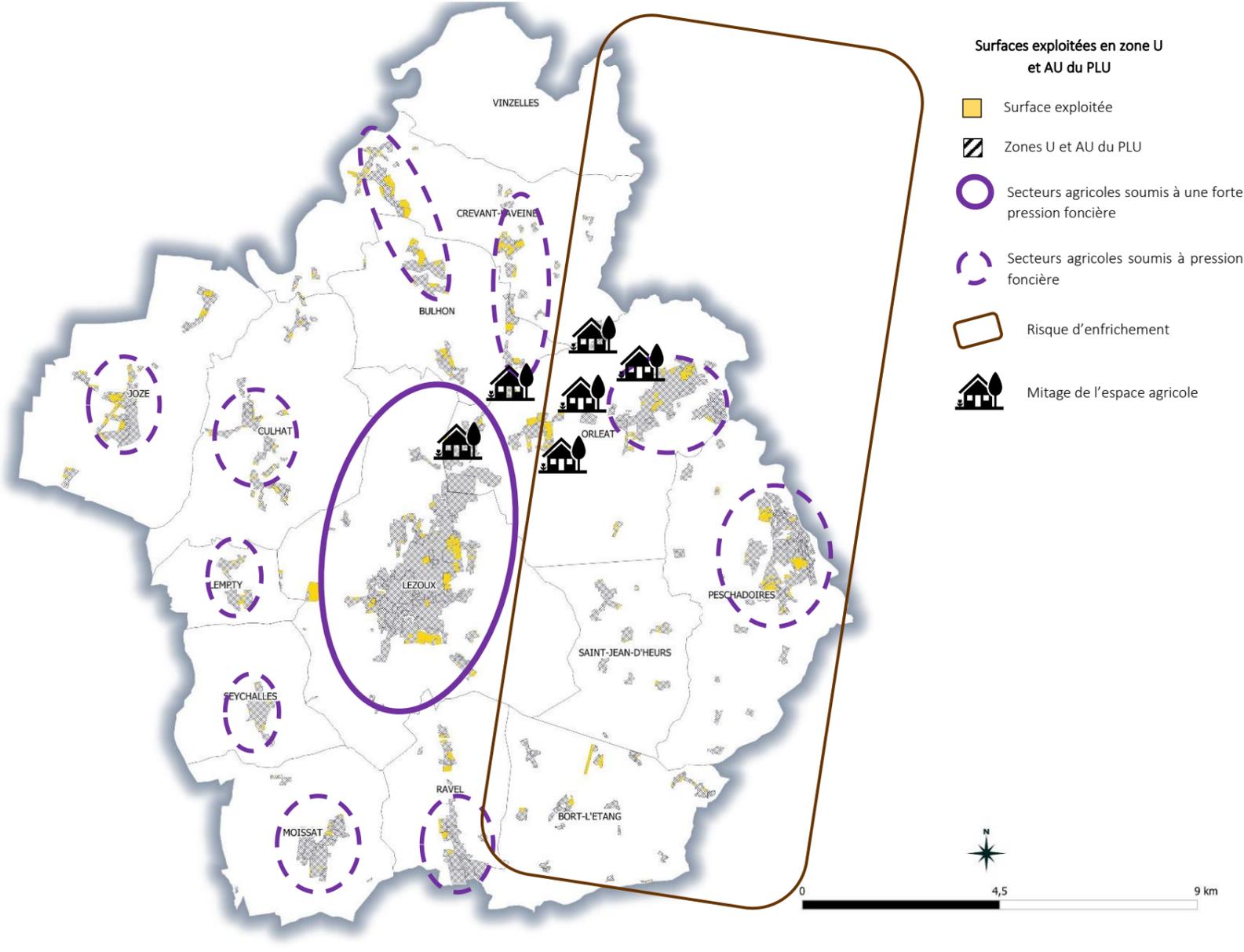
- Un bassin de consommation locale grâce à la proximité de la Métropole clermontoise ;
- La possibilité de s'appuyer sur le PAT du Grand Clermont et du PNR Livradois Forez pour développer des débouchés locaux et répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire ;
- L'existence de filières/outils collectifs susceptibles d'accompagner les exploitations agricoles dans l'adaptation aux changements climatiques mais aussi dans l'évolution des modes de consommation (moins de viande notamment) ;
- Le développement de nouvelles filières et de nouveaux ateliers sur les exploitations ;
- Le développement des « énergies vertes » en synergie avec l'activité agricole ;
- Un encadrement plus fort de l'urbanisation grâce à un PLUi permettant de préserver les fonctionnalités agricoles.

MENACES

- Le développement, du fait le cas échéant des politiques agricoles, d'une agriculture à « deux vitesses » entre l'est et l'ouest du territoire ;
- Un déclin du nombre d'exploitations plus fort à l'est compte tenu du manque d'attractivité du métier d'éleveur ;
- Des difficultés de recrutement de main d'œuvre agricole ;
- Des baisses de rendements du fait des changements et aléas climatiques avec des difficultés croissantes d'accès à l'eau ;
- Un risque d'enfrichement de certains secteurs agricoles (à l'est surtout) notamment du fait de leur morcellement, de leurs conditions d'accès ou de leur moindre intérêt agronomique = conséquences sur les paysages et l'attractivité de certains secteurs ;
- Une concurrence accrue pour l'accès au foncier agricole du fait d'une pression urbaine toujours forte, du développement de projets photovoltaïques au sol ou encore d'une utilisation pour l'agrément/le loisir d'espaces agricoles auparavant productifs ;
- Une augmentation accrue des conflits d'usage dans les espaces ruraux.

FICHE N°21 : PRESERVER DES ESPACES AGRICOLES PRODUCTIFS

Carte de synthèse : Secteurs agricoles soumis à pression foncière liée à l'urbanisation + présentant un risque d'enfrichement



Sources : IGN, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, EDA, DDT du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

Proposition d'actions

Dans le cadre du PLUi

- Densifier les espaces urbains et urbaniser les « dents creuses »
- Phaser les projets d'urbanisation
- Classer en zone « A » les secteurs agricoles à fort potentiel productif/agronomique soumis à pression foncière
- Préserver des bâtiments agricoles en respectant les règles de réciprocité
- Prévoir des emplacements réservés pour l'accessibilité au parcellaire

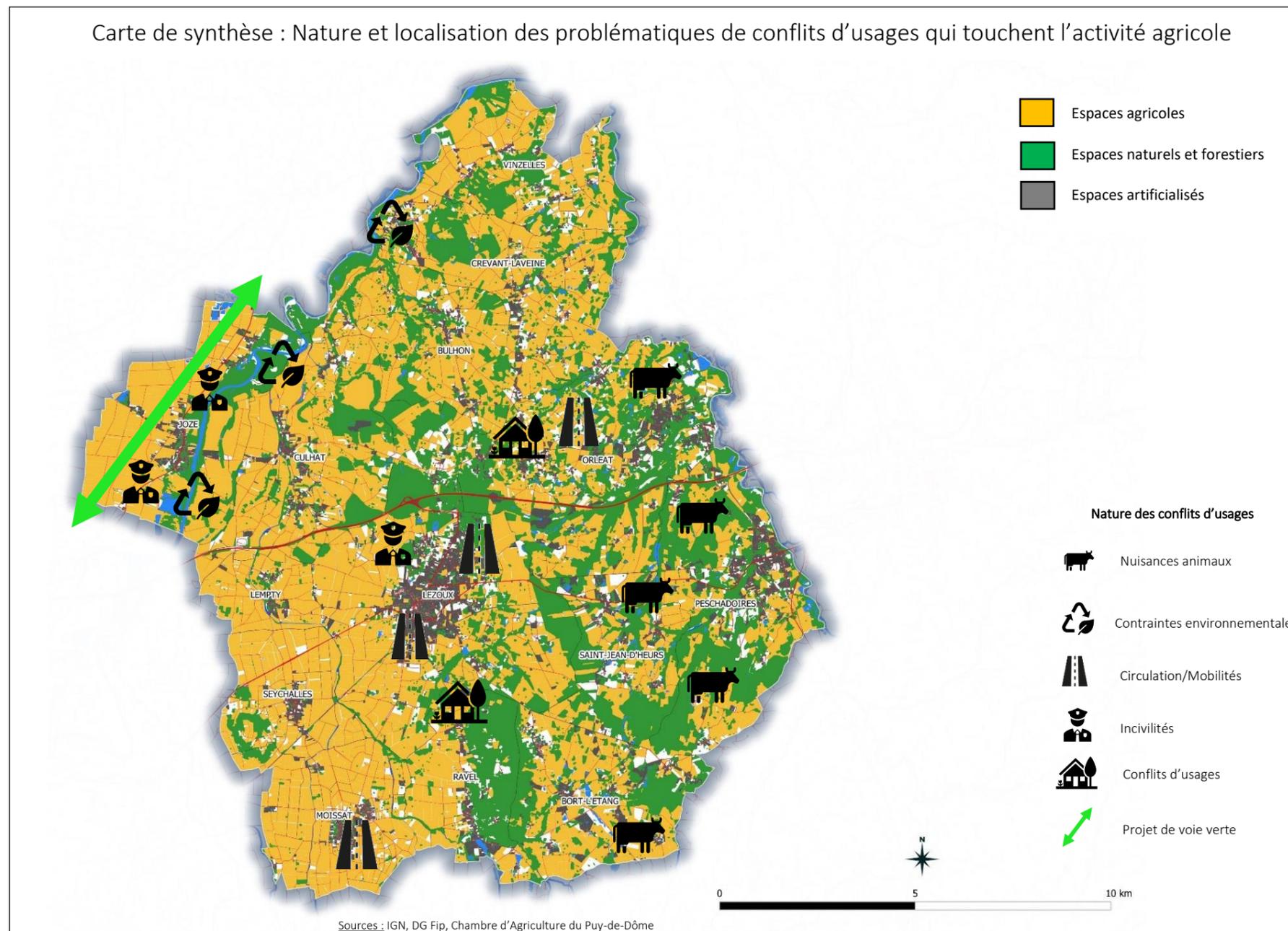
En dehors du cadre du PLUi

- Mettre en place des mesures compensatoires agricoles individuelles et/ou collectives
- Restructurer le foncier agricole (échanges amiables, AFAF) sur les secteurs les plus morcelés via des actions multipartenariales
- Mettre en place (ou réviser) les réglementations de boisement à l'est du territoire pour limiter le risque d'enfrichement

Le développement urbain sur les espaces agricoles est un phénomène qui s'est accéléré ces 60 dernières années. Ce développement s'est principalement réalisé sur des espaces à fort potentiel agricole notamment autour de Lezoux mais aussi du fait d'un phénomène de « mitage » des espaces agricoles avec des constructions linéaires. La recherche de densification, d'utilisation des friches et le principe « Éviter, Réduire, Compenser » doivent être des enjeux forts pour préserver au maximum ce foncier productif. Sur les secteurs d'élevage, l'enjeu porte également sur la préservation des sites d'exploitations avec le maintien des parcelles à proximité des bâtiments d'élevage (ce qui facilite le suivi des parcelles et limite les déplacements) et le maintien des surfaces d'épandage des effluents d'élevage, indispensables dans la conduite des exploitations.

FICHE N°22 : PARTAGER L'ESPACE RURAL

Proposition d'actions



Dans le cadre du PLUi

- Prévoir des emplacements réservés (accessibilité, circulation des engins, place de stationnement, etc.)
- Prévoir des zones tampons entre zones agricoles et zones d'habitations (dans les OAP et le respect de la règle de réciprocité)
- Limiter le mitage et les constructions linéaires dans la définition des futurs zonages

En dehors du cadre du PLUi

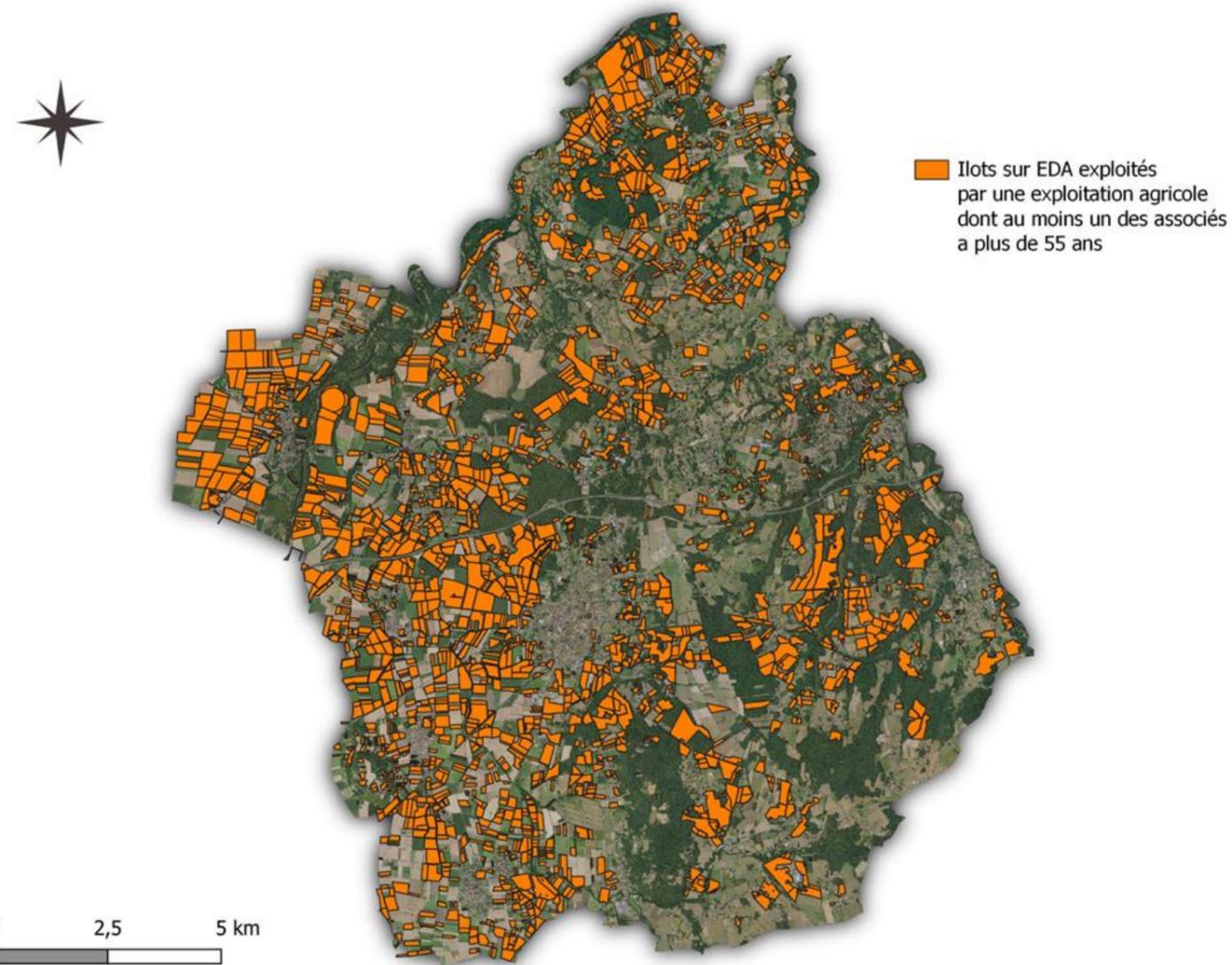
- Sensibiliser les promoteurs immobiliers et les aménageurs fonciers à la prise en compte de la question des mobilités d'engins agricoles
- Concerter les agriculteurs lors des aménagements de bourg et la mise en place de plan de circulation
- Communiquer auprès des « usagers » sur les activités des agriculteurs (panneaux, signalétiques de passage des engins agricoles, etc.)
- Accompagner les communes dans l'entretien et la remise en état des chemins ruraux (commandes groupées, accompagnement technique.)

Il s'agit d'une préoccupation importante des agriculteurs qui dans certains secteurs est quotidienne, elle porte notamment sur :

- Les difficultés à éviter les nuisances que peuvent apporter les animaux (bruits, odeurs, mouches...), notamment si les règles de réciprocité ne sont pas respectées ;
- Le défaut d'entretien ou de calibrage de certaines voiries au regard des dimensions des engins agricoles. Le partage des chemins avec les touristes ou riverains peut également entraîner des risques de conflits d'usage ;
- Les problèmes de sécurité liés au calibrage de certains carrefours non adaptés au trafic routier plus dense ;
- L'impossibilité d'exploiter certains secteurs du fait d'aménagements (ou non choix) d'urbanisation pouvant entraîner des problèmes d'accès aux parcelles agricoles (Exemple : espace insuffisant entre 2 maisons, nécessité d'allongement de parcours pour accéder à la parcelle...) avec à terme un abandon de l'exploitation agricole de ces secteurs ;
- Les conflits liés aux traitements sur les parcelles agricoles, en agriculture conventionnelle mais également en agriculture biologique, tout comme la simple circulation des engins agricoles à proximité de lotissements sur des horaires considérés de repos par les habitants
- L'utilisation de l'espace agricole à d'autres fins par des propriétaires non-agriculteurs (consommation foncière masquée) avec pour double conséquence la perte d'une économie agricole sur ces terrains et une augmentation du prix moyen des terrains ;
- Les incivilités (vols de matériel ou de production, dépôts sauvages...), et sentiments négatifs vis-à-vis de la profession agricole.

FICHE N°23 : ENJEU DE LA TRANSMISSION-INSTALLATION EN AGRICULTURE

Foncier exploité sur EDA des exploitations ayant leur siège sur le territoire et dont au moins un des exploitants est âgé de plus de 55 ans



Sources : DRAAF Auvergne Rhône-Alpes, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Safer Auvergne-Rhône-Alpes

Proposition d'actions

Dans le cadre du PLUi

- Prévoir des zones agricoles « constructibles » en anticipant les besoins pour l'installation
- Adapter le règlement des zones agricoles voire urbaines (distances limites séparatives, etc.) et tenir compte des nouveaux besoins (transformation, vente directe, etc.)
- Prévoir les distances nécessaires entre zones constructibles et bâtiments agricoles pour permettre à ces derniers d'évoluer

En dehors du cadre du PLUi

- Communiquer sur le métier d'agriculteur et les atouts du territoire
- Restructurer le foncier par la mise en place de procédures d'aménagement foncier
- Accompagner le développement économique des nouvelles filières agricoles
- Accompagner la diversification agricole et les nouveaux modes de commercialisation

Enjeu majeur pour maintenir une agriculture dynamique sur le territoire, la question de l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations est à considérer très sérieusement.

Ainsi, plusieurs freins doivent être levés comme :

- La rétention foncière des propriétaires ayant espoir d'une urbanisation future de leurs terrains, entraînant également une spéculation foncière ;
- Le morcellement et l'exiguïté du parcellaire notamment sur les secteurs d'élevages non remembrés, avec pour conséquence, plus de déplacements d'engins agricoles, un moins bon suivi agricole des parcelles ;
- Une baisse de la démographie agricole due à une rémunération de plus en plus difficile malgré des nouveaux débouchés et le développement des ventes directes. Plus globalement, cette baisse s'explique aussi par un manque d'attractivité des métiers de l'agriculture ;
- La proximité trop importante de l'urbanisation avec son lot de conséquences (conflits d'usage, circulation, sécurité, maintien du foncier à long terme), pouvant décourager une reprise d'exploitation ;
- Enfin, les difficultés pour acquérir du foncier à l'installation, dues à la forte pression foncière et une viabilité fragile sur certains secteurs non protégés d'une possible progression de l'urbanisation.

FICHE N°24 : D'AUTRES ENJEUX AGRICOLES...

➤ Les enjeux concernant la valorisation des produits locaux

Malgré la présence de nombreuses productions valorisées localement en vente directe, circuits courts et circuits de proximité, les enjeux de valorisation des productions portent sur :

- **Un développement de débouchés supplémentaires pour les productions issues de l'agriculture locale.**

➔ *Pistes d'actions : Permettre la constructibilité de bâtiments agricoles dans les secteurs périurbains, facilitant ainsi la mise en place de points de vente directe. Aider les agriculteurs à la transformation et à la vente directe des produits agricoles et localiser des lieux d'implantation de magasins de producteurs en lien avec une animation auprès de la profession. Favoriser le développement de marchés de producteurs.*

- **Le soutien et le développement des outils collectifs permettant de valoriser les productions locales**

➔ *Pistes d'actions : identifier les besoins en outils collectifs de transformation. Accompagner les porteurs de projet.*

- **Le développement de productions agricoles adaptées aux besoins de la consommation locale (maraîchage, arboriculture) pour tendre vers un maximum d'autonomie alimentaire,** en lien avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial porté par le Grand Clermont et le Parc Naturel Régional du Livradois Forez.

➔ *Piste d'actions : Mettre en place des stratégies foncières pour créer et développer le maraîchage et l'arboriculture.*

➤ Les enjeux concernant la question de l'eau en agriculture

Concernant la question de l'eau, deux problématiques sont ressorties :

- **Des capacités d'irrigation limitées malgré des systèmes collectifs présents.**

Sur le secteur du val d'Allier, se pose la question de la ressource en eau pour l'irrigation des grandes cultures ainsi que pour les productions maraîchères et horticoles.

➔ *Pistes d'actions : Étudier la mise en place de bassins de rétention d'eau pour augmenter la disponibilité en eau pendant les périodes sèches. Installer davantage de canaux d'irrigation pour améliorer la valeur ajoutée des productions et réduire les conséquences économiques de pertes de productions en période de sécheresse.*

- **L'approvisionnement en eau pour les animaux.**

Sur les secteurs d'élevage à l'est du territoire se pose la question de l'abreuvement des animaux, avec de possibles difficultés d'accès à l'eau soit déjà constatées par certains éleveurs soit craintes pour l'avenir compte tenu des épisodes de sécheresse de plus en plus intenses. Le parcellaire éclaté augmente par ailleurs le temps de trajet pour la distribution de cette eau.

➔ *Pistes d'actions : Prendre en compte le positionnement des points d'abreuvement existants lors des réflexions portant sur l'aménagement foncier de certains secteurs. Cette procédure permettrait également l'amélioration du réseau de chemins et la reconquête de certains secteurs présentant un risque de déprise agricole compte tenu du morcellement et des accès difficiles.*

CONCLUSION : LA PRIORISATION DES ENJEUX PAR LES ÉLUS DU TERRITOIRE

Le diagnostic foncier agricole s'est terminé par un travail de priorisation des enjeux mis en évidence tout au long de la démarche. Ce travail de priorisation a été réalisé par les élus du territoire lors de la réunion de restitution de la présente étude.

Cette appropriation des enjeux fonciers et agricoles par les acteurs les plus à même de décider du devenir de leur territoire s'avère la plus pertinente pour garantir ensuite la mise en œuvre des actions nécessaires pour répondre à ces enjeux.

Ainsi, sur la base d'une liste de 9 enjeux en lien avec l'activité agricole, les élus présents ont travaillé en petits groupes pour choisir les 3 enjeux leur semblant les plus importants puis ont déterminé un ordre de priorité entre ces 3 enjeux. Les groupes de travail ont ensuite partagé leurs réflexions sur les enjeux ainsi priorisés et ont échangé sur les actions que la collectivité pourrait engager pour y répondre que ce soit au travers de l'élaboration du PLUi ou d'autres politiques relevant de la compétence intercommunale.

Principaux enjeux évoqués : à vous de jouer !

- Préserver des espaces agricoles fonctionnels vis-à-vis de l'urbanisation (étalement urbain, mitage) mais aussi du risque d'enfrichement (notamment à l'Est)
- Prendre en compte les mobilités agricoles (circulation des engins agricoles mais aussi des troupeaux le cas échéant) dans la conception des aménagements et par l'entretien des chemins ruraux
- Limiter les conflits d'usage (notamment vis-à-vis des élevages)
- Prendre en compte les conséquences du changement climatique sur les productions agricoles et notamment l'accès à l'eau
- Faciliter voire accompagner la transmission des exploitations agricoles
- Faire le lien entre activités agricoles et activités touristiques
- Prendre en compte les évolutions économiques de l'activité agricole (besoin de main d'œuvre, nouveaux modes de commercialisation, nouvelles productions etc.)
- Valoriser la diversité des productions agricoles et l'autonomie alimentaire du territoire
- Faire dialoguer ruraux et néo-ruraux

Les consignes :

- Constituer des groupes de 3-5 personnes
- Chaque groupe choisit les 3 enjeux qui l'intéressent le plus et priorise ces trois enjeux à l'aide des post-it :
 - **Priorité 1 : post-it violet**
 - **Priorité 2 : post-it rose**
 - **Priorité 3 : post-it orange**
- Sur chaque post-it, le groupe indique un outil du PLUi ou une action pour répondre à cet enjeu
- Les 3 post-it sont positionnés sur le tableau
- Ensuite chaque groupe indique sur le **post-it vert** l'enjeu qu'il voudrait ajouter à la liste en précisant une action/un outil mobilisable pour y répondre

Les enjeux retenus puis priorisés

- Préserver des espaces agricoles fonctionnels vis-à-vis de l'urbanisation (étalement urbain, mitage) mais aussi du risque d'enfrichement (notamment à l'Est) → 1
- Prendre en compte les mobilités agricoles (circulation des engins agricoles mais aussi des troupeaux le cas échéant) dans la conception des aménagements et par l'entretien des chemins ruraux → 3
- Limiter les conflits d'usage (notamment vis-à-vis des élevages)
- Prendre en compte les conséquences du changement climatique sur les productions agricoles et notamment l'accès à l'eau → 2
- Faciliter voire accompagner la transmission des exploitations agricoles

Enfin d'autres enjeux ont également été mis en évidence par les élus lors de la restitution finale :

- Davantage communiquer sur le monde agricole et le valoriser
- Les risques de conflit entre production d'énergies renouvelables et activités agricoles
- Comment lutter contre la déprise des très grandes surfaces agricoles mais dont la qualité agronomique semble faible